



09

RAPPORT ANNUEL
DE L'INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



IEDOM

**INSTITUT D'ÉMISSION
DES DÉPARTEMENTS
D'OUTRE-MER**

SIÈGE SOCIAL

164, rue de Rivoli 75001 PARIS

SOMMAIRE

Le mot du Directeur Général

Avant-propos La situation économique des départements et collectivités d'outre-mer

- 1 Présentation de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer**
 - 16 Zone d'intervention de l'IEDOM**
 - 17 Statuts, gouvernance, organisation et contrôles**
 - Les statuts
 - Les organes dirigeants et de contrôle
 - L'organisation
 - Les relations avec les principaux partenaires
 - 23 Missions**
 - Des missions de banque centrale
 - Des missions de service public exercées pour le compte de l'État
 - Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés
 - Le plan d'entreprise
 - 26 Ressources humaines**
 - 27 Le contrôle interne, la maîtrise des risques, la lutte anti-blanchiment et la sécurité**
 - L'organisation du contrôle interne
 - La démarche de maîtrise des risques
 - La lutte anti-blanchiment
 - Le domaine de la sécurité
 - 29 La sécurité des systèmes d'information**
 - 29 La communication externe**
- 2 L'activité de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer**
 - 32 La gestion des moyens de paiement**
 - La mise en circulation de la monnaie fiduciaire
 - Les moyens de paiement et les systèmes de paiement
 - La tenue des comptes du Trésor
 - 40 L'observatoire des entreprises**
 - La gestion des données
 - La cotation des entreprises
 - Les travaux d'études
 - La médiation du crédit
 - 45 L'observatoire des établissements de crédit**
 - Le suivi de l'activité bancaire
 - Les travaux d'études
 - 48 La gestion des informations économiques et financières**
 - Les études et publications
 - Les travaux CEROM
 - Le site Internet
 - 51 Les activités grand public**
 - L'activité des commissions du surendettement
 - Le droit au compte
 - La gestion des fichiers relatifs aux particuliers
 - 53 La coopération régionale**
- 3 L'activité bancaire et financière**
 - 56 Le système bancaire et financier**
 - 58 Les actifs et les passifs financiers des agents non financiers**
 - 63 Les comptes d'exploitation des établissements de crédit**
- 4 Annexes**
 - 68 Annexe statistique**
 - 74 Commission de surendettement des DOM - Statistiques 2009**
 - 75 Le fichier central des chèques (FCC)**
 - 76 Répartition des principaux établissements de crédit intervenant dans les départements et les collectivités d'outre-mer**
 - 78 Chronologie des principaux faits en 2009 dans les DOM et les collectivités d'outre-mer**



• Saint-Pierre-et-Miquelon

• Saint-Martin

• Saint-Barthélemy

• Guadeloupe

• Martinique

• Guyane

• Mayotte

• La Réunion



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

2009 restera comme une année marquée par une conjoncture économique et sociale peu favorable qui a pesé sur la croissance des géographies d'outre-mer.

Dans ce contexte difficile pour les agents économiques que sont les entreprises et les ménages ainsi que pour les banques, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a participé au soutien de l'économie à divers titres :

- dès l'instauration de la médiation du crédit en octobre 2008, l'IEDOM a pleinement mis en œuvre le dispositif pour sa zone d'intervention, à l'instar du réseau de la Banque de France. La mission dévolue à l'IEDOM dans le cadre de l'accord signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée entre le gouvernement et la profession bancaire s'est traduite par différentes actions tout au long de l'année 2009 :

- la mise en place de l'intégralité du dispositif de la médiation du crédit, avec notamment l'instauration d'un réseau de tiers de confiance de la médiation adapté aux particularités des structures socio-professionnelles locales, l'organisation de campagnes de communication grand public (encarts dans les quotidiens de chaque géographie en mai 2009) ou plus ciblées (entretiens des médiateurs territoriaux pour des supports d'information économiques locaux, animation de réunions avec les socioprofessionnels, etc.);

- ainsi, près de cinq cents dossiers ont été déposés en l'espace d'un an et les résultats de la médiation sont satisfaisants, avec un taux de succès (68 %) équivalent à celui de métropole (64 %);

- dans le domaine des particuliers, le surendettement a suscité une activité soutenue en 2009, en particulier à La Réunion. Les résultats d'activité ont été satisfaisants, une attention particulière étant portée dans le traitement pérenne des situations des débiteurs, le délai moyen de traitement des dossiers en phase amiable étant dans l'ensemble demeuré inférieur à l'objectif fixé de quatre mois;

- l'IEDOM a poursuivi sa mission de veille sur le bon fonctionnement du système bancaire et des systèmes de paiement et d'échanges, en liaison étroite avec les organismes nationaux de supervision.

Dans le courant du second trimestre 2009, et dans le contexte des débats sur la cherté de vie dans les forums citoyens, la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié à l'IEDOM la réalisation d'un observatoire des tarifs bancaires aux particuliers sur chaque place des DCOM. La première publication de cet observatoire a été effectuée en octobre 2009.

Enfin, au titre de l'observatoire économique, la crise financière et la crise sociale aux Antilles ont donné lieu à plusieurs publications tandis que des travaux visant à améliorer le suivi conjoncturel des économies d'outre-mer ont été menés à leur terme, avec notamment la réalisation d'une étude sur l'indicateur de climat des affaires.

Ainsi, l'IEDOM, qui a célébré en 2009 le cinquantième anniversaire de sa création, a affirmé son ancrage dans le paysage ultramarin en renforçant ses missions au service du développement économique et social des outre-mer.

Yves Barroux



© S. Bouvier-Gaz

AVANT-PROPOS LA SITUATION ÉCONOMIQUE DES DÉPARTEMENTS ET COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Suite à la crise financière survenue aux États-Unis à l'été 2007, accompagnée de la crise économique qui s'est propagée à l'ensemble des régions au deuxième semestre de l'année 2008, un redémarrage de l'activité mondiale a été observé et s'est consolidé au cours de l'année 2009. L'amélioration du climat des affaires constaté dans les pays avancés au second semestre 2009 s'explique en grande partie par l'amélioration des conditions financières et par les plans de relance mis en œuvre. Le rebond de la demande des pays émergents a permis au commerce mondial de redémarrer après deux trimestres de chute. L'inflation s'est inscrite dans une tendance baissière sous l'effet conjugué d'une moindre demande, de la hausse du chômage et de la baisse du prix de l'énergie.

Aux États-Unis, les chiffres de la croissance du quatrième trimestre (+5,7 % en rythme annualisé, après 2,2 % au troisième trimestre) ont permis de limiter le recul du PIB à 2,4 % sur l'ensemble de l'année 2009. Ce retour à la croissance en fin d'année est le résultat du plan de relance fiscal et du ralentissement du déstockage des entreprises. Si l'investissement des entreprises a progressé après plus d'un an de baisse, l'augmentation de la consommation des ménages tend se modérer.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le PIB japonais s'est contracté de 5 % en volume (le plus fort repli observé depuis 1955) en raison de la forte baisse enregistrée au premier trimestre. Au quatrième trimestre, la croissance japonaise s'est révélée supérieure aux prévisions (+4,6 % en rythme annualisé), stimulée par des exportations bien orientées et surtout par la reprise des investissements des entreprises ainsi que par une consommation finale robuste.

Dans la zone euro, le PIB a enregistré une diminution de 4 % en moyenne sur l'année 2009. La croissance a été très faible en fin d'année (+0,1 % au quatrième trimestre après +0,4 % le trimestre précédent), en raison notamment d'une stagnation constatée en Allemagne où une croissance nulle a été observée au dernier trimestre 2009. La production industrielle de la zone est en phase de reprise au second semestre, mais elle se situe en retrait en fin d'année, avec une baisse de 1,7 % en décembre. Le taux de chômage a continué de progresser pour atteindre 10 % en décembre 2009.

L'économie française s'est distinguée au sein de la zone euro par une croissance relativement soutenue au quatrième trimestre (+0,6 %, soit 2,5 % en rythme annuel). Sur l'ensemble de l'année 2009, le PIB a chuté de 2,2 %, soit la baisse la plus forte depuis l'après-guerre mais une baisse moins importante que la moyenne de la zone euro. L'investissement des entreprises a continué à décroître et le commerce extérieur s'est contracté en raison de l'effet combiné de la baisse des exportations et des importations. Le solde de la balance commerciale s'est amélioré par rapport à 2008. La consommation des ménages a limité la chute du PIB. La production a été stimulée par les secteurs de l'énergie et des services aux entreprises. Sur un an, l'emploi a enregistré un repli de 2,5 % et l'inflation reste modeste (0,9 % sur un an en décembre) malgré une hausse des prix un peu plus forte en fin d'année.

Dans les départements et collectivités d'outre-mer (DCOM), le début de l'année 2009 a été marqué par la poursuite du ralentissement de l'activité qui avait débuté au second semestre de l'année 2008, affectant la quasi-totalité des secteurs marchands.

Aux Antilles, les mouvements sociaux du premier trimestre 2009, dans le contexte d'une conjoncture internationale dégradée, ont durement affecté l'activité économique de nombreux secteurs (BTP, tourisme...), déjà fragilisés par le ralentissement conjoncturel. Ce ralentissement risque d'accroître la tendance baissière du taux de croissance déjà observée en 2008 par rapport aux années précédentes à la Guadeloupe (+1,1 % en 2008 après +2,6 % en 2007) et à la Martinique (-0,3 % en 2008 après +0,9 % en 2007).

Rompant le dynamisme des deux dernières années, la conjoncture économique de la Guyane a enregistré une nette inflexion à partir du quatrième trimestre 2008, liée à la fois à des facteurs locaux et à l'environnement international. L'investissement des

entreprises est resté toutefois relativement porteur du fait du déplacement d'un certain nombre d'investissements des Antilles vers la Guyane, à la suite du mouvement social du début d'année, et grâce au soutien de la commande publique.

À La Réunion, si la quasi-totalité des secteurs affichent une dégradation de leur activité, le secteur du BTP a été particulièrement touché par la chute de la commande publique avec l'achèvement des grands chantiers. La situation de l'emploi s'est dégradée et le taux de chômage a augmenté de 2,7 points en un an, atteignant 27,2 % en 2009 (après 24,5 % en 2008).

Le ralentissement de l'économie mahoraise, déjà perceptible au dernier trimestre 2008, s'est accentué en 2009. La consommation des ménages montre des signes d'essoufflement et l'investissement des entreprises demeure mal orienté au dernier trimestre 2009.

La conjoncture économique de Saint-Pierre-et-Miquelon est en retrait en 2009 par rapport à l'année précédente. L'inflexion de l'activité de l'archipel semble davantage liée à des facteurs internes; les dysfonctionnements du transport maritime en passagers ont fortement pénalisé la fréquentation touristique et les activités des commerces et de la restauration.

Enfin, les économies de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy, fondées principalement sur le tourisme, ont souffert de la chute de la fréquentation observée depuis fin 2008, liée à l'atonie du marché américain qui représente 70 % des touristes dans les deux collectivités.

Excepté à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon, la dégradation des indicateurs de consommation et d'investissement s'est atténuée en fin d'année et les économies des DCOM semblent montrer des signes de reprise au quatrième trimestre 2009.

Activité et population

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Saint-Martin	Saint-Barthélemy	Métropole
Population (en milliers) Source : INSEE estimations 2009	404	229	402	817	186 (1)	6,1 (1)	35,7 (2)	8,4 (2)	64 321
Taux de chômage Source : INSEE enquête emploi 2009	23,5 % (3)	20,5 %	22 % (3)	27,2 %	26,4 % (4)	10 % (5)	26,5 % (6)	3,2 % (2)	9,1% (3)
Superficie (en km ²) Source : INSEE	1 702	84 000	1 100	2 520	374	242	90	21	544 000
PIB régional par habitant (en euros, à prix courants) Source : INSEE et CEROM 2007	17 400	14 100	19 107	17 146	3 960 (7)	26 073 (8)	14 500 (9)	26 000 (9)	29 765 (10)

(p) : Provisoire.

(1) Source : INSEE Recensement 2007.

(2) Source : INSEE Recensement 2006.

(3) Dernière donnée disponible : deuxième trimestre 2009.

(4) Dernière donnée disponible : 2007.

(5) Source : INSEE Recensement 2006 : part des chômeurs déclarés dans la population active.

(6) Source : INSEE Recensement 1999.

(7) Source : CEROM, estimation pour l'année 2001.

(8) Source : CEROM, estimation pour l'année 2004.

(9) Source : CEROM, estimation pour l'année 1999.

(10) Source : INSEE, estimation 2007 pour la France entière.

L'INDICATEUR DU CLIMAT DES AFFAIRES (ICA)

L'indicateur de climat des affaires s'interprète comme une mesure du climat des affaires tel qu'il est perçu par les chefs d'entreprises du secteur marchand¹. Par construction, il est centré sur sa moyenne normée à 100².

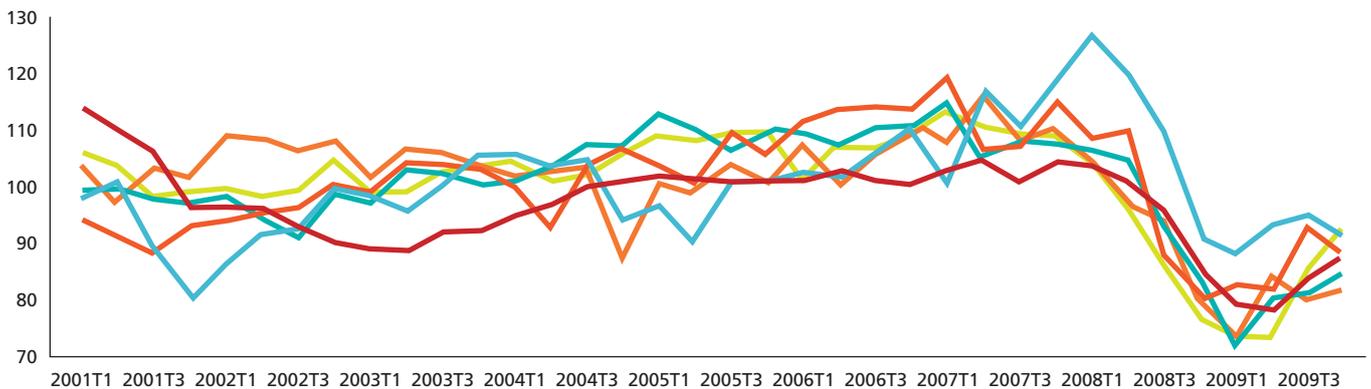
Une valeur inférieure à 100 s'interprète comme un jugement défavorable des chefs d'entreprises sur le climat des affaires; inversement, une valeur supérieure à 100 s'interprète comme un jugement favorable. Une augmentation (baisse) de l'ICA signale une amélioration (dégradation) de l'opinion des chefs d'entreprises sur le climat des affaires. Si l'ICA est inférieur à 100, une augmentation s'interprète comme un jugement moins défavorable; s'il est supérieur à 100, une baisse s'interprète comme un jugement moins favorable.



© Phovoir

Martinique

Indicateur du climat des affaires



La Réunion Guadeloupe Martinique Mayotte Guyane Métropole (services marchands moyenne)

Source : Enquêtes de conjoncture IEDOM-IEOM et enquête Services Banque de France

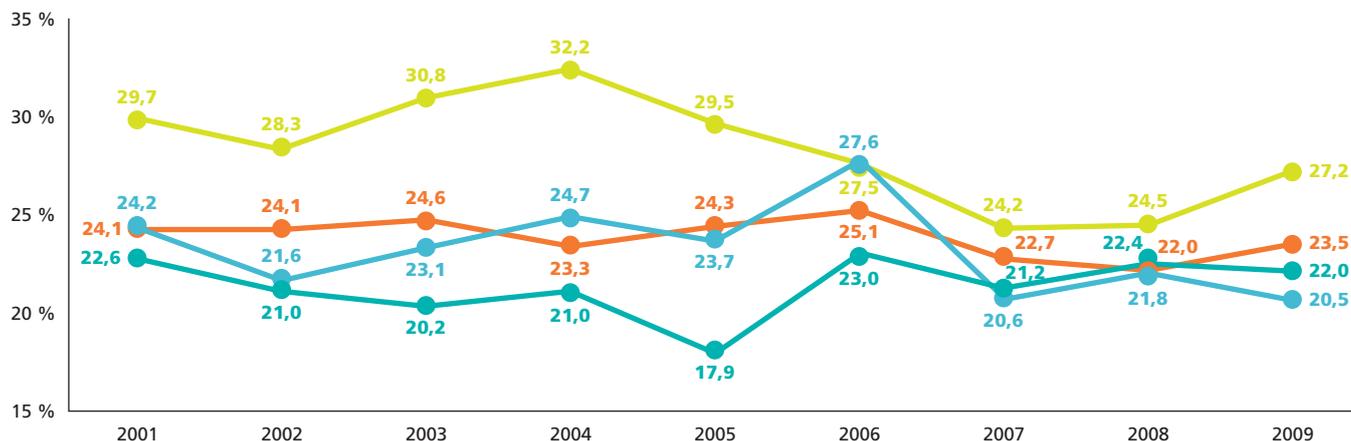
L'EMPLOI

Prolongeant la tendance observée au dernier trimestre 2008, la dégradation du marché de l'emploi s'est poursuivie au cours de l'année 2009 dans l'ensemble des géographies. L'augmentation du nombre de demandeurs d'emploi a été particulièrement vive à La Réunion. Ces évolutions portent un coup d'arrêt à la baisse tendancielle du taux de chômage observée dans les DOM en 2006 et 2007. Selon l'enquête emploi de l'INSEE, le taux de chômage a fortement augmenté à La Réunion (27,2 % en 2009 après 24,5 % en 2008) et, dans une moindre mesure, à la Guadeloupe (23,5 % au deuxième trimestre 2009 après 22 % en 2008). Les chiffres relatifs à la Guyane et la Martinique (respectivement 20,5 % et 22 % au deuxième trimestre 2009)

montrent une évolution favorable. Cependant, le taux de chômage reste très élevé comparé au taux de chômage observé en France métropolitaine (9,6 % en 2009 après 7,3 % en 2008).

Sur l'ensemble de l'année, le nombre de demandeurs d'emploi a fortement augmenté dans l'ensemble des géographies (sauf à Saint-Pierre-et-Miquelon), cette hausse atteignant 24 % à La Réunion. La progression du nombre d'allocataires du RMI observée aux Antilles et en Guyane a été de moindre ampleur que celle des demandeurs d'emploi; malgré la dégradation de la situation de l'emploi, le nombre de bénéficiaires du RMI est demeuré stable à La Réunion entre 2008 et 2009.

Évolution annuelle du taux de chômage



Guadeloupe Guyane Martinique La Réunion

Source : Enquêtes Emploi INSEE

Demandeurs d'emploi en fin de mois

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Guadeloupe	48 720	47 710	44 560	46 120	51 460	11,6 %
Guyane	13 290	11 980	11 700	12 830	14 620	14,0 %
Martinique	37 540	35 370	34 460	35 080	39 530	12,7 %
Mayotte						
La Réunion	86 420	77 490	72 130	81 610	101 180	24,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon (1)	252	250	297	334	303	-9,3 %
Total 4 DOM	185 970	172 550	162 850	175 640	206 790	17,7 %
France	2 616 240	2 305 220	2 053 710	2 257 790	2 681 440	18,8 %

(1) DEFM de catégorie 1 pour Saint-Pierre-et-Miquelon.

Nombre moyen de foyers allocataires du RMI en fin d'année (1)

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Guadeloupe	34 693	33 352	30 002	27 535	28 994	5,3 %
Guyane	12 847	12 222	11 815	10 107	10 501	3,9 %
Martinique	32 504	31 916	30 753	28 168	28 630	1,6 %
La Réunion	75 011	73 315	66 504	63 902	63 938 (2)	0,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	23	24	31	28	26	-7,1 %
France	1 266 000	1 256 000	1 155 000	1 121 000		

(1) La collectivité de Mayotte n'est pas concernée par le RMI.

(2) Chiffre de novembre 2009.

ND : Non Disponible

Source : CNAF, Fichier FILEAS

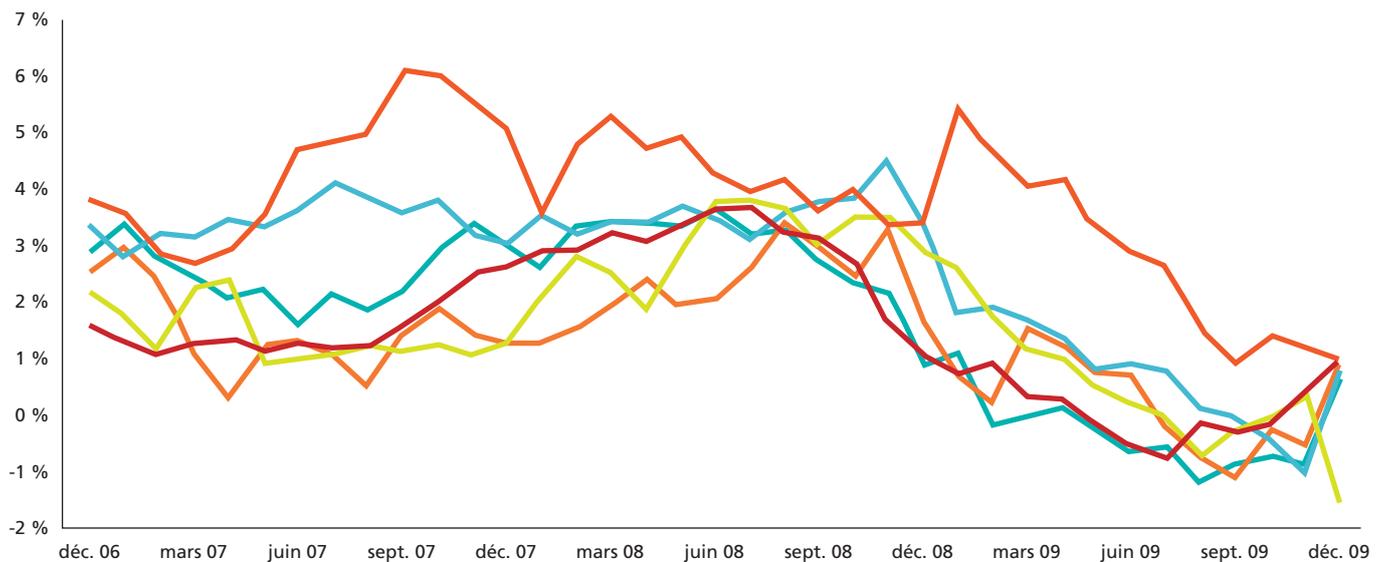
1 Il résume, à partir d'une analyse en composantes principales, l'information contenue dans les principaux soldes d'opinion de la vue d'ensemble de l'enquête de conjoncture. 2 et réduit sur son écart-type, normé à 10.

LES PRIX

Dans l'ensemble des DCOM, l'inflation a été contenue en 2009. Après un point bas atteint à l'été 2009, les indices des prix à la consommation se sont redressés en fin d'année, suivant avec un léger décalage le mouvement observé dans la France entière. Le fléchissement de l'activité, ainsi que les répercussions de la baisse des cours du baril de pétrole sur les prix de l'énergie, ont globalement contribué au ralentissement de la hausse des prix. À Mayotte, après deux années de forte inflation, la hausse des prix a retrouvé un niveau proche de celui de l'ensemble des DOM et de la France métropolitaine.

En décembre, les taux d'inflation sont partout redevenus positifs en glissement annuel et s'établissent à +0,7 % à la Martinique, +0,8 % en Guyane, +0,8 % à la Guadeloupe, +0,2 % à La Réunion, +0,9 % à Mayotte et -0,8 % à Saint-Pierre-et-Miquelon. Globalement, le poste « services » et, dans une moindre mesure, le poste « alimentation » ont contribué à la progression de l'indice des prix hors tabac.

Évolution de l'indice des prix y.c tabac



Martinique **Guadeloupe** **Guyane** **La Réunion** **Mayotte** **France**

Glissement annuel : données mensuelles.

Taux d'inflation

	2005	2006	2007	2008	2009	Ensemble 2009 (hors tabac)
Guadeloupe	1,8 %	2,5 %	1,2 %	1,6 %	0,8 %	0,4 %
Guyane	1,5 %	3,3 %	3,0 %	3,3 %	0,8 %	0,9 %
Martinique	1,9 %	2,8 %	2,9 %	0,8 %	0,7 %	0,3 %
Mayotte	-0,5 %	3,7 %	5,0 %	5,1 %	0,9 %	ND
La Réunion	2,6 %	2,2 %	1,2 %	2,8 %	0,2 %	0,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	8,1 %	1,8 %	2,8 %	4,0 %	-0,8 %	ND
France	1,5 %	1,5 %	2,6 %	1,0 %	0,9 %	0,8 %

(1) Le chiffre donné correspond à l'indice des prix sous-jacent en métropole. Cet indice élimine l'impact des mesures fiscales et ne prend en compte ni les tarifs publics, ni les produits à prix volatils ou sensibles aux aléas climatiques. Cet indice n'est pas calculé dans les DOM en raison de la complexité du système fiscal.

Source : INSEE (variation de l'indice général des prix en glissement annuel au 31 décembre)

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

En 2009, le commerce extérieur s'est caractérisé par un repli des échanges dans l'ensemble des DCOM. Le ralentissement de la demande intérieure (consommation et investissement) a entraîné une diminution des importations dans l'ensemble des géographies au cours de l'année 2009. Sur l'ensemble de l'année 2009, les exportations ont également été orientées à la baisse, sauf en Guyane et à Mayotte ; dans ces deux géogra-

phies, la progression des exportations est pour une large part due à des réexportations de marchandises non produites localement. Cette évolution ne s'est pas traduite par une détérioration des taux de couverture des importations par les exportations. Ces derniers sont restés relativement stables à La Réunion et à Mayotte (+0,3 pt) et se sont améliorés à la Guadeloupe (+1 pt) et en Guyane (+2,8 pt) par rapport à 2008.

Le commerce extérieur

en millions d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Importations						
Guadeloupe	2 211,0	2 224,3	2 404,9	2 545,6	1 799,0	-29,3 %
Guyane	734,8	749,7	757,9	1 051,4	944,7	-10,1 %
Martinique	2 273,0	2 410,3	2 429,0	2 723,3	2 024,0	-25,7 %
La Réunion	3 720,0	3 901,9	3 971,1	4 525,9	4 072,0	-10,0 %
Mayotte	218,6	253,1	336,7	374,1	355,1	-5,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	68,2	58,5	61,7	69,7	59,5	-14,6 %
Exportations (1)						
Guadeloupe	163,5	172,6	171,8	170,5	139,0	-18,5 %
Guyane	93,7	122,7	94,2	99,9	116,7	16,8 %
Martinique	408,0	412,7	320,0	367,1	267,5	-27,1 %
La Réunion	263,0	238,0	267,0	257,9	243,0	-5,8 %
Mayotte	5,2	5,9	6,6	4,6	5,4	18,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,5	7,0	6,0	6,5	3,7	-42,4 %
Taux de couverture (%)						
Guadeloupe	7,4 %	7,8 %	7,1 %	6,7 %	7,7 %	+1,0 pt
Guyane	12,8 %	16,4 %	12,4 %	9,5 %	12,3 %	+2,8 pt
Martinique	17,9 %	17,1 %	13,2 %	13,5 %	13,2 %	-0,3 pt
La Réunion	7,1 %	6,1 %	6,7 %	5,7 %	6,0 %	+0,3 pt
Mayotte	2,4 %	2,3 %	2,0 %	1,2 %	1,5 %	+0,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	8,1 %	12,0 %	9,7 %	9,3 %	6,3 %	-3,0 pt

(1) Ces statistiques ne tiennent pas compte des dépenses des touristes.

Source : Service des Douanes

Guyane, polders-riziculture



© M. Godet

LA DEMANDE INTÉRIEURE

Les investissements des ménages et des entreprises

L'investissement des ménages et celui des entreprises est en retrait par rapport à 2008 dans l'ensemble des géographies. Les crédits à l'habitat ont enregistré une moindre progression que l'année précédente dans l'ensemble des géographies. À La Réunion, l'investissement des entreprises s'est inscrit en recul dans la quasi-totalité des secteurs mais une légère amélioration a été observée en fin d'année. Sur l'année 2009, l'investissement des entreprises est mal orienté à Mayotte et aux Antilles, où un ensemble de facteurs (crise sociale, incertitudes sur l'évolution institutionnelle) a conduit les entreprises à différer leurs investissements. Le ralentissement de l'investissement des ménages et de celui des entreprises est relativement moins marqué en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon.



Saint-Pierre-et-Miquelon, Étang du Pont Boulot - Lotissement Bourgeois

© F. Fichot

Variations 2009/2008

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Importations de biens d'équipement (en valeur)	-14,7 %	29,8 %	-26,4 %	-35,6 %	9,5 %	ND
Immatriculations de véhicules utilitaires neufs	-15,7 %	-17,8 %	-28 %	-28,7 %	-33,9 %	5,9 %
Crédit à l'habitat	5,6 %	10,8 %	15,2 %	8,8 %	4,7 %	-5,2 %

Sources : Douanes, Préfecture

La consommation des ménages

Le ralentissement de la consommation des ménages observé en fin d'année 2008 s'est poursuivi au premier semestre 2009 malgré la tendance générale à la désinflation. La dégradation s'est toutefois atténuée au second semestre 2009 dans la plupart des géographies. Sur l'ensemble de l'année 2009, la

consommation est en repli par rapport à l'année précédente. Les ventes de véhicules de tourisme ont bénéficié, comme en métropole, d'achats par anticipation générés par la baisse annoncée de la prime à la casse.

Variations 2009/2008

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Saint-Pierre-et-Miquelon
Immatriculations de véhicules de tourisme neufs	-2,2 %	-17,8 %	-3,9 %	-36,2 %	-16,6 %	-2,5 %
Importations de produits des industries agricoles et alimentaires (en valeur)	-12,5 %	-10,2 %	-15,6 %	2,2 %	-0,4 %	ND
Importations de biens de consommation (en valeur)	-7,3 %	-6,4 %	-12,3 %	-0,3 %	-7,1 %	ND
Crédits à la consommation	-2,0 %	-1,0 %	-4,7 %	5,9 %	-1,8 %	-2,6 %

Sources : Douanes, Préfecture

LES TENDANCES SECTORIELLES DANS CHAQUE COLLECTIVITÉ D'OUTRE-MER

Les analyses des situations spécifiques de chaque zone sont détaillées dans les rapports annuels monographiques publiées par les agences de l'IEDOM. Ne sont présentées ici que les grandes tendances sectorielles de chaque département ou collectivité.

Guadeloupe

L'industrie agroalimentaire enregistre un bilan d'activité qui diffère selon les filières. La campagne sucrière est décevante (-12,4 % de sucre par rapport à 2008), en raison à la fois de l'enchaînement des conflits sociaux retardant le démarrage de la campagne et de la forte pluviométrie en période de récolte. En revanche, les exportations de bananes ont retrouvé dès le troisième trimestre 2009 des niveaux satisfaisants et terminent en progression sensible de près de 21 % par rapport à 2008.

Déjà ralenti en 2008, l'activité dans le secteur du BTP a connu un véritable coup d'arrêt au premier trimestre 2009, pénalisée par le contexte social qui a paralysé l'économie et retardé de nombreux projets.

Au niveau sectoriel, les activités traditionnelles (banane, sucre et pêche) se sont légèrement redressées dans la plupart des géographies. Le BTP, moteur traditionnel des économies ultramarines, a souffert des incertitudes liées à la commande publique et à l'atonie de la promotion immobilière privée. De manière générale, la conjoncture du secteur des services marchands a été affectée par le ralentissement de l'activité dans les autres secteurs. Enfin, la fréquentation touristique a chuté dans l'ensemble des géographies, excepté à La Réunion où elle s'est maintenue en 2009.

En 2009, l'activité du secteur du tourisme s'est nettement repliée. La saison touristique 2008-2009 apparaît bien en deçà des résultats obtenus ces trois dernières années. Le nombre de mouvements d'avions a diminué de 14,5 % et le trafic de passagers a enregistré un repli marqué de 9,6 %. Dans l'hôtellerie, le nombre de nuitées est en recul de 30 % par rapport à 2008 et le taux d'occupation moyen des chambres enregistre une baisse de près de 7 points.

Enfin, le secteur du commerce a été fortement affecté par le mouvement social ; le secteur des services fait également état de la dégradation de son volume d'affaires sur l'ensemble de l'année 2009.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Production de sucre (t)	72 800	73 700	80 800	63 500	55 600	-12,4%
Production de rhum (hap)	58 831	57 447	74 898	74 689	75 094	0,5 %
Exportation de bananes (t)	50 430	44 521	37 911	44 570	53 866	20,9 %
Consommation de ciment (t)	266 121	277 860	288 376	261 639	231 966	-11,3 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes)	514 000 (2)	607 000	407 944	411 800	ND	-

(1) Années 2004 à 2006 : îles du Nord comprises.

(2) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens.

ND : Non Disponible.

Sources : Syndicat des producteurs exportateurs de sucre et de rhum, Douanes, DDCCRF, Ciment Antillais, Comité des îles de Guadeloupe, INSEE

Guadeloupe, îlet du Gosier





Guyane, bac La Gabrielle sur le Maroni



Guyane, îles du Salut

Guyane

Le secteur primaire, plus particulièrement la pêche et la riziculture, a de nouveau connu des difficultés en 2009. Les filières traditionnelles agricoles (abattage de bovins et porcins notamment) enregistrent en revanche des résultats plutôt favorables après une période de stagnation.

L'activité spatiale¹ a été bien orientée en 2009, avec 12 satellites géostationnaires mis en orbite (contre 10 en 2008) et 7 tirs d'Ariane 5. La préparation des infrastructures du site de lancement Soyouz a continué à avoir des effets directs positifs sur les autres secteurs économiques du département.

L'activité du BTP rencontre de grandes difficultés depuis la fermeture du pont du Larivot fin novembre 2009, induisant des contraintes d'approvisionnement en matériaux (sable, ciment),

une réorganisation de l'activité et une augmentation des coûts de logistique. Le volume de ciment vendu dans le département s'inscrit en baisse par rapport à 2008 (-17,2 %).

En dépit d'un énorme potentiel, la production du secteur aurifère reste faible en 2009.

Enfin, le secteur du bois reste dans une bonne dynamique de croissance. Le volume cumulé de grumes sorties de forêt progresse de 18,2 % sur l'année 2009.

¹ Le secteur spatial représente de l'ordre de 15 % du PIB guyanais, soit près de 10 % d'effets indirects (activités générées par les sous-traitants), 3 à 4 % d'effets directs (activités propres au spatial, donneurs d'ordres), et 2 % d'effets induits par l'ensemble des agents économiques.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Production de riz (t)	17 774	15 073	8 671	9 704	9 035	-6,9 %
Pêche crevette (t)	2 964	2 239	2 362	1 496	1 326	-11,4 %
Production totale d'or (kg)	2 551	3 079	2 425	1 504	ND	-
Nombre de tirs d'Ariane	5	5	6	6	7	16,7 %
Vente de ciment (t)	60 091	72 905	86 730	97 461	80 701	-17,2 %

Sources : Direction de l'agriculture et de la forêt, Douanes, Direction départementale des affaires maritimes, Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement, Arianespace, Ciments guyanais

Martinique

L'année 2009 a été marquée par une nette reprise de la production de bananes (190 000 tonnes contre 147 000 en 2008). En dépit de conditions d'exploitation difficiles, la campagne cannière 2009 a permis de récolter 223 000 tonnes de cannes (+7,2 % par rapport à 2008).

Le secteur du bâtiment et des travaux publics a connu une baisse d'activité sur ses différents marchés. La diminution de la construction de logements, l'attentisme des investisseurs, lié aux incertitudes relatives à l'évolution institutionnelle, et la perte d'image suite aux mouvements sociaux du début d'année ont bridé le marché de la promotion immobilière. S'y sont ajoutés les retards de programmation de plusieurs chantiers publics.

Le secteur du tourisme, déjà touché par le ralentissement mondial, a été durement affecté par le conflit social, intervenu en haute saison. Le nombre de passagers à l'aéroport s'est replié de 4,9 % sur l'année 2009, soit une baisse plus accentuée que celle du trafic passager mondial (-3,5 %). Le nombre de croisiéristes a chuté de 30 % par rapport à l'année 2008.

L'atonie généralisée de l'activité a eu des répercussions sur le secteur des services aux entreprises et sur le commerce. Après la forte baisse de l'activité enregistrée au premier semestre, le chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île a retrouvé un niveau proche de 2008, limitant la baisse sur l'année à -7,1 %.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Production de sucre (t)	4 400	4 000	5 800	4 700	5 600	19,1 %
Production de rhum (hap)	67 200	62 500	79 400	74 500	70 600	-5,2 %
Exportation de bananes (t)	228 400	216 800	134 000	147 100	190 000	29,2 %
Production de ciment (t)	234 200	259 200	264 900	263 700	200 800	-23,9 %
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	484 127	503 474	501 491	479 933	441 647	-8,0 %

Sources : CTCS, Douanes, DRCCRF, Ciment Antillais, Comité Martiniquais du Tourisme

La Réunion

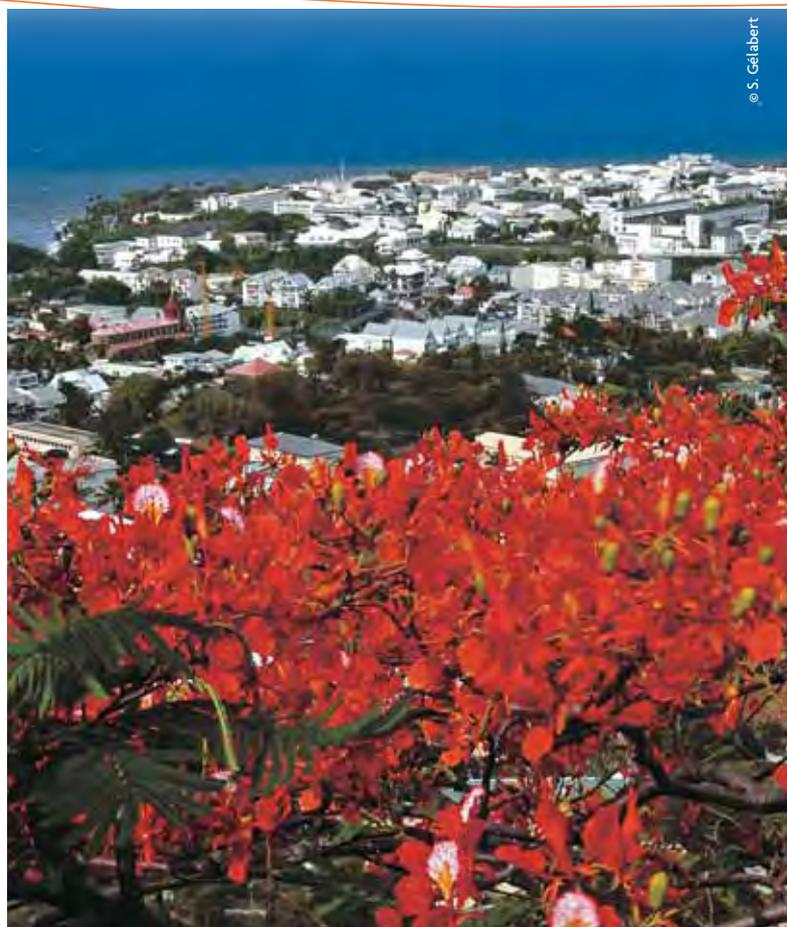
À La Réunion, l'ensemble des secteurs, à l'exception de l'agriculture et du tourisme, ont été touchés par le ralentissement économique en 2009.

Le secteur agricole a maintenu son courant d'affaires mais quelques indicateurs, tels que la collecte de lait et les exportations de produits de la pêche, font état d'une activité moins soutenue en fin d'année. La campagne sucrière a enregistré une augmentation de la production de sucre brut (+6,9 % par rapport à la campagne 2008).

Après plusieurs années de forte croissance, l'activité du secteur de la construction et des travaux publics s'est fortement dégradée en 2009, occasionnant la destruction de plus de 5 000 emplois en un an. L'achèvement de chantiers de grande envergure, au premier rang desquels figure la route des Tamarins, et l'abandon ou le report de nombreux projets par les municipalités ont engendré un véritable « trou d'air » dans l'activité du secteur. En lien avec l'évolution du BTP dont elle est fortement tributaire, l'activité de l'industrie manufacturière a poursuivi son repli.

L'atonie de la consommation des ménages a conduit à un affaiblissement de l'activité dans le commerce et l'industrie agro-alimentaire. La légère reprise de l'économie en fin d'année et la hausse de la consommation des ménages semblent avoir bénéficié au secteur des services marchands.

L'activité touristique a peu subi les conséquences de la crise internationale et La Réunion a retrouvé en 2009 des niveaux de fréquentation proches de ceux de 2005, avant la « crise du chikungunya ». Le trafic « passagers » sur l'axe Réunion/métropole est en hausse de 5,3 % sur l'année et le taux d'occupation des hôtels membres de l'Union des Hôtels de la Réunion s'améliore de +0,6 point en 2009.



La Réunion, vue de Saint-Denis

© S. Gélabert

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Production de sucre	202 000	205 000	158 000	194 000	207 000	6,7 %
Production de rhum (hap)	78 929	92 263	110 109	119 032	111 075	-6,7 %
Pêche (tonnes exportées)	3 939	3 628	566	1 035	641	-38,0 %
Vente de ciment (t)	517 774	569 471	620 315	583 454	ND	-
Nombre de touristes (hors croisiéristes et plaisanciers)	409 000	278 800	380 500	ND	ND	-

Sources : Centre Technique Interprofessionnel de la Canne à Sucre, Douanes, CER-BTP, INSEE (enquêtes annuelles), Comité du tourisme de la Réunion, DDE

Martinique, bananes



© Phovoir



Mayotte, les 210 marches d'Acoua

© S. Bouvier-Gaz

Mayotte

À Mayotte, pour la deuxième année consécutive, la quasi-totalité des secteurs ont enregistré une diminution de leur courant d'affaires. Seuls le tourisme et l'agro-alimentaire semblent terminer l'année sur une note favorable.

La situation du secteur primaire reste préoccupante. En 2009, 2,2 tonnes d'ylang-ylang ont été exportées (contre 6,6 tonnes en 2008), soit une chute de 67 % sur un an ; sur la même période, les exportations de poissons d'élevage ont baissé de 6,5 % en volume.

Avec des carnets de commande à leur plus bas niveau au dernier trimestre, le secteur du BTP connaît une diminution de son activité que confirme la contraction du tonnage de ciment

importé. L'année 2008 a néanmoins enregistré une forte consommation de ciment en raison de la réalisation de gros chantiers au port de Longoni.

L'activité du secteur du tourisme s'est redressée sur la fin de l'année. Au quatrième trimestre, les hôtels ont enregistré une reprise de leur taux d'occupation et on a observé une progression du nombre de passagers enregistrés à l'aéroport (près de +20 % par rapport au quatrième trimestre 2008).

Enfin, l'activité du secteur des services marchands s'est dégradée sur l'ensemble de l'année 2009, avec toutefois une atténuation de la dégradation au dernier trimestre.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Exportation d'ylang-ylang (t)	7,7	7,8	8	6,6	2,2	-66,7 %
Exportation de produits d'aquaculture frais et entiers (t)	130,1	118	119,6	95,2	89	-6,5 %
Importations de ciment (t)	78 901	84 272	86 475	196 246	95 742	-51 %
Nombre de touristes (estimations)	39 000	32 000	40 670	37 956	ND	-

Sources : Douanes, Comité départemental du tourisme de Mayotte (estimations), Conseil Général

Saint-Pierre-et-Miquelon

À Saint-Pierre-et-Miquelon, l'activité de la pêche industrielle a été en retrait, avec une diminution de la production de 12 % par rapport à la saison 2008. En revanche, les prises artisanales de morue se sont accrues de 39,4 % (en cumul sur la saison). L'intégralité du quota de morue a pu être pêchée grâce à une gestion plus fine des quotas et à l'allongement de la saison permise par l'acquisition d'un bateau de 35 mètres adapté aux conditions hivernales de mer.

Les dysfonctionnements du transport maritime de passagers ont pénalisé la fréquentation touristique de l'archipel durant la période estivale. Le nombre de touristes entrés sur le territoire en 2009 enregistre au total une réduction de 24,7 % en cumul annuel.

La baisse de la fréquentation touristique a eu un impact sur l'activité des commerces et de la restauration qui a été moins dynamique qu'en 2008.



Saint-Pierre-et-Miquelon, l'île aux Marins au crépuscule

© F. Dufresne

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Pêche artisanale (t) (1)	1 641	1 332	1 693	1 388	1 534	10,5 %
Pêche industrielle (t) (1)	1 738	1 844	1 925	1 610	1 420	-11,8 %
Importations de ciment (t)	1 926	1 290	1 760	ND	ND	-
Trafic aérien (2)	12 501	11 831	11 963	12 554	12 873	2,5 %
Trafic maritime (2)	14 799	13 552	12 834	16 192	11 346	-29,9 %

(1) La campagne de l'année n débute en avril de l'année n et se termine en mars de l'année n+1.

(2) Nombre de passagers entrés dans l'archipel.

Sources : Affaires maritimes, Douanes, Police Aux Frontières

Saint-Martin

Fondée principalement sur le tourisme et le BTP, l'activité a subi en 2009 les conséquences de la crise économique, en grande partie en raison de la baisse de fréquentation de la clientèle touristique américaine. La crise a eu en outre des répercussions sur les activités para-touristiques, les visiteurs, moins nombreux, ayant tendance à limiter leurs dépenses, ce qui a

entraîné la fermeture de commerces et, dans une moindre mesure, de restaurants. La chute du tourisme a entraîné en 2009 un net ralentissement dans le BTP. Le secteur a résisté grâce à la commande publique, stimulée par les chantiers mis en œuvre par la nouvelle Collectivité.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Trafic aérien	170 573	175 119	186 236	188 227	192 891	2,5 %
Trafic aérien (1)	638 434	642 923	655 643	663 637	ND	
Nombre de croisiéristes	8 144	8 843	8 500	9 146	13 383	46,3 %
Nombre de croisiéristes (1)	1 496 605	1 430 488	1 430 406	1 354 958	ND	
Nombre de chambres d'hôtel	2 035	1 636	1 663	1 893	1 839	-2,9 %
Coefficient d'occupation des chambres	52,9 %	60,1 %	60,1 %	56,2 %	49,9 %	-6,3 pt

(1) Partie hollandaise incluse.
ND : Non Disponible.

Sources : Office du tourisme de Saint-Martin, Aéroports Grand-Case et Princess Juliana, Régie municipale du port, Association des Hôteliers de Saint-Martin (AHSM)

NB : sauf mention contraire, les données concernent uniquement la partie française de l'île de Saint-Martin.

Saint-Barthélemy

L'économie de Saint-Barthélemy repose essentiellement sur le tourisme haut de gamme. En 2009, l'économie a souffert de la crise économique aux États-Unis qui a engendré un ralentissement dans ses deux principaux secteurs (tourisme et immobilier). Le trafic aérien a été fortement ralenti en 2009 (-11,1 % par rapport à 2008, 2009 étant la plus mauvaise année depuis

1996) mais le trafic maritime s'est maintenu (+2 % en 2009 pour le nombre de passagers sur ferries) et le nombre de croisiéristes a progressé (+12,4 %). En 2009, le BTP a été pénalisé par l'atonie de la promotion privée mais la commande publique a permis au secteur de se maintenir.

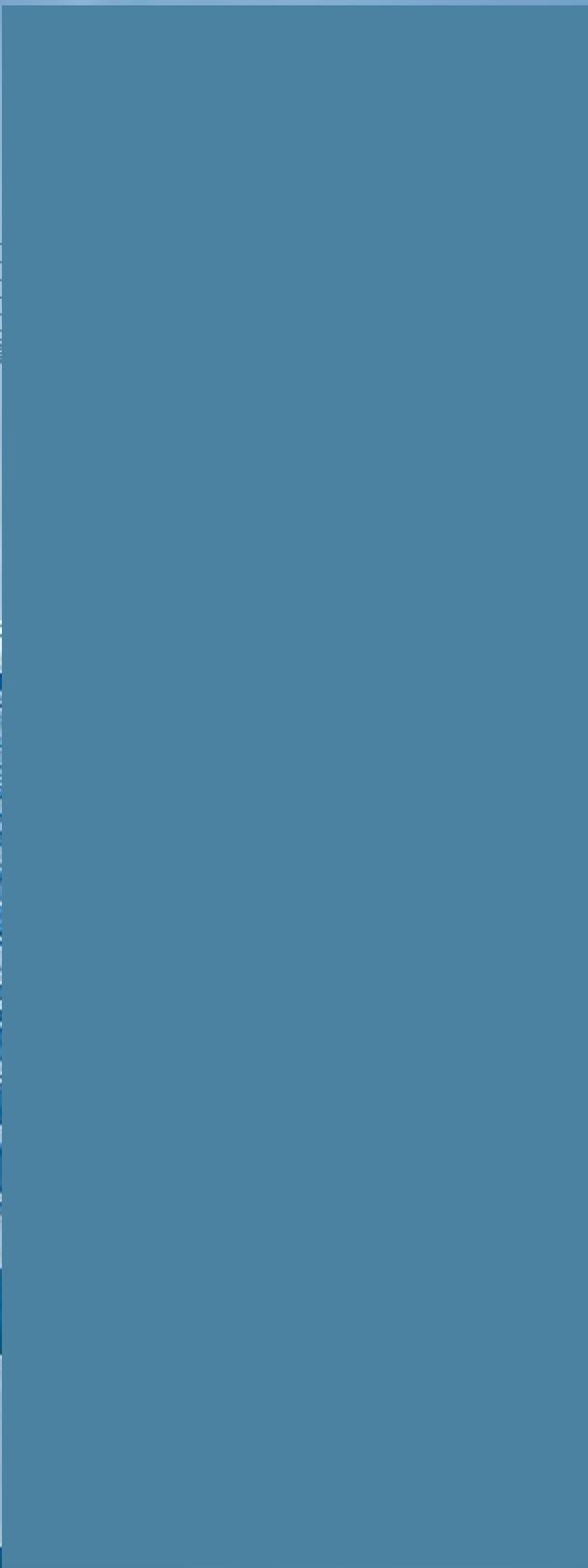
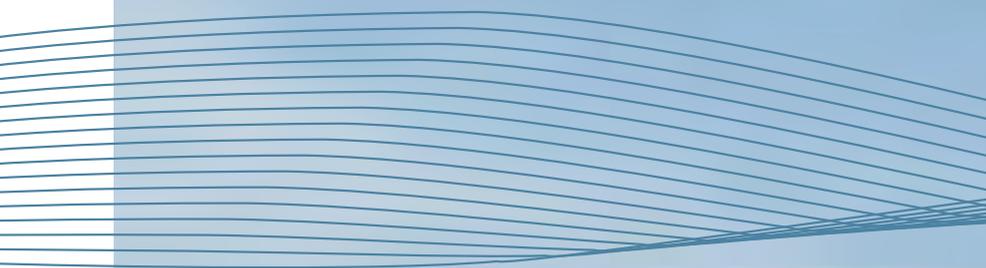
	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
Importations de ciment (t)	12 483	13 144	15 927	14 567	13 657	-6,2 %
Trafic aérien	159 094	174 620	180 413	164 282	145 969	-11,1 %
Nombre de croisiéristes	54 693	45 636	45 039	42 477	47 732	12,4 %
Nombre de passagers sur yachts	32 631	35 966	39 364	34 564	31 834	-7,9 %
Nombre de passagers sur ferries	67 821	64 967	61 817	59 100	60 264	2,0 %
Nombre d'hôtels	34	31	29	26	32	23,1 %
Nombre de chambres d'hôtel	591	623	499	520	543	4,4 %

ND : Non Disponible.

Sources : Régie du droit de quai, Port de Gustavia, Office municipal du Tourisme de Saint-Barthélemy

Saint-Barthélemy, la capitainerie





© Getty

PRÉSENTATION

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER

16 Zone d'intervention
de l'IEDOM
17 Statuts, gouvernance,
organisation et contrôles

23 Missions
26 Ressources humaines

27 Le contrôle interne,
la maîtrise des risques,
la lutte anti-blanchiment
et la sécurité

29 La sécurité des systèmes
d'information
29 La communication externe



ZONE D'INTERVENTION DE L'IEDOM

Établissement public national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM) a été créé en application de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959 modifiée par l'ordonnance 2000-347 du 19 avril 2000, avec notamment pour mission l'émission de monnaie dans les départements de **la Guadeloupe**, de **la Martinique**, de **la Guyane** et de **La Réunion**.

Le champ d'intervention de l'Institut d'émission a été étendu le 1^{er} janvier 1978 au département de **Saint-Pierre-et-Miquelon**, devenu en 1985 collectivité territoriale, puis au 1^{er} janvier 1999 à **Mayotte** qui, à la suite de la consultation sur la départementalisation du 29 mars 2009, devient en 2011 le 101^e département français.

La loi organique n° 2007-224 du 21 février 2007 porte création des collectivités de **Saint-Barthélemy** et de **Saint-Martin**, ce qui conduit à établir la zone d'intervention de l'IEDOM à huit collectivités.

1 Les statuts résultent de l'ordonnance n° 59-74 du 7 janvier 1959, créant l'IEDOM, modifiée par l'ordonnance n° 2000-347 du 19 avril 2000, et complétée par le décret n° 2000-545 du 20 juin 2000.

2 Conformément à l'article 3 de la décision du Conseil de l'Union européenne du 31 décembre 1998 concernant Saint-Pierre-et-Miquelon et Mayotte.

STATUTS, GOUVERNANCE, ORGANISATION ET CONTRÔLES

Les statuts

Les statuts¹ actuels sont fixés dans le livre VII du Code monétaire et financier relatif au régime de l'outre-mer (articles L 711-2 à L 711-12 et R 711-1 à D 711-14). L'article L 711-2 précise qu'au titre de sa participation au Système européen de banques centrales la Banque de France exerce dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales de Mayotte, et de Saint-Pierre-et-Miquelon², de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin, les missions qui lui sont confiées par les articles L 122-1 et L 141-1 à L 141-5 du Code monétaire et financier. L'exécution des opérations afférentes à ces missions est toutefois assurée par l'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France (article L 711-2-2^e alinéa).

Conformément aux dispositions de l'article L 711-3, l'État a également confié à l'IEDOM des missions de service public. Par ailleurs, l'IEDOM assure le rôle d'Observatoire économique et financier des économies ultramarines.

La mise en œuvre de ces textes s'est traduite par une nouvelle composition des instances dirigeantes et de contrôle de l'IEDOM et a conduit à l'établissement de conventions avec ses

principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'Agence française de développement (AFD).

La loi 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (codifiée à l'article L 711-5 du Code monétaire et financier) précise la composition du Conseil de surveillance et institue la création au sein de l'IEDOM d'un Comité économique consultatif.

Les organes dirigeants et de contrôle

Les organes dirigeants

/ Le Conseil de surveillance

L'IEDOM est administré par un Conseil de surveillance composé de sept membres :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, qui préside le Conseil ;
- trois représentants de la Banque de France, désignés pour quatre ans par le gouverneur de cette dernière ;
- un représentant du personnel de l'Institut, élu pour quatre ans ;
- deux représentants de l'État, désignés l'un par le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et l'autre par le ministre chargé de l'Outre-mer ; ils peuvent participer au conseil à titre d'observateur et sans voix délibérative.



En 2009, le Conseil de surveillance de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est réuni deux fois : à Paris le 17 mars et à Pointe-à-Pitre le 14 décembre.

Le 17 mars 2009, le Conseil de surveillance était dans la configuration définie antérieurement à la mise en place des dispositions prévues par la loi 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (codifiée à l'article L 711-5 du Code monétaire et financier).

Président : M. Jean-Pierre Landau.

Membres représentant la Banque de France :

- M. Didier Bruneel ;
- M. Jean-Pierre Patat ;
- M. Frédéric Peyret ;
- M^{me} Nathalie Aufauvre ;
- M. Yves Nachbaur ;
- M. Gilles Lardy.

Membre représentant du personnel :

- M^{me} Mireille Anin.

Membres, personnalités qualifiées :

- M. Mohamed Ali Hamid ;
- M. Bernard Boullanger ;
- M. Romuald Derrible ;
- M. Patrick Doquin ;
- M. Jean-François Moser ;
- M. Hervé Toussay.

Membres représentants de l'État :

- M^{me} Laura Torrebruno (ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi) ;
- M^{me} Annie Iasnogorodski (ministère chargé de l'Outre-mer).

Le 14 décembre 2009, le Conseil de surveillance était dans sa nouvelle configuration définie par la loi 2009-594 du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (codifiée à l'article L 711-5 du Code monétaire et financier). M. Christian Noyer, gouverneur de la Banque de France, a présidé la séance du conseil.

La composition du Conseil de surveillance au 31 décembre 2009 est la suivante :

Président¹ : M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France.

Membres représentant la Banque de France² (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- M. Didier Bruneel, avec comme suppléante M^{me} Marie-Anne Poussin-Delmas ;
- M. Frédéric Peyret, avec comme suppléante M^{me} Nathalie Aufauvre ;
- M. Armand Pujal, avec comme suppléant M. Yves Nachbaur.

Membre représentant du personnel (élu le 17/10/2008 pour quatre ans) :

- M^{me} Mireille Anin, ayant pour suppléant M. Maximin Lefebvre.

Membres désignés pour une durée indéterminée pour participer au Conseil de surveillance à **titre d'observateur et sans voix délibérative** :

- pour le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi³ : M^{me} Laura Torrebruno, avec comme suppléant M. Rodolphe Lelté ;
- pour le ministère chargé de l'Outre-mer : M. Jean-Bernard Nilam⁴.

Le Conseil de surveillance (séance du 16 mars 2010), de g. à d. :

Armand Pujal, Jean-Bernard Nilam, Frédéric Peyret, Didier Bruneel, Mireille Anin, Jean-Pierre Landau, Laura Torrebruno, Yves Barroux, Patrick Besse, Francis Roche Toussaint





Le Comité économique consultatif (séance du 15 avril 2010), de g. à d. : Jean-Bernard Nilam, Mohamed Ali Hamid, Hervé Toussay, Patrick Doquin, Corinne Lefranc, Ludovic Gréaux, Yves Barroux, Pierre Jaillet, Nestor Radjou, Romuald Derrible, Patrick Besse

/ Le Comité économique consultatif

Le Comité économique consultatif est chargé d'étudier les questions relatives à la conjoncture et au développement économique des départements et collectivités d'outre-mer situés dans le champ d'intervention de l'Institut. Il est composé de douze membres :

- le gouverneur de la Banque de France ou son représentant, président ;
- un représentant de la Banque de France, désigné pour quatre ans par le gouverneur de cette dernière ;
- huit personnalités qualifiées, choisies en raison de leurs compétences dans les domaines monétaire, financier ou économique de l'outre-mer et nommées conjointement pour quatre ans par les ministres chargés de l'Économie et de l'Outre-mer ;
- deux représentants de l'État.

Compte tenu de sa création récente, le Comité économique consultatif s'est réuni pour la première fois le 15 décembre 2009, à Pointe-à-Pitre. La séance a été présidée par M. Yves Barroux qui avait reçu délégation du gouverneur de la Banque de France⁵.

Président⁶ : M. Jean-Pierre Landau, sous-gouverneur de la Banque de France, président du Conseil de surveillance, en qualité de représentant du gouverneur de la Banque de France.

Membres représentant la Banque de France⁷ (désignés pour quatre ans par le gouverneur de la Banque de France) :

- M. Pierre Jaillet, avec comme suppléant M. Denis Beau.

Membres, personnalités qualifiées⁸ (nommés conjointement pour quatre ans par les ministres chargés de l'Économie et de l'Outre-mer) :

- M. Mohamed Ali Hamid, avec comme suppléant M. Al Kalfane ;
- M. Bernard Boullanger, avec comme suppléant M. Nestor Radjou ;
- M. Romuald Derrible, avec comme suppléant M. Xavier Bowring ;
- M. Patrick Doquin, avec comme suppléant M. Etienne Erlong ;
- M. Ludovic Gréaux, avec comme suppléant M. Laurent de Fabrique ;
- M. Jean-François Moser, avec comme suppléant M. Pascal Thiaw Kine ;
- M. Maurice Perrinmaréchal, avec comme suppléant M. Laurent Fuentes ;
- M. Hervé Toussay, avec comme suppléant M. Bertrand Clerc.

Membres représentants de l'État :

- pour le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi : M^{me} Laura Torrebruno, avec comme suppléant M. Rodolphe Lelté ;
- pour le ministère chargé de l'Outre-mer : M. Jean-Bernard Nilam.

Les organes de contrôle

Les organes de contrôle interviennent soit de façon permanente, soit de façon périodique. Un contrôle externe est également, de manière régulière ou périodique, effectué par des entités extérieures.

Les organes de contrôle interne⁹ de l'IEDOM exercent un contrôle permanent au siège et dans les agences. En ce qui concerne les missions réalisées dans le cadre de l'Eurosystème, ils s'assurent entre autres du respect de toutes les instructions transmises par la Banque de France relatives aux opérations réalisées pour son compte dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'IEDOM. Ils vérifient notamment l'application de la charte du système de contrôle de l'information comptable pour l'ensemble des opérations réalisées par l'IEDOM pour le compte de la Banque de France.

L'Inspection de l'IEDOM exerce un contrôle périodique. Cette dernière présente ses rapports au comité de contrôle interne qui en assure le suivi ; un exemplaire est ensuite adressé au Contrôleur général de la Banque de France, qui a la possibilité de demander toute information complémentaire et de faire procéder sur place, par ses services, à toute investigation additionnelle jugée nécessaire.

Les opérations de l'Institut peuvent être vérifiées par les agents de la Banque de France à la demande du président du Conseil de surveillance ou du directeur général dans le cadre des activités exercées pour le compte de la Banque de France.

Enfin, des entités extérieures exercent un contrôle externe sur les comptes de l'IEDOM. Ce contrôle est effectué régulièrement par un collège de commissaires aux comptes désignés par le Conseil de surveillance. L'IEDOM, comme tous les établissements publics, est également soumis au contrôle de la Cour des comptes.

¹ Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

² Décision du gouverneur de la Banque de France du 21/09/2009 publiée au JORF du 03/10/2009.

³ Arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 13/10/2009 publié au JORF du 23/10/2009.

⁴ Arrêté du ministère de l'Outre-mer du 22/07/2009 publié au JORF du 07/08/2009.

⁵ Décision du gouverneur de la Banque de France du 23/11/2009 publiée au JORF du 03/12/2009.

⁶ Décision du gouverneur de la Banque de France du 17/05/2006 publiée au JORF du 01/06/2006.

⁷ Décision du gouverneur de la Banque de France du 21/09/2009 publiée au JORF du 03/10/2009.

⁸ Arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi du 23/11/2009 publié au JORF du 28/11/2009.

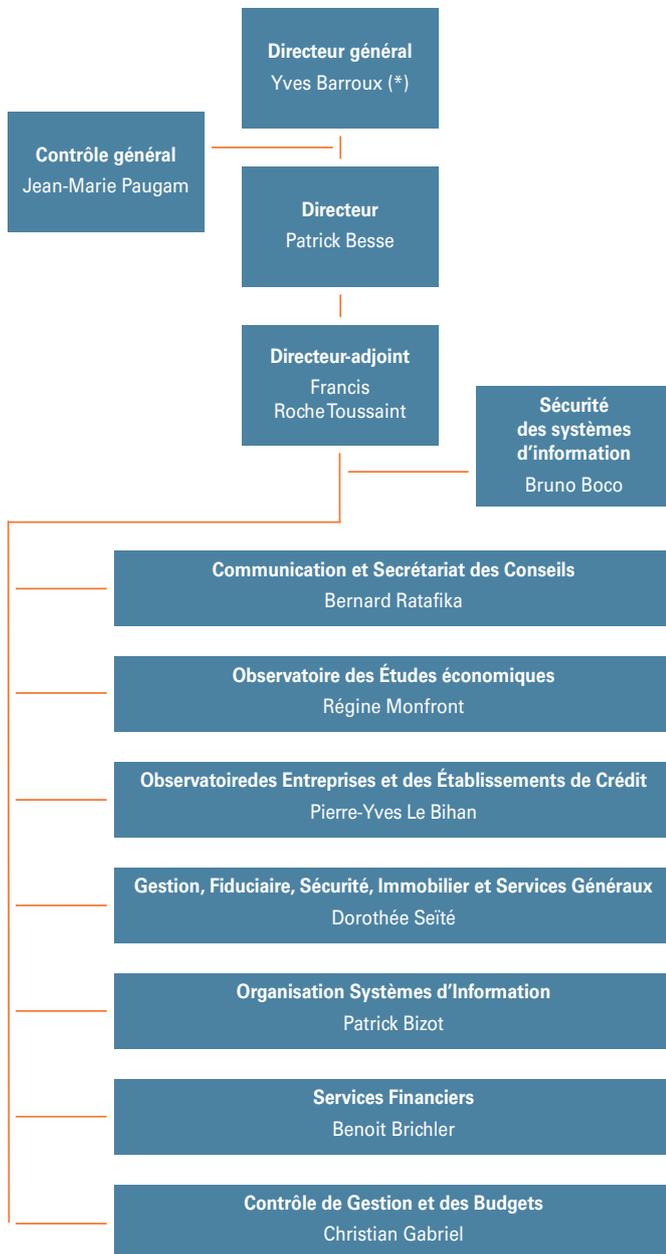
⁹ Cf. « Le contrôle interne et la maîtrise des risques », page 27.

L'organisation

Le siège

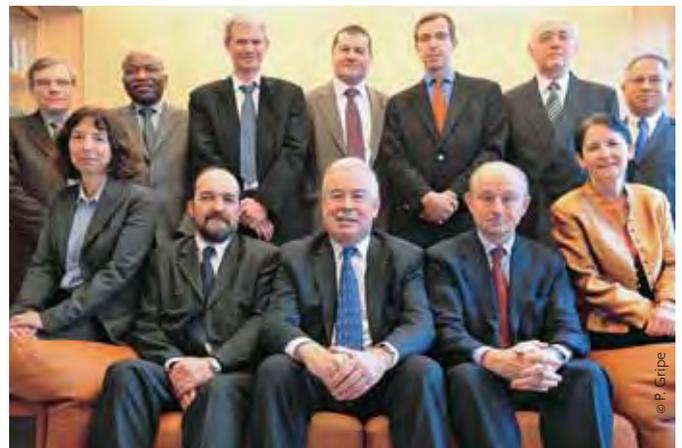
Le directeur général de l'IEDOM est nommé par le gouverneur de la Banque de France. Il assure la gestion de l'établissement sous le contrôle du Conseil de surveillance. Pour les missions relevant du Système européen de banques centrales, il agit selon les instructions du gouverneur de la Banque de France.

Au 31 décembre 2009, le siège de l'IEDOM était organisé de la façon suivante :



La direction de l'IEDOM, de g. à d. : Patrick Besse, Yves Barroux, Francis Roche-Toussaint

Le comité de direction est composé des membres de la direction générale et des responsables de division en charge des différents métiers. Deux fois par an, à l'occasion des semaines du réseau, la composition du comité de direction est élargie aux directeurs d'agence ; cette configuration permet notamment d'examiner les sujets de caractère stratégique ou ceux relatifs à la gestion interne ainsi que la fixation des objectifs dans le cadre du plan d'entreprise.



Le Comité de direction, de g. à d., au second plan : Christian Gabriel, Bruno Boco, Pierre-Yves Le Bihan, Benoit Brichler, Patrick Bizot, Jean-Marie Paugam, Bernard Ratafika, au premier plan : Régine Monfront, Patrick Besse, Yves Barroux, Francis Roche Toussaint, Dorothee Seité

(*) Nommé par décision du gouverneur de la Banque de France en date du 11/03/2008 publiée au JORF du 26/03/2008.

Les agences

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer dispose de six agences : aux Abymes à la Guadeloupe, à Fort-de-France à la Martinique, à Cayenne en Guyane, à Saint-Denis à La Réunion, à Mamoudzou à Mayotte et à Saint-Pierre à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Agence IEDOM de la Guadeloupe



Directeur : Charles Apanon
Parc d'activité la Providence
Zac de Dothémare Sud - 97139 Abymes
Tél. : (0.590) 93 74 00
Fax : (0.590) 93 74 25

Agence IEDOM de la Guyane



Directeur : Jean-Pierre Derancourt
8, rue Christophe-Colomb - BP 6016
97306 Cayenne Cedex
Tél. : (0.594) 29 36 50
Fax : (0.594) 30 02 76

Agence IEDOM de la Martinique



Directeur : Philippe La Cognata
1, boulevard du Général-de-Gaulle - BP 512
97206 Fort-de-France Cedex
Tél. : (0.596) 59 44 00
Fax : (0.596) 59 44 04

Agence IEDOM de Mayotte



Directeur : Victor-Robert Nugent
Avenue de la Préfecture - BP 500
97600 Mamoudzou
Tél. : (0.269) 61 05 05
Fax : (0.269) 61 05 02

Agence IEDOM de La Réunion



Directeur : Arnaud Bellamy-Brown
4, rue de la Compagnie
97487 Saint-Denis Cedex
Tél. : (0.262) 90 71 00
Fax : (0.262) 21 41 32

Agence IEDOM de Saint-Pierre-et-Miquelon



Directeur : Fabrice Dufresne
22, place du Général-de-Gaulle
BP 4202
97500 Saint-Pierre
Tél. : (0.508) 41 06 00
Fax : (0.508) 41 25 98



La direction et les directeurs d'agence, de g. à d. : Patrick Besse, Fabrice Dufresne, Charles Apanon, Arnaud Bellamy-Brown, Yves Barroux, Jean-Pierre Derancourt, Victor-Robert Nugent, Francis Roche Toussaint, Philippe La Cognata

Les agences sont organisées en services « fonctionnels » et « opérationnels ». Les premiers ont en charge les activités comptables, informatiques, les opérations bancaires et de gestion. Les seconds sont composés du service de « l'émission », du service « entreprises », du service « particuliers » et du service « études et établissements de crédit ».

Chaque agence de l'IEDOM est dotée d'une cellule de contrôle interne et d'un correspondant local de sécurité, placés sous l'autorité directe de la direction de l'agence.

En vue d'adapter ses moyens à l'évolution de ses activités ainsi qu'aux exigences techniques et réglementaires, l'IEDOM gère un important programme immobilier qui comporte la construction de nouvelles installations à La Réunion, à Saint-Pierre-et-Miquelon et en Guyane ainsi que des travaux de confortement sismique de l'immeuble de l'agence de la Martinique. La nouvelle agence de la Guadeloupe située aux Abymes, commune limitrophe de Pointe-à-Pitre, a été inaugurée le 28 avril 2008 par le président du Conseil de surveillance et le directeur général en présence du préfet de la région Guadeloupe.

/ Les comités consultatifs d'agence

Dans chaque département et collectivité, un comité consultatif est constitué auprès du directeur d'agence. Les comités sont composés de diverses personnalités représentant chacune un secteur particulier de l'activité économique locale. Ils se réunissent périodiquement afin d'apprécier l'évolution de la conjoncture dans les différents secteurs de l'économie. Ils constituent un lieu d'échange permettant à l'Institut d'émission d'informer et d'expliquer aux acteurs économiques locaux son action ainsi que les positions de politique monétaire adoptées par le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne et de recueillir des éléments d'analyse de la situation économique locale.

/ Les réunions avec les établissements de crédit et assimilés

Bien que ne résultant pas d'une disposition réglementaire, l'IEDOM réunit périodiquement, sur chaque place où il est installé, les établissements de crédit et assimilés.

C'est l'occasion, dans le cadre des conventions de place, de restituer les parts de marché des différents établissements et de traiter des différents sujets d'actualité financière.



Saint-Pierre-et-Miquelon, quai Léonce Dupont

Les relations avec les principaux partenaires

Les relations de l'IEDOM avec ses principaux partenaires que sont la Banque de France, la Commission bancaire, le Trésor public et l'AFD sont régies par des conventions. Par ailleurs, afin d'améliorer la connaissance de sa zone d'intervention, l'IEDOM a développé en collaboration avec l'AFD, l'IEOM et l'INSEE le projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer) qui consiste à mettre en place un cadre économique et statistique global permettant d'analyser les évolutions récentes des économies ultramarines.

La Banque de France

La convention cadre signée le 30 décembre 2009 par le gouverneur de la Banque de France et le directeur général de l'IEDOM actualise les dispositions prévues dans la convention du 22 janvier 2001 relatives aux modalités d'accomplissement des missions relevant de l'Eurosysteme.

Ce document comprend quatre titres principaux :

- la mise en œuvre des missions du SEBC ;
- la mise en œuvre des missions d'intérêt général ;
- les prestations de services ;
- les relations financières.

Le Secrétariat général de la Commission bancaire

Conformément aux dispositions des articles L 613-6 et L 613-7 du Code monétaire et financier, le Secrétariat général de la Commission bancaire (SGCB) et l'IEDOM ont signé une convention le 8 octobre 1996 (complétée par un avenant daté du 25 mars 2004 et un échange de lettres des 18 et 28 janvier 2005), en vue de définir les modalités selon lesquelles le SGCB fait appel à l'Institut pour l'accomplissement des missions qui lui ont été confiées par les articles précités et par les articles L 520-1 et suivants et L 572-1 et suivants du Code monétaire et financier. Ainsi, l'IEDOM est chargé dans sa zone d'intervention de :

- réaliser des études spécifiques concernant les établissements de crédit soumis au contrôle du SGCB ;
- prêter son concours aux missions de contrôle sur place déléguées par la Commission bancaire ;
- procéder à des contrôles à la demande du Secrétariat général, sur instruction de la Commission bancaire, en ce qui concerne les changeurs manuels visés aux articles L 520-1 et suivants et L 572-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Le Trésor public

En application des dispositions de l'article L 711-3 du Code monétaire et financier, l'IEDOM peut être chargé par l'État de missions d'intérêt général. Des conventions précisent la nature de ces prestations et les conditions de leur rémunération. Dans ce cadre, une convention financière entre l'IEDOM et l'État a été signée le 1^{er} octobre 2002.

Une convention technique, signée le 16 octobre 2002, définit les modalités de la prestation fournie par l'IEDOM pour la mise en circulation des monnaies métalliques.

Dans le cadre d'une convention signée le 31 janvier 1997, l'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités ouverts dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte.

L'IEDOM assure pour le compte de l'État le traitement du surendettement des particuliers et des familles, et gère le secrétariat des commissions de surendettement. L'IEDOM participe également à la tenue du fichier central des chèques. Ces missions font l'objet de conventions particulières se référant à la convention financière entre l'État et l'IEDOM.

L'Agence française de développement (AFD)

Des liens historiques existent entre l'AFD et l'IEDOM. Ces liens ont évolué dans le temps. Ainsi, l'article L 711-11 du Code monétaire et financier précise certaines modalités de détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM. Par ailleurs, diverses conventions ont été passées entre les deux établissements ; elles sont notamment relatives aux frais résultant du détachement du personnel de l'AFD auprès de l'IEDOM.

Les accords-cadre CEROM passés entre l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD et l'INSEE, l'ISEE, l'ISPF

Le premier accord-cadre de partenariat, signé le 12 juillet 2004, réunissait les institutions concernées (l'IEDOM, l'IEOM, l'AFD, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Economique de Polynésie Française [SPPE]). Les finalités du projet CEROM sont les suivantes :

- renforcement de la qualité du système d'information économique en rapprochant statisticiens et économistes ;
- réduction des délais de mise à disposition des données utiles aux acteurs économiques ;
- amélioration des méthodes de production statistique ;
- promotion de l'analyse économique au travers de travaux inter-institutionnels ;
- construction d'un réseau d'échanges de bonnes pratiques et de comparaisons de méthodes entre les parties.

Cet accord-cadre a été renouvelé le 26 juin 2007.

MISSIONS

Les missions attribuées à l'IEDOM se répartissent en trois champs distincts :

- des missions fondamentales de banque centrale assurées dans le cadre de l'Eurosystème ;
- des missions de service public confiées par le législateur ;
- des services d'intérêt général au profit des acteurs et partenaires publics ou privés, avec en particulier l'Observatoire économique et financier.

Des missions de banque centrale

L'IEDOM, agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en œuvre les missions de banque centrale dans sa zone d'intervention.

Mise en circulation et entretien de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires qui ont cours légal dans la zone d'intervention de l'IEDOM sont les mêmes qu'en métropole. Les agences de l'Institut ont la responsabilité de la mise en circulation des billets en euro, en contrôlent l'authenticité, la qualité et assurent leur destruction.

Tenue des comptes des établissements de crédit et de la banque postale

L'IEDOM tenait jusqu'en septembre 2009, dans ses agences, les comptes ouverts dans les livres de la Banque de France au nom des établissements de crédit et de la Banque Postale.

Cotation des entreprises en vue de la mobilisation des créances privées non négociables

Les créances privées non négociables représentatives de crédits en euros consentis à des entreprises situées dans la zone d'intervention de l'IEDOM et cotées favorablement par ce dernier peuvent être mobilisées auprès de la Banque de France ou, le cas échéant, de toute autre banque centrale de la zone euro en tant que contrepartie aux opérations de politique monétaire de l'Eurosystème.

Relais des autorités bancaires européennes et nationales

Dans les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon, l'IEDOM communique aux établissements de crédit et met à la disposition du public les textes réglementaires qui sont rendus applicables par décision de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Surveillance des systèmes de paiement

Comme toutes les banques centrales de l'Eurosystème, l'IEDOM veille, dans sa zone d'intervention, au fonctionnement satisfaisant des systèmes de paiement.



HISTORIQUE

Dans les départements d'outre-mer (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion), dès sa création en 1959, l'IEDOM a pris en charge l'émission de la monnaie fiduciaire, jusqu'alors confiée à la Caisse centrale de la France d'outre-mer (devenue par la suite Caisse centrale de coopération économique, Caisse française de développement, puis Agence française de développement). Cet établissement avait lui-même succédé, le 1^{er} juillet 1944, aux banques d'émission dites « coloniales », banques privées auxquelles avait été accordé le privilège de l'émission (loi du 11 juillet 1851).

Jusqu'au 31 décembre 1974, l'Institut d'émission a mis en circulation dans ces départements des billets de sa propre émission. Les coupures émises étaient libellées :

- en francs dont la valeur nominale était identique à celle du franc métropolitain (mais avec des effigies propres à chaque département et différentes de celles des coupures de la Banque de France) dans les départements français d'Amérique : Guadeloupe, Guyane, Martinique ;
- en francs CFA à La Réunion.

Le 1^{er} janvier 1975 marqua une étape décisive dans l'intégration fiduciaire avec la métropole, l'IEDOM mettant désormais en circulation dans ces départements les billets de la Banque de France.

Le 1^{er} janvier 1978, l'Institut d'émission des départements d'outre-mer s'est substitué à l'Institut d'émission d'outre-mer à Saint-Pierre-et-Miquelon en application de l'article 4 du décret n° 77-1464 du 28 décembre 1977.

Il en a été de même à Mayotte le 1^{er} janvier 1999, en application de la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 (art. 42) ainsi que du décret n° 98-1244 du 29 décembre 1998.

Le 1^{er} janvier 2002, l'IEDOM a mis en circulation l'euro dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Des missions de service public exercées pour le compte de l'État

Agissant pour le compte de l'État, et plus particulièrement pour le compte du ministère de l'Économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministère chargé de l'Outre-mer, l'IEDOM remplit certaines missions de service public.

Mise en circulation des monnaies divisionnaires

L'IEDOM assure, pour le compte du Trésor public et comme la Banque de France sur le territoire métropolitain, la mise en circulation des pièces métalliques dans sa zone d'intervention.

¹ L'ISEE (Institut de la Statistique et des Études Économiques de la Nouvelle-Calédonie) et l'ISPF (Institut Statistique de la Polynésie Française).

Gestion des comptes du Trésor public

L'IEDOM assure la tenue des comptes courants des trésoriers-payeurs généraux et de leurs accrédités dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le Trésor public dispose également d'un compte courant à l'IEDOM. Ce compte centralise les opérations effectuées localement par les comptables publics accrédités auprès de l'IEDOM. L'Institut assure le traitement des valeurs émises ou reçues (chèques, virements, avis de prélèvement...) par les comptables publics dans sa zone d'intervention. Il participe au système français d'échange de valeurs en tant que sous-participant de la Banque de France.

Surendettement et information du public

L'IEDOM assure, dans les quatre départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers. Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement pour les présenter à la décision de la Commission départementale.

Par ailleurs, il recense dans le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) les informations relatives aux situations de surendettement des débiteurs domiciliés dans ces zones géographiques. Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM géré par l'IEDOM est intégré dans le FICP national géré par la Banque de France.

Cette intégration permet aux particuliers exerçant leur droit d'accès d'obtenir, auprès des agences de l'IEDOM, une communication en temps réel des informations les concernant.

L'IEDOM permet l'exercice du droit d'accès aux informations contenues dans le Fichier central des chèques (FCC) relatives aux chèques impayés et aux retraits de cartes bancaires. Il assure également l'exercice du droit au compte des particuliers.

L'observatoire des tarifs bancaires

Le ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi a confié en 2009 à l'IEDOM la réalisation d'un « observatoire public sur les tarifs bancaires » pour l'outre-mer.

Cet observatoire semestriel, dont la première production concerne les tarifs en vigueur au 1^{er} octobre 2009, est basé sur les documents publics de tarification de l'ensemble des banques installées dans les six géographies (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon).

Il comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'opérations bancaires courantes ainsi que le détail de ces mêmes tarifs par établissement.

Des services d'intérêt général au profit des acteurs publics ou privés

Compte tenu de sa position particulière dans les collectivités d'outre-mer, l'IEDOM est en mesure d'assurer certains services d'intérêt général. Il s'agit principalement de l'observatoire économique et financier des économies ultramarines, de la cotation des entreprises, de l'analyse des positions de place et de la participation au système d'échange des moyens de paiement.

Rôle d'observatoire économique

L'Institut d'émission des départements d'outre-mer est chargé, comme la Banque de France en métropole, d'une mission d'observation de l'économie de sa zone d'intervention. Cette tâche a fondamentalement pour vocation d'éclairer les autorités monétaires sur la situation conjoncturelle de ces régions ultrapériphériques de l'Europe. Ces travaux d'analyse de l'IEDOM sont également exploités, sous forme agrégée, par l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, entreprises, chambres consulaires et pouvoirs publics.

Cette mission donne lieu à la production et la diffusion d'indicateurs économiques et de statistiques monétaires et financières ainsi qu'à la réalisation d'études économiques et d'enquêtes de conjoncture utilisées dans le cadre national et européen. Cela se traduit par des publications régulières : lettre mensuelle, bulletin trimestriel de conjoncture, notes expresses, monographie annuelle de chaque département ou collectivité d'outre-mer, études sectorielles.

L'IEDOM réalise également des tableaux de bord, des monographies ou des études spécifiques effectuées à la demande. Du fait de ses fonctions, l'Institut s'intéresse plus particulièrement à la situation financière et à la conjoncture des départements d'outre-mer et des collectivités territoriales. Le site Internet de l'IEDOM donne accès à l'essentiel de ces informations.

En collaboration avec l'AFD, l'IEOM, l'INSEE, les Instituts Statistiques des collectivités d'outre-mer du Pacifique¹ et le Service du Plan et de la Prévision Économique de Polynésie Française,

Mayotte, les 210 marches d'Acoua



l'IEDOM participe au développement depuis 2004 du projet CEROM (Comptes économiques rapides pour l'outre-mer), visant à renforcer l'analyse et l'information sur les économies ultramarines.

Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides, la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture et la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble².

Gestion d'informations sur les entreprises

L'IEDOM procède à la cotation des entreprises de sa zone d'intervention à partir des informations qu'il collecte (documents comptables et annexes, annonces légales, incidents sur effets, risques bancaires, arriérés de cotisations sociales) auprès des banques, des entreprises et des greffes.

Ces informations sont intégrées dans le fichier national FIBEN depuis avril 2003 et sont consultables par les établissements de crédit selon des modalités sécurisées et standardisées.

Production d'informations pour la communauté bancaire

L'Institut assure des prestations plus spécifiquement destinées à la communauté bancaire, parmi lesquelles l'analyse des positions de place. L'IEDOM centralise et restitue aux établissements de crédit les informations sur les créances douteuses, les arriérés de cotisations de Sécurité sociale, les parts de marché ainsi que les résultats de l'enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises.

Depuis 2001, des conventions de place, signées avec les établissements de crédit locaux, définissent les règles de collecte et de restitution d'informations permettant l'élaboration de ces différents documents.

Systèmes d'échange de moyens de paiement

Depuis le 25 février 2002, les établissements de crédit des DOM participent au système d'échange d'image chèques sur le CORE (COmpensation REtail), le système d'échange des opérations interbancaires. Les chèques circulants des départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane sont échangés dans le Centre d'échange physique (CEPC) de Paris et ceux de La Réunion et de Mayotte sont échangés majoritairement dans le CEPC de Saint-Denis de la Réunion géré par l'IEDOM. L'IEDOM gère également la chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon, dont les soldes sont échangés dans TARGET2. En dehors de cette collectivité, l'ensemble des moyens de paiement utilisés outre-mer sont compensés à Paris. Enfin, les départements d'outre-mer font partie de la zone SEPA; il en va de même des collectivités de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon qui ont été admises au sein de cette zone depuis juin 2009 à la demande de l'IEDOM.

Médiation du crédit aux entreprises

Comme en métropole et selon les mêmes principes, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans les départements et collectivités d'outre-mer depuis novembre 2008.



Martinique, Anse à l'âne

© S. Attali

Le plan d'entreprise

L'IEDOM a été confronté à plusieurs défis d'importance au cours des dernières années : rapprochement avec la Banque de France, insertion dans l'Eurosystème, passage à l'euro fiduciaire, abandon du réescompte, modification en profondeur de ses procédures de fonctionnement, etc. Ces mutations ont rendu nécessaire une réflexion sur ses missions, ses activités et son mode de fonctionnement.

C'est ainsi que l'IEDOM a lancé un plan d'entreprise à moyen terme, à l'horizon 2010. Ce plan est constitué de deux volets, l'un consacré à ses activités, l'autre dévolu à l'organisation et aux ressources humaines.

Le premier volet avait pour objectif l'analyse des solutions à la problématique posée par la triple mission de l'Institut : assurer dans des environnements très divers la continuité territoriale en matière monétaire tout en assumant les tâches confiées par l'État et en développant la fonction d'Observatoire économique et financier de l'outre-mer.

Le second volet, qui concerne pour l'essentiel des questions relatives à la gestion des ressources humaines, a permis de mettre en œuvre plusieurs orientations, notamment la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Des conventions annuelles d'objectifs ont été mises en place à partir de l'exercice 2006, en agence et au siège de l'IEDOM. Elles sont positionnées par rapport aux orientations stratégiques à moyen terme de chaque métier et sont établies chaque année. Leur élaboration s'inscrit dans le cadre d'un processus impliquant fortement la direction de l'IEDOM (qui précise les orientations stratégiques pour l'année n), le réseau d'agences et les métiers (concertation sur les objectifs et définition des indicateurs de suivi). Un processus de reporting permanent permet d'analyser le déroulement de chaque plan annuel et, le cas échéant, d'effectuer d'éventuelles révisions des orientations stratégiques ou des actions qui en découlent en fonction du contexte général, de l'évolution des métiers ou des attentes des partenaires.

L'année 2010 sera consacrée à établir le bilan du plan d'entreprise 2006-2010 et à élaborer un nouveau plan stratégique pour la période 2011-2015.

¹ L'ISEE et l'ISPF.

² Cf. «Les études et publications», page 48.

RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines de l'IEDOM manifestent le caractère décentralisé de l'établissement et sa forte implantation locale.

Le personnel des agences est composé de collaborateurs relevant de dispositions statutaires propres à chaque département ou collectivité d'outre-mer, mais également de collaborateurs détachés de l'Agence française de développement.

Le personnel du siège comprend des agents détachés de l'Agence française de développement, de la Banque de France ou d'autres organismes.

Ventilation du personnel par site géographique

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Agences			
Guadeloupe	47	47	47
Guyane	34	34	34
Martinique	49	46	46
Mayotte	16	19	19
La Réunion	61	60	61
Saint-Pierre-et-Miquelon	11	10	10
Siège	84	83	79
Total	302	299	296

L'effectif total de l'IEDOM était, au 31 décembre 2009, de 296 agents répartis comme suit :

- agences : 217 (dont 20 agents du siège affectés outre-mer et 1 CDD) ;
- siège : 79 (dont 6 agents détachés de la Banque de France et 1 contrat qualification).

Répartition par genre de l'effectif au 31/12/2009

	Hommes	%	Femmes	%
Agences				
Guadeloupe	17	36	30	64
Guyane	16	47	18	53
Martinique	14	30	32	70
Mayotte	13	68	6	32
La Réunion	29	48	32	52
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	60	4	40
Siège	37	47	42	53
Total	132	45	164	55

La répartition totale hommes/femmes est globalement équilibrée. On notera que dans les agences de la Guadeloupe et de la Martinique le personnel féminin atteint environ les deux tiers de l'effectif des agences concernées, alors que cette proportion est inversée à l'agence de Mayotte.

Répartition par âge de l'effectif au 31/12/2009

	< 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
Agences				
Guadeloupe	0	8	37	2
Guyane	0	3	30	1
Martinique	0	8	37	1
Mayotte	0	10	9	0
La Réunion	0	17	42	2
Saint-Pierre-et-Miquelon	0	3	7	0
Siège	0	16	54	9
Total	0	65	216	15

78 % des collaborateurs ont plus de 40 ans, cette répartition est à mettre en corrélation avec l'ancienneté dans les établissements et résulte d'un faible « turn over ». Par ailleurs, un allongement des carrières est perceptible par l'augmentation sensible du nombre de salariés de plus de 60 ans.

Formation continue en 2009

	Nombre d'agents concernés	Nombre d'heures de formation
Agences		
Guadeloupe	18	910
Guyane	30	700
Martinique	33	1 078
Mayotte	14	590
La Réunion	48	1 647
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	266
Siège	50	1 325
Total	198	6 516

Les actions de formation de l'année 2009 ont été mises en œuvre dans le cadre du plan d'entreprise. Le nombre total d'heures dispensées, tant au siège que dans les agences, a atteint 6 516 h.

Afin d'accompagner les agents dans l'évolution de leurs métiers et de leur permettre d'approfondir leurs connaissances, un certain nombre d'actions ont été menées. Elles concernent entre autres, le domaine des entreprises (cotation et gestion de campagne de collecte de bilans), de l'activité grand public (fichiers des particuliers, infobanque, traitement du surendettement), les ressources humaines (gestion et techniques de paie) et les services financiers (les moyens de paiement, Qualiacc-Immobilisations). En 2008, des accompagnements linguistiques liés à la mise en place du projet SEPA ont été mis en œuvre, ils se sont poursuivis durant l'année 2009.

En 2009, quatre formations régionales, dont une dispensée par la Banque de France, ont permis de regrouper des agents appartenant à plusieurs agences et de répondre ainsi à des besoins identiques de formation. Par ailleurs, deux séminaires métiers se sont tenus à Paris. Ils ont concerné les Services Financiers et la Monnaie Fiduciaire et ont permis d'appréhender notamment les nouvelles applications fiduciaires.

Dans le cadre de la convention entre la direction de la Formation et du Développement des Compétences de la Banque de France (DFC) et l'IEDOM, 60 collaborateurs ont suivi 2245 heures de formation, soit une augmentation d'environ 36 % par rapport à 2008.

LE CONTRÔLE INTERNE, LA MAÎTRISE DES RISQUES, LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT ET LA SÉCURITÉ

La maîtrise des risques opérationnels constitue l'objectif majeur du dispositif de contrôle interne de l'IEDOM.

Bien que n'étant pas directement concerné par les règlements du Comité de la réglementation bancaire et financière (CRBF) – remplacé par le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financière (CCLRF) –, l'IEDOM a mis en place un dispositif adapté et structuré. Ce dernier est complété par une démarche de maîtrise des risques selon une méthodologie proche de celle utilisée à la Banque de France.

L'organisation du contrôle interne

Le contrôle interne s'inscrit dans un dispositif global dans lequel on distingue quatre niveaux de contrôle :

- **le contrôle hiérarchique** s'exerce au sein de chaque métier au siège et en agences au travers de corps de procédures et de méthodes incluant les processus de contrôle propres au métier ;
- **le contrôle permanent** s'organise autour :
 - des responsables métiers qui définissent les procédures opérationnelles et de contrôle, ils veillent à leur application dans les services ;
 - de la division contrôle de gestion qui assure la définition, le suivi et le contrôle des budgets, elle veille au meilleur usage des fonds de l'IEDOM et rend compte à la direction générale, son responsable est secrétaire du Comité budgétaire ;

- du pôle sécurité des systèmes d'information (SSI) : en charge du contrôle de la sécurité des systèmes d'information, ce pôle a également un rôle de conseil auprès de la direction, à laquelle il est rattaché, il est secrétaire du Comité de sécurité des systèmes d'information (COSSI) ;
- des directions d'agences qui rendent compte à la direction générale de leurs actions et, plus particulièrement, de leurs diligences en matière de contrôle interne, elles disposent de l'autorité hiérarchique et de contrôle sur les différents métiers qu'exerce l'agence ;
- des cellules de contrôle interne (CCI) en agence : chaque agence, dans les quatre départements d'outre-mer et à Mayotte, est dotée d'une CCI, une délégation expresse est donnée dans ce domaine à l'adjoint au directeur à Saint-Pierre-et-Miquelon, les agents des CCI disposent de programmes de travail établis pour chacune des activités de l'IEDOM (conventions d'objectifs dans le cadre du plan d'entreprise) ;

- **le contrôle périodique** est exercé par l'Inspection générale, rattachée à la direction générale et qui a compétence tant sur le siège que sur les agences, ses rapports sont par ailleurs communiqués au contrôleur général de la Banque de France ;
- **le contrôle externe** est réalisé par des entités extérieures à l'IEDOM (commissaires aux comptes, Cour des comptes...).

La direction générale rend compte de ses actions, en termes d'audit et de contrôle, par un rapport annuel au Conseil de surveillance. Le Conseil de surveillance reçoit également le rapport des commissaires aux comptes et le cas échéant est destinataire des rapports de la Cour des comptes ou de tout autre organe de contrôle public mandaté par l'État.

Pour s'assurer des actions de contrôle interne, la direction générale s'appuie sur :

- **le Comité de contrôle interne**, présidé par le directeur général, qui a pour rôle l'examen :
 - du programme prévisionnel des missions de l'Inspection ;
 - des conclusions des rapports de l'Inspection et des commissaires aux comptes ;
 - des recommandations résultant de ces rapports et des suites qui leur sont réservées ;
 - des rapports du contrôle interne ;
- et pour mission de valider les plans de prévention des risques ;

Saint-Pierre-et-Miquelon, construction du nouvel hôpital public





Guadeloupe, Île Caret

- plusieurs comités dédiés, présidés par le directeur général ou le directeur :
 - le **Comité stratégique informatique**, qui couvre l'ensemble des projets concernant les systèmes d'information (systèmes d'information, infrastructures et organisation des moyens) ;
 - le **Comité stratégique du patrimoine immobilier**, qui est chargé d'élaborer les choix immobiliers et de piloter la conduite de ces projets ;
 - le **Comité de validation des budgets**, qui a pour rôle de définir annuellement les enveloppes budgétaires et de préparer les propositions budgétaires pour le Conseil de surveillance ;
 - le **Comité de suivi budgétaire**, qui est chargé de veiller au respect du cadre budgétaire et à ce titre d'effectuer les arbitrages nécessaires ;
 - le **Comité des publications**, qui a notamment pour rôle de veiller au risque d'image au travers des publications ou du site Internet de l'IEDOM.

La démarche de maîtrise des risques

La maîtrise des risques est un objectif majeur du contrôle interne à l'IEDOM. À cet effet, l'établissement d'une cartographie des risques annuelle a été mis en place. Depuis six ans, l'IEDOM a mis en œuvre une démarche de management des risques par les processus tout en continuant à développer sa cartographie des risques, ses procédures et instructions de travail.

La démarche de maîtrise des risques menée par l'IEDOM, qui s'inspire de celle mise en œuvre à la Banque de France, consiste à :

- décrire les processus de l'IEDOM ;
- identifier et évaluer les risques inhérents en mesurant l'impact et la probabilité du risque brut ;
- identifier et évaluer le dispositif de contrôle interne au sens large, en termes de pertinence et d'efficacité ;
- évaluer les risques résiduels, c'est-à-dire les risques réels, après la prise en compte des dispositifs de contrôle interne ;
- définir des plans d'action pour ramener, si besoin est, le risque résiduel à un niveau acceptable ;
- actualiser régulièrement l'exposition aux risques par une revue annuelle.

La lutte anti-blanchiment

L'organisation de l'IEDOM en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et contre le financement du terrorisme repose sur le même dispositif que celui en vigueur à la Banque de France.

La Cellule de lutte anti-blanchiment assure un suivi des pratiques en matière de lutte contre le blanchiment. Son responsable est le correspondant TRACFIN pour l'Institut.

L'IEDOM est essentiellement concerné par les échanges de numéraire à ses guichets. Ces opérations font l'objet de contrôles et donnent éventuellement lieu, en tant que de

besoin, à des déclarations de soupçon à TRACFIN. Le personnel est particulièrement sensibilisé à ce dispositif.

En l'absence de clientèle particulière ou d'entreprises, l'IEDOM n'a pas de comptes bancaires ouverts dans ses livres au nom de personnes morales ou de personnes physiques autres que ceux du Trésor. Il n'est donc pas tiré de chèque. De même, l'IEDOM ne détient pas dans ses livres de portefeuilles titres.

L'IEDOM n'effectue des opérations avec l'étranger que pour le compte du Trésor. Occasionnellement, il effectue des virements pour payer un nombre restreint de fournisseurs étrangers.

Par ailleurs, en tant qu'animateurs de place bancaire, les agences de l'IEDOM font régulièrement des rappels à la vigilance auprès des dirigeants des établissements de crédit sur la lutte anti-blanchiment. Cela concerne, entre autres et en particulier, les textes généraux suivants :

- l'ordonnance n° 2009-103 du 30 janvier 2009 prise pour l'application à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon de certaines mesures de gel des avoirs ;
- l'ordonnance n° 2009-865 du 15 juillet 2009 relative à l'application à Mayotte, à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin et à Saint-Pierre-et-Miquelon de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la transposition de la troisième directive anti-blanchiment ;
- l'arrêté du 10 septembre 2009 relatif à l'activité de changeur manuel ;
- l'arrêté du 29 octobre 2009 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement.

Le domaine de la sécurité

Les principaux axes de travail dans le domaine de la sécurité des personnes et des biens sont les suivants :

- la définition de la politique de sécurité de l'IEDOM et de son évolution ;
- la rédaction et la maintenance des procédures de sécurité en partenariat avec les services (siège et agences) ;
- la centralisation, l'analyse technique et l'exploitation des travaux accomplis par les responsables de sécurité des agences ;
- le contrôle de la sécurité des services du siège ;
- l'appui technique pour la mise en place, le contrôle et l'amélioration des systèmes de sécurité physiques et électroniques destinés à assurer la sécurité des personnes, des valeurs et des biens dans les agences ;
- le développement des actions de formation face aux différents risques internes et externes ainsi que la mise en œuvre de dispositions de gestion de crise.

En 2009 ont été, plus particulièrement, réalisées :

- la création d'un poste de contrôle sécurité (PCS) externe à l'agence de Mayotte ;
- la mise à l'« état de l'art » des systèmes de contrôle d'accès et anti-intrusion des agences ;
- la mise en place d'un système de contrôle d'accès, anti-intrusion et vidéosurveillance au siège de l'IEDOM.

LA SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La sécurité des systèmes d'information a poursuivi la réalisation des travaux afférents à la continuité des missions essentielles de l'Institut d'émission des départements d'outre-mer, en cas de survenance de risques majeurs. La finalité de la démarche demeure la concrétisation de solutions de continuité qui sont déployées, en fonction des domaines d'activité, site par site.

Toutes les autres activités relevant de la sécurité des systèmes d'information ont été poursuivies au sein de l'IEDOM. Ainsi, la conservation d'un niveau de couverture acceptable de risques dans le domaine de la SSI a nécessité la mise à jour en permanence des dispositifs de protection, de détection et de veille.

LA COMMUNICATION EXTERNE

Adossé à la Banque de France et, de ce fait, intégré à l'Eurosystème, l'IEDOM s'est doté d'une politique de communication externe adaptée à sa situation institutionnelle. Cette politique est conduite avec la double préoccupation :

- d'assurer la meilleure visibilité à l'IEDOM en tant qu'institution autonome vis-à-vis du monde économique et financier comme du grand public ;
- de conforter la position de l'IEDOM comme pôle de référence pour l'Outre-mer tant vis-à-vis de la Banque de France et de l'Eurosystème que par rapport aux pouvoirs publics nationaux et locaux.

Pour cela, l'IEDOM s'attache à mettre en évidence les deux grandes responsabilités qui lui sont confiées :

- être une banque centrale déléguée, partie intégrante de l'Eurosystème et travaillant en étroite association avec la Banque de France ;
- œuvrer au service de l'Outre-mer grâce à son capital d'expertise et de connaissance des économies ultramarines.

Cette politique de communication s'insère dans le cadre général de la politique de communication de la Banque centrale européenne et de la Banque de France.

Elle s'exprime notamment dans deux conférences de presse annuelles : l'une, en début d'année, à l'occasion d'un point sur l'évolution des économies d'outre-mer au cours de l'année précédente et l'autre, fin juin, lors de la parution du rapport annuel de l'IEDOM et des monographies relatives aux zones d'intervention de l'Institut.

Les agences jouent un rôle prépondérant dans la communication externe de l'Institut ; leur action dans ce domaine prolonge les initiatives prises par le siège et concourt à affirmer la présence et le rayonnement de place des agences.

De ce point de vue, leur mission est triple :

- faire connaître leurs travaux aux partenaires locaux et leur fournir une appréciation de la situation économique et financière de la géographie concernée ;
- relayer les messages délivrés par la direction générale en les déclinant localement ;
- se faire l'écho des messages de la Banque de France, pour le compte de laquelle elles assurent la continuité territoriale pour les missions monétaires, et, plus largement, diffuser les informations émanant de l'Eurosystème.

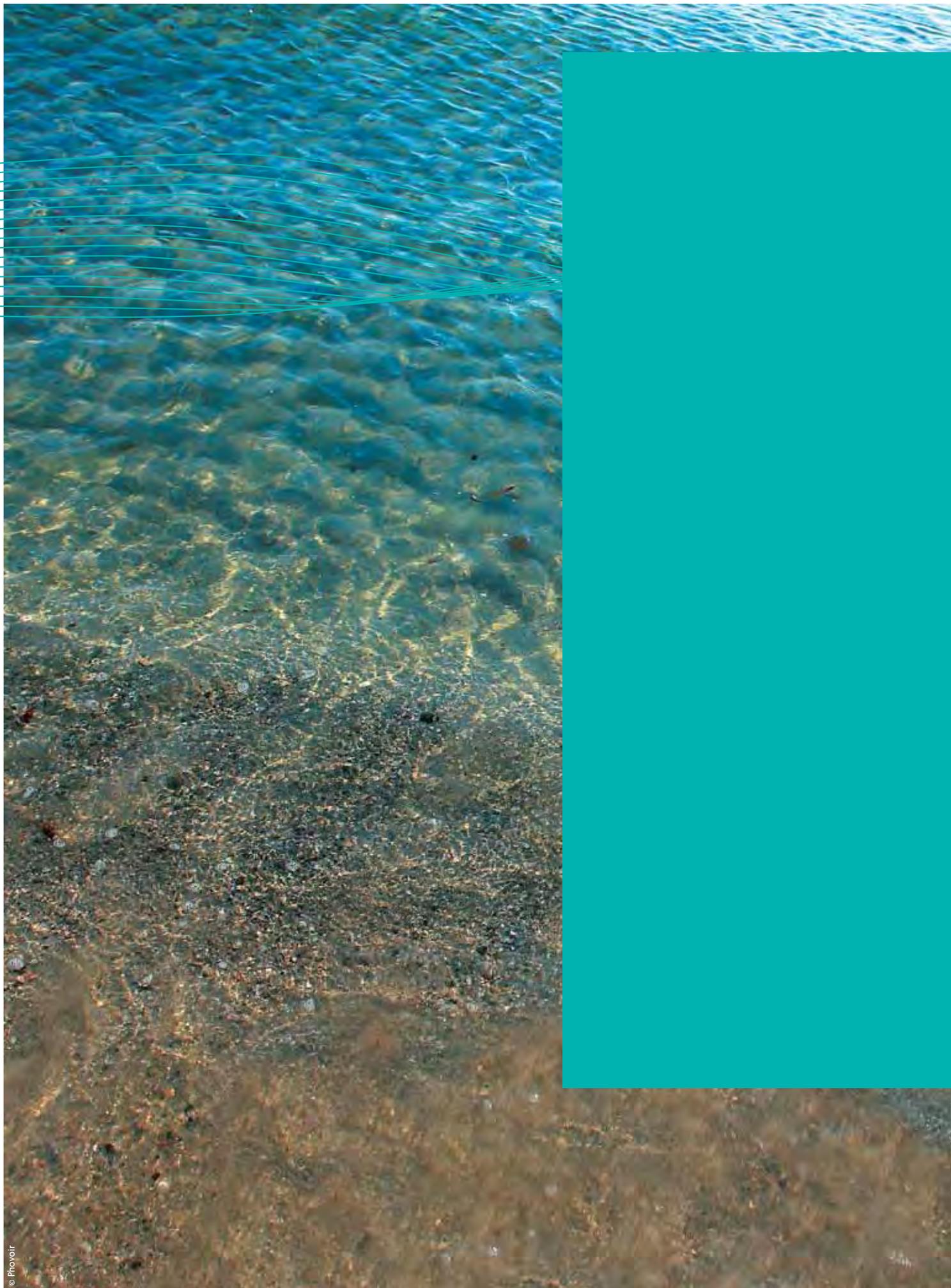
Le site Internet de l'IEDOM (<http://www.iedom.fr>) comprend des pages dédiées aux informations institutionnelles et réglementaires, avec notamment des liens ciblés vers le site de la Banque de France. Les informations locales sur les différentes économies ultramarines ont été regroupées au sein de pages gérées par les six agences de l'IEDOM ; elles sont directement accessibles aux internautes à partir de la page d'accueil.

Une nouvelle version du site sera déployée en 2010. Elle vise un double objectif :

- faciliter l'accès aux publications et leur téléchargement ;
- mettre à disposition des internautes un moteur de recherche performant.

Martinique, Les Anses d'Arlet





L'ACTIVITÉ

DE L'INSTITUT D'ÉMISSION DES DÉPARTEMENTS D'OUTRE-MER



32 La gestion des moyens
de paiement
40 L'observatoire
des entreprises

45 L'observatoire
des établissements
de crédit

48 La gestion
des informations
économiques et financières

51 Les activités grand public
53 La coopération régionale



La Réunion, « Franche Mer » - thonier de la SAPMER

LA GESTION DES MOYENS DE PAIEMENT

La mise en circulation de la monnaie fiduciaire

Les signes monétaires, billets et pièces, qui ont cours légal dans les départements d'outre-mer et dans les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Mayotte sont les mêmes que ceux qui circulent en France métropolitaine et dans la zone euro.

Ils sont mis en circulation dans chaque département d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Mayotte par l'Institut d'émission des départements d'outre-mer agissant pour le compte de la Banque de France pour les billets et pour le compte du Trésor pour les monnaies métalliques.

Les billets

/ Les émissions nettes

Les tableaux ci-après font ressortir les émissions nettes de billets ayant cours légal à la fin de l'année 2009, c'est-à-dire la différence entre les émissions et les retraits de circulation effectués depuis début 2002 dans le département (ou la collectivité), pour les coupures concernées.

Les montants figurant dans ces tableaux ne sauraient toutefois être considérés comme représentant les billets effectivement en circulation dans l'outre-mer. En effet, aux émissions nettes ainsi comptabilisées par l'IEDOM viennent s'ajouter (ou doivent être retranchés) les billets « importés » (ou « exportés ») notamment à l'occasion des mouvements de voyageurs.

De même, au sein de la zone euro, du fait des déplacements des personnes, les émissions nettes des différentes banques centrales ne sont plus représentatives de la circulation monétaire de chacun des pays.

- 1 Les émissions nettes de billets ont progressé en valeur de 16,8 % en 2008 par rapport à 2007.
- 2 Les émissions nettes de billets ont progressé en volume de 17,7 % en 2008 par rapport à 2007.

Au 31 décembre 2009, les émissions nettes de billets dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Martin, de Saint-Barthélemy et de Mayotte s'élevaient à 5 802 millions d'euros en valeur, soit une augmentation de 16 % par rapport à fin 2008¹. En volume, les émissions nettes de billets représentent 122,4 millions de billets, soit une progression de 15,6 % par rapport à fin 2008².

De toutes les agences de la zone IEDOM, c'est Mayotte qui présente la plus forte progression des émissions nettes par rapport à 2008, +20,3 % en volume et +22,4 % en valeur.

La Guyane et Mayotte présentent des caractéristiques communes qui pourraient expliquer une utilisation de la monnaie fiduciaire plus importante que dans le reste de la zone d'émission de l'IEDOM, à savoir :

- une immigration intense se traduisant par un accroissement important de la population sous-bancarisée et une forte tendance à la thésaurisation ;
- un nombre important de petits commerces peu enclins à accepter les chèques et non équipés de terminaux de paiement électroniques ;
- une utilisation massive du numéraire dans les transferts transfrontaliers (échanges avec le Surinam et le Brésil pour la Guyane, avec l'archipel des Comores, Madagascar et Maurice pour Mayotte) ;
- une économie informelle importante.

LE REVENU MONÉTAIRE DE L'IEDOM

Comme pour toute banque centrale, la principale ressource de l'IEDOM est constituée du revenu monétaire. Il se matérialise par la rémunération du compte d'opérations ouvert dans les livres de la Banque de France. Ce compte est principalement la contrepartie des billets mis en circulation par l'IEDOM qui font l'objet d'une avance gratuite consentie par la Banque de France.

Cependant, les importants mouvements de billets entre la zone d'intervention de l'IEDOM et l'extérieur – comme entre les différents pays de la zone euro – ne permettent pas de calculer la circulation fiduciaire des départements et collectivités d'outre-mer à partir des émissions nettes.

Il a donc été décidé de calquer le mode de partage du revenu monétaire entre la Banque de France et l'IEDOM sur celui adopté pour les pays de la zone euro pour lesquels la clé de répartition a été établie en combinant deux critères, la population et le PIB. Il avait été convenu d'appliquer un coefficient minimal de 3 % qui apparaissait cohérent avec les estimations de la part de la circulation fiduciaire de la zone d'intervention de l'IEDOM dans l'ensemble national. Ce plancher a été supprimé à compter du 1^{er} juillet 2007.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, en application de la convention mise en œuvre le 1^{er} juillet 2007 fixant les modalités de calcul de révision périodique de l'avance consentie par la Banque de France à l'IEDOM, le coefficient retenu pour évaluer le montant de cette avance a été fixé à 2,44 %.

Le montant de l'avance, inscrit au passif du bilan de l'IEDOM, est régularisé chaque mois sur la base du montant des billets en euros ajusté au bilan de la Banque de France.

Répartition des émissions nettes de billets par agences

	Émissions nettes au 31/12/2008		Émissions nettes au 31/12/2009		Variations 2009/2008	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
Guadeloupe (1)	11 338	586,4	13 666	704,8	20,5 %	20,2 %
Guyane	39 547	1 566,0	46 198	1 829,3	16,8 %	16,8 %
Martinique	14 824	570,8	16 606	650,4	12,0 %	13,9 %
Mayotte	5 872	289,6	7 062	354,4	20,3 %	22,4 %
La Réunion	34 001	1 977,3	38 549	2 250,2	13,4 %	13,8 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	293	10,7	338	12,8	15,3 %	19,8 %
Total	105 875	5 000,8	122 418	5 802,0	15,6 %	16,0 %

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

Répartition des émissions nettes totales de billets par coupures

	Émissions nettes au 31/12/2008		Émissions nettes au 31/12/2009		Variations 2009/2008	
	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	Nombre (milliers)	Valeur (millions d'euros)	En volume	En valeur
500 €	934	467,2	1 030	515,2	10,3 %	10,3 %
200 €	868	173,6	939	187,8	8,2 %	8,2 %
100 €	15 728	1 572,8	18 205	1 820,5	15,8 %	15,8 %
50 €	39 664	1 983,2	47 222	2 361,1	19,1 %	19,1 %
20 €	34 258	685,2	39 433	788,7	15,1 %	15,1 %
10 €	9 344	93,4	10 149	101,5	8,6 %	8,6 %
5 €	5 079	25,4	5 440	27,2	7,1 %	7,1 %
Total	105 875	5 000,8	122 418	5 802,0	15,6 %	16,0 %



Guadeloupe, feuille de bananier avec goutte d'eau

/// Les émissions nettes en volume des différentes coupures

Les progressions les plus importantes des émissions nettes, en volume, sont enregistrées par les coupures de 50 euros, 100 euros et 20 euros, respectivement +19,1 %, +15,8 % et +15,1 % par rapport aux émissions nettes observées au 31 décembre 2008.

La part du billet de 50 euros continue de progresser dans les DOM et collectivités d'outre-mer : +1 point entre 2008 et 2009 (+1 point entre 2007 et 2008).

L'utilisation soutenue des coupures de 50 et de 100 euros serait liée à l'existence d'une économie informelle importante et à l'utilisation du numéraire comme moyen de transfert et de thésaurisation locale. Ce phénomène est accentué à Mayotte et en Guyane en raison de la sous-bancarisation de la population et se trouve renforcé en Guyane du fait de l'isolement de certaines communes de l'intérieur du département. À Mayotte, compte tenu du niveau de vie d'une partie de la population, la coupure de 50 euros, qui représente 70 % de l'émission nette globale, peut être considérée comme une coupure de thésaurisation.

/ Les mouvements aux guichets

/// Les flux de billets

Les versements en volume aux guichets, en 2009, s'élèvent à 239,1 millions de billets contre 253,4 millions en 2008, soit une chute de 14,3 millions de coupures (-5,7 %). La plus forte baisse des versements concerne les hautes dénominations (-21,2 % pour la coupure de 500 euros et -21 % pour la coupure de

200 euros). Les versements de billets de 20 euros ont diminué de 8,8 %. Les autres coupures (100 euros, 50 euros, 10 euros et 5 euros) enregistrent une baisse moins marquée (comprise entre 0,5 % et 4 %).

En 2009, le volume des prélèvements s'établit à 255,6 millions de billets contre 268,7 millions de billets en 2008, soit une diminution de 13 millions de coupures (-4,8 %) par rapport à 2008. Les prélèvements de billets de 20 euros et de billets de 50 euros représentent respectivement 46,1 % et 29,2 % des volumes prélevés en 2009 aux guichets de l'IEDOM.

Au 31 décembre 2009, la contrevalet du montant cumulé des billets en francs retirés de la circulation a atteint 806,6 millions d'euros, soit 90,7 % de la circulation totale en francs estimée au 31 décembre 2001 (889,3 M€). Sur l'année 2009, le retour des billets en francs, en contrevalet euro, s'élève à 0,3 million d'euros (dont 56 % de 500 FF Pierre et Marie Curie).

Le taux de retour¹ des billets reste relativement stable pour l'ensemble des coupures entre 2008 et 2009. En 2009, il est supérieur à 95 % pour les coupures de 5, 10, et 20 euros, égal à 90 % pour la coupure de 50 euros, entre 74 % et 78 % pour les coupures de 100 et 200 euros, confirmant le caractère « circulant » de ces coupures dans les départements et les collectivités d'outre-mer. Les coupures de 500 euros affichent des résultats stables (59 % en moyenne), mettant en évidence la plus forte implication de celles-ci dans les phénomènes de thésaurisation et d'évasion des billets vers les pays limitrophes de la zone d'émission de l'IEDOM (le taux de retour est de 4,9 % en Guyane et 13,8 % à Mayotte).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31 décembre 2009

	Nombre (milliers billets)	% Volume	Valeur (millions d'euros)	% Valeur
500 €	1 030	0,8	515,2	8,9
200 €	939	0,8	187,8	3,2
100 €	18 205	14,9	1 820,5	31,4
50 €	47 222	38,6	2 361,1	40,7
20 €	39 433	32,2	788,7	13,6
10 €	10 149	8,3	101,5	1,7
5 €	5 440	4,4	27,2	0,5
Total	122 418	100,0	5 802,0	100,0

	Billets versés aux guichets	Variations		Billets prélevés aux guichets	Variations	
Année 2005	230 377 716	6 317 212	2,8 %	241 658 904	9 490 460	4,1 %
Année 2006	240 405 213	10 027 497	4,4 %	253 953 598	12 294 694	5,1 %
Année 2007	251 113 279	10 708 066	4,5 %	264 813 211	10 859 613	4,3 %
Année 2008	253 417 716	2 304 437	0,9 %	268 668 886	3 855 675	1,5 %
Année 2009*	239 095 317	-14 322 399	-5,7 %	255 638 977	-13 029 909	-4,8 %

* Source CEDOM et INFO 2

/// Les délais de retour des billets

Le délai moyen de retour « toutes coupures - toutes agences IEDOM » s’allonge depuis trois ans. En 2009, il s’établit, en glissement annuel, à 5,6 mois.

Le délai de retour s’est légèrement allongé pour les coupures de transaction par rapport à 2008 : +0,9 mois pour le 5 euros, +0,3 mois pour le 10 euros, +0,8 mois pour le 20 euros, +1,6 mois pour le 50 euros, alors que celui des billets de 100 euros, 200 euros et 500 euros a augmenté de façon plus marquée : +4,6 mois pour le 100 euros, +11,8 mois pour le 200 euros et +26,2 mois pour le 500 euros.

L’importance des délais de retour des billets de 100 euros, 200 euros et 500 euros provient de mouvements d’évasion de ces billets vers les pays limitrophes de la Guyane et de Mayotte ainsi que de leur thésaurisation par une population peu bancarisée.

/// Les taux de récupération des billets

En 2009, les taux de récupération de l’IEDOM restent supérieurs à ceux de la métropole, à l’exception du billet de 10 euros. Ils ont néanmoins légèrement diminué, de sorte que la moyenne « toutes coupures » atteint 83,2 % contre 83,6 % en 2008.

1 Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets versés aux guichets et le nombre de billets prélevés.

LE RECYCLAGE DES BILLETS

Qu’est-ce que le recyclage ?

L’une des tâches principales liées à l’accomplissement de la mission d’émission monétaire consiste à veiller à la qualité des billets en circulation et, par extension, à préserver la confiance du public dans ce moyen de paiement. Pour atteindre ces objectifs, il convient de maintenir à un bon niveau l’état (c’est-à-dire la qualité) des billets en circulation de manière à ce que les billets soient acceptés comme moyen de paiement par le public et puissent être diffusés et acceptés sans problème par les automates. En outre, une vérification aisée et fiable de l’authenticité des billets n’est possible que si ces derniers sont en bon état. Dans la mesure où la qualité des billets s’altère inévitablement au cours de leur circulation, les billets usés ou présentant des défauts doivent être retirés de la circulation et remplacés par des billets neufs ou en bon état. De plus, la préservation de la qualité de la circulation fiduciaire suppose une détection rapide des contrefaçons et leur remise immédiate aux autorités nationales compétentes en matière de lutte contre le faux-monnayage. Cette tâche essentielle ainsi définie s’appelle le recyclage.

Qui peut recycler ?

Pendant longtemps, la Banque centrale, soit la Banque de France en métropole et l’IEDOM dans l’outre-mer, a eu le monopole du recyclage des billets. Dans le cadre de l’harmonisation des pratiques au sein de l’Eurosystème, la France a publié un décret définissant les conditions du recyclage par les opérateurs de la filière fiduciaire.

Le décret n° 2005-487, organisant le recyclage des pièces et des billets en euros par différents opérateurs de la filière fiduciaire, a été publié au Journal officiel du 19 mai 2005. Ce décret a pour objectif l’encadrement et le contrôle du recyclage. Les établissements de crédit, la Banque Postale et les prestataires qui effectuent, au nom et pour le compte de ceux-ci, des opérations de traitement des billets et des pièces à titre professionnel peuvent désormais pratiquer l’activité de recyclage dans les conditions précises fixées par le décret et par des conventions spécifiques. Le décret mentionne par ailleurs les contrôles dévolus à la Banque centrale, ainsi que les sanctions prévues en cas de non-respect des conditions d’exercice du recyclage des pièces et des billets.

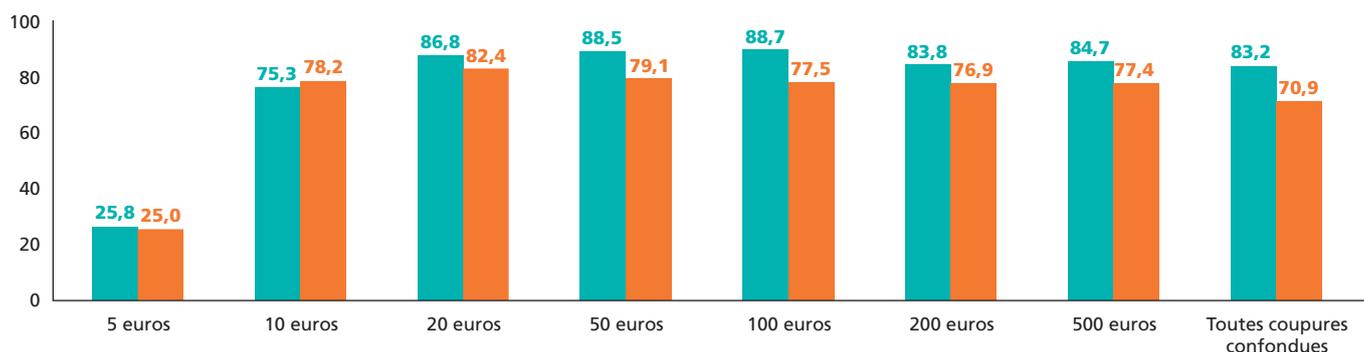
Délais de retour des billets calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2009)

En nombre de mois

	5 euros	10 euros	20 euros	50 euros	100 euros	200 euros	500 euros	Toutes coupures confondues
IEDOM 2009	7,8	2,5	3,8	7,7	28,4	42,7	87,0	5,6
IEDOM 2008	6,9	2,2	3,0	6,1	23,8	30,9	60,8	4,5

Délai de retour : délai moyen séparant la sortie d’un billet aux guichets et son retour.
Ce délai est calculé par la formule circulation moyenne mensuelle / entrées moyennes mensuelles.

Comparaison des taux de récupération 2009 (en pourcentage)



IEDOM 2009 BDF 2009

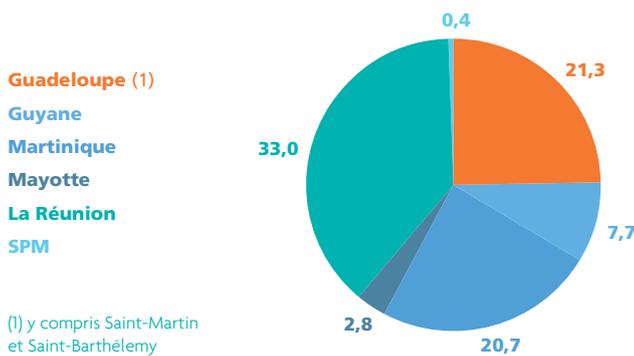
Les pièces

L'Institut d'émission assure, pour le compte du Trésor, la mise en circulation des monnaies métalliques dans les départements et collectivités d'outre-mer. Les émissions font l'objet d'un paiement au Trésor et les retraits de circulation d'un remboursement par ce dernier.

Au 31 décembre 2009, le montant des émissions nettes de pièces métalliques dans les départements d'outre-mer, ainsi qu'à Saint-Pierre-et-Miquelon, à Saint-Martin, à Saint-Barthélemy et à Mayotte, s'élevait à 86,1 millions d'euros, représentant 593,6 millions de pièces, en augmentation de 7,2 % en valeur et de 10 % en volume par rapport à fin 2008.

Répartition des émissions nettes en valeur au 31/12/2009

(en millions d'euros)



/ La répartition des coupures

La part de la coupure de 0,1 euro représente 33 % de l'émission nette en volume en 2009. Les pièces de 1 et 2 euros représentent chacune 3,1 % de l'émission nette en volume, part stable sur un an.

Durant l'année 2009, les émissions de pièces rouges (0,01 euro, 0,02 euro, et 0,05 euro) ont progressé en moyenne de 10,9 %, contre +12,3 % en 2008. Les plus faibles progressions étant observées pour les pièces de 1 euro (+4,6 %) et 0,50 euro (+5,9 %).

À fin 2009, les émissions nettes en pièces rouges de l'IEDOM restent majoritaires (75,6 % contre 75 % à fin 2008). Les émissions nettes de pièces jaunes représentent 18,3 % et celles des pièces bicolores 6,1 %.

/ La structure des émissions nettes

Les petites coupures constituent une part importante des émissions nettes de pièces dans la zone IEDOM. Cette structure se traduit en 2009 par une valeur moyenne de la pièce en circulation qui s'élève à 0,15 euro, comme en 2008.

D'une manière générale, la part importante dans les émissions nettes des coupures de 0,01 euro, 0,02 euro et 0,05 euro s'explique par un faible taux de reversement¹ aux guichets de l'IEDOM.

En 2009, dans la zone IEDOM, le ratio versements sur prélèvement global des pièces, toutes coupures confondues, s'établit à 33,2 %, en diminution de 1,8 point par rapport à 2008. Toutes coupures confondues, Mayotte enregistre le taux le plus élevé (47,7 %) et la Martinique le plus faible (17,2 %).

Part de chaque coupure dans l'émission nette totale au 31/12/2009

Coupure	Nombre en millions de pièces	% Volume	Valeur (en M€)	% Volume
2 €	18,2	3,1	36,3	42,2
1 €	18,2	3,1	18,2	21,1
0,50 €	17,4	2,9	8,7	10,1
0,20 €	38,1	6,4	7,6	8,9
0,10 €	52,9	8,9	5,3	6,1
0,05 €	96,8	16,3	4,8	5,6
0,02 €	156,7	26,4	3,1	3,6
0,01 €	195,3	32,9	2,0	2,3
Total	593,6	100,0	86,1	100,0

Taux de reversement (versements sur prélèvements) des pièces calculés sur 12 mois (janvier-décembre 2009) en pourcentage

	0,01 €	0,02 €	0,05 €	0,10 €	0,20 €	0,50 €	1 €	2 €	Toutes Coupures
IEDOM 2009	4,0	9,9	17,0	51,3	67,1	78,5	84,2	75,7	33,2
IEDOM 2008	6,0	10,9	20,5	52,7	68,5	84,6	83,0	72,8	35,0
IEDOM 2007	5,5	11,4	19,5	59,7	67,6	80,7	84,8	73,9	35,4

/ Les pièces jaunes

En 2009, toutes les agences de l'IEDOM ont participé à l'opération « pièces jaunes ». Les agences IEDOM reçoivent des pièces versées par La Poste. Depuis 1999, l'opération « pièces jaunes » a permis de collecter pour la Fondation des Hôpitaux de Paris 560 292 euros. La collecte 2009 (14 228 euros) ne représente que 10,4 % du montant de la collecte de 2002.

Le plan d'entreprise de l'IEDOM et la filière fiduciaire

Le plan d'entreprise de l'IEDOM a fixé un certain nombre d'actions à mener qui visent notamment :

- le suivi de la mise en œuvre des procédures de contrôle de la filière fiduciaire, à la suite du décret relatif au recyclage de la monnaie fiduciaire ;
- la mise en place d'instruments de mesure et d'analyse des performances visant à l'amélioration des capacités de tri des billets en agences ;
- l'organisation périodique de séances de formation à l'authentification des instruments fiduciaires pour tous les publics concernés sur chacune des places où est installé l'IEDOM.

Les moyens de paiement et les systèmes de paiement

Dans les DOM et à Mayotte

La nouvelle version du virement européen (SCT pour SEPA² Credit Transfer) a été déployée le 2 février 2009. L'IEDOM a pour sa part procédé à cette migration et reçoit quotidiennement des SCT pour le compte du Trésor public. Ces SCT sont restitués à la DGFIP (services informatiques du Trésor) par fichiers pour le compte des accrédités. L'émission d'ordres de virement européens, en très grandes quantités, par le Trésor public étant planifiée pour le début d'année 2010, des tests se sont déroulés entre l'IEDOM et les centres informatiques du Trésor depuis la fin de l'année 2009.

Afin d'encadrer les échanges de moyens de paiement européens, la Commission européenne a publié la **Directive européenne sur les services de paiement (DSP)**. Cette Directive a été votée par le Parlement européen le 24 avril 2007. Elle s'applique aux DOM et aux COM. Transposée en droit français par l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009, elle harmonise les règles applicables aux paiements dans les pays de l'Europe, qu'il s'agisse des obligations d'informations de la clientèle ou des conditions d'exécution des paiements. L'IEDOM a participé à cette transposition avec la Direction générale du Trésor et de la politique économique (DGTPE). L'objet de l'intervention de l'IEDOM était d'étudier les impacts de la transposition sur les collectivités territoriales d'outre-mer, notamment sur le respect des délais d'exécution des ordres clientèle entre les différentes collectivités et la métropole, ainsi que les particularités liées à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon.

Le **Règlement européen 1781/2006**, prévoyant une information étendue (adresse ou autre identification) du client donneur d'ordre des virements, dès l'instant où celui-ci est en dehors de l'Union européenne, l'IEDOM a sollicité la DGTPE pour qu'une demande de dérogation soit transmise à la Commission européenne en faveur des pays et territoires d'outre-mer français. La décision de la Commission européenne du 26 novembre 2009 autorise la France à conclure un accord avec Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Wallis-et-Futuna pour que les virements de fonds effectués entre la France et chacun de ces territoires soient traités comme des virements de fonds à l'intérieur de la France, conformément au règlement (CE) n° 1781-2006 du Parlement européen et du Conseil.

1 Le taux de reversement est le rapport entre le nombre de pièces versées aux guichets et le nombre de pièces prélevées.

2 Le 28 janvier 2008 débute la migration SEPA (Single Euro Payments Area), à l'échelle européenne. Les établissements bancaires des 27 pays européens (l'Union européenne et les autres membres de l'AELE, dont la Suisse) s'échangent de nouveaux moyens de paiement européens, dont la première réalisation est le virement SEPA (SCT).

Saint-Pierre-et-Miquelon, transbordement de crevettes





Martinique, orchidée

L'IEDOM participe au groupe de travail du CFONB sur les **Identifiants Bancaires**, notamment pour la mise à jour de la communication aux adhérents de la Fédération bancaire française, issue des travaux du CFONB, dénommée « Migration vers les paiements SEPA : recommandations à l'intention des donneurs d'ordres pour la migration de leurs fichiers de RIB vers les couples IBAN + BIC correspondants ». Il s'agit de faire en sorte que les identifiants BIC (Business Identifier Code) et IBAN (International Bank Account Number) se substituent au Relevé d'identité bancaire dans le cadre de la mise en place des moyens de paiement européens. L'IEDOM intervient dans ce groupe de travail afin que soient prises en compte les particularités des DOM et des COM.

/ TARGET2, les opérations liées à la gestion de la monnaie fiduciaire et les virements de gros montants

Les établissements de crédit domiens bénéficient des mêmes facilités que les établissements de crédit métropolitains depuis le 25 septembre 2009.

Un applicatif dénommé CEDOM (Comptabilité et Échanges des DOM) permettait de gérer, d'une part, les opérations propres aux agences IEDOM et, d'autre part, celles des établissements bancaires possédant un compte courant dans chacune de ces agences, principalement pour leurs opérations fiduciaires. La bascule vers TARGET2 (système de gros montants à règlement brut), dans les DOM, a nécessité l'évolution de CEDOM.

Cette évolution a consisté, d'une part, à transférer les comptes courants des établissements bancaires domiens dans TARGET2 et, d'autre part, à transférer la gestion des comptes courants des agences IEDOM de CEDOM vers d'autres applicatifs de la Banque de France :

- pour les virements de gros montants vers l'application EVCLI (Évolution de la tenue des comptes CLlentele) permettant le dialogue avec TARGET2 ;
- pour la gestion des opérations de monnaie fiduciaire vers l'application NAE (Nouvel Applicatif de l'Encaisse).

La migration des comptes des banques et des comptes courants des agences IEDOM s'est effectuée en « big bang » le 25 septembre 2009. Douze comptes liés à TARGET2 ont été ouverts pour les établissements de crédit ainsi que six nouveaux comptes EVCLI pour les agences IEDOM, afin de traiter les opérations locales du Trésor.

Les agences peuvent également effectuer des opérations à destination de TARGET2 via les comptes EVCLI d'agence.

À Saint-Pierre-et-Miquelon

La chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon poursuit son activité. Elle a bénéficié également d'une intégration dans TARGET2, en tant que « système exogène » ; ce raccor-

dement entraîne le « déversement » des soldes quotidiens de la Chambre de compensation de Saint-Pierre-et-Miquelon dans TARGET2. Il s'est accompagné d'une ré-écriture en juin 2009 de la convention régissant le fonctionnement de cette chambre de compensation.

Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon dans SEPA

L'IEDOM a présenté officiellement le 1^{er} avril 2009 le dossier d'intégration de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon dans SEPA au groupe de travail juridique du Comité européen des paiements (EPC¹), composé des juristes des principales banques européennes. Ce dossier reposait principalement sur un argumentaire d'application de plein droit de la législation métropolitaine et des règles bancaires du Code monétaire et financier dans ces collectivités d'outre-mer. La décision finale du Comité européen des paiements a été prise en comité plénier le 24 juin 2009. Désormais Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon font partie intégrante de SEPA. Les établissements bancaires et financiers de ces deux communautés peuvent donc émettre et recevoir des virements européens depuis le 1^{er} septembre 2009.

La tenue des comptes du Trésor

Le cadre contractuel

Le Code monétaire et financier confère à l'IEDOM la charge de la tenue du compte courant du Trésor public pour les opérations relevant de sa zone d'intervention et détaille les services rendus à ce titre par l'Institut (tenue des comptes, opérations en numéraire, opérations scripturales, opérations de change...). Le compte unique du Trésor est tenu au siège de l'Institut, à Paris. Ce compte centralise les opérations initiées par les comptables publics « accrédités » par le Trésor, installés dans les départements d'outre-mer, à Saint-Pierre-et-Miquelon et à Mayotte, via des comptes d'opérations tenus dans chacune des six agences de l'IEDOM (Martinique, Guadeloupe, Guyane française, La Réunion, Mayotte et Saint-Pierre-et-Miquelon).

La dénomination d'« accrédités » auprès de chaque agence de l'IEDOM recouvre :

- les trésoriers-payeurs généraux qui sont accrédités à leur propre demande sur notification de leur nomination ;
- les accrédités dont la demande d'accréditation est présentée par le TPG, à savoir :
 - les trésoriers ;
 - les comptables des administrations financières : receveurs des impôts, receveurs des douanes et conservateurs des hypothèques.

Les traitements

L'IEDOM offre à sa clientèle d'accrédités une palette étendue de services de paiement et d'encaissement, exception faite, toutefois, de la mise à disposition de formules de chèque et de cartes bancaires. Ces exceptions tiennent à la nature de la clientèle, composée uniquement de comptables du Trésor, des Impôts et des Douanes, qui ne peuvent utiliser ces deux moyens de paiement.

Pour l'échange et le règlement des moyens de paiement qui transitent par son intermédiaire, l'IEDOM accède aux systèmes d'échanges interbancaires de détail (CORE pour la France et STEP2 pour les opérations transfrontières européennes) et de montant élevé (TARGET2), en tant que sous-participant de la Banque de France.

Pour la plupart, les opérations traitées sont prises en charge par l'IEDOM sous forme de fichiers reçus des différentes directions informatiques du Trésor (DIT). À ce jour, l'Institut est en relation avec quatre directions informatiques différentes, selon la zone géographique et/ou l'administration (Impôts, Douanes...) concernées.

Chaque jour, les écritures, imputées la veille sur les comptes tenus dans les agences de l'IEDOM, sont centralisées au siège de l'IEDOM sur le compte unique du Trésor. L'IEDOM élabore, à J-1, une annonce prévisionnelle des opérations attendues afin de répondre aux demandes de l'État d'optimisation de la gestion de sa trésorerie. Cette activité importante pour l'organisation des services du Trésor, constitue, de ce fait, une tâche sensible pour l'IEDOM.

Quelques chiffres

En 2009, l'IEDOM a présenté aux établissements de crédit **6,78 millions d'opérations** (principalement des virements et des chèques à l'encaissement) pour un montant total de **14,24 milliards d'euros**. Cette même année, l'IEDOM a reçu **504 000 opérations** (essentiellement des virements ordinaires et des Virements de gros montants – VGM) pour un montant de **5,46 milliards d'euros**.

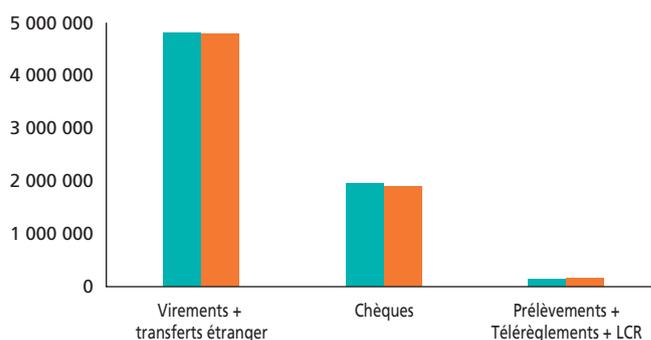
Du fait des événements survenus aux Antilles au début de l'année 2009, les volumes présentés en 2009 sont quasiment identiques à ceux de 2008. Il faut cependant remarquer que la diminution du nombre de chèques (-2,06 %) a été compensée par l'augmentation du nombre des prélèvements (+36,4 %). Le montant global des opérations présentées diminue de 2 % par rapport à l'année 2008. Cette baisse est due principalement au montant moyen des chèques qui était de 1 680 euros en 2008 contre 1 423 euros en 2009.

Les opérations reçues sont essentiellement constituées de virements ordinaires et de Virements de gros montants. La part des virements européens (SCT) reçus, dont la mise en œuvre date du 28 janvier 2008, qui était de 0,12 % en 2008, a légèrement progressé à 0,22 % en 2009.

La répartition, par types d'opérations présentées pour le compte du Trésor public et par agences IEDOM, est illustrée par les graphiques ci-contre.

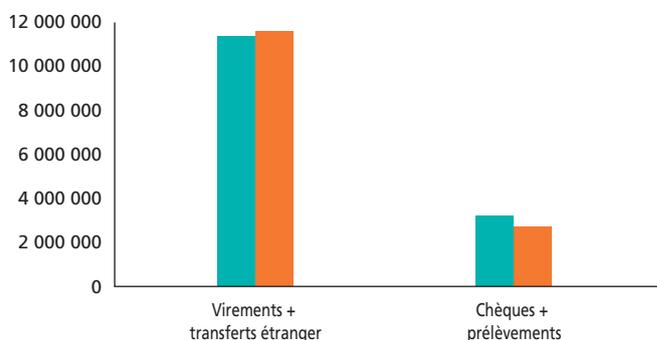
On peut observer sur le dernier graphique l'impact des événements de début 2009 à la Martinique.

Comparaison par moyens de paiement entre 2008 et 2009 du volume des opérations présentées par les agences IEDOM (volumes)



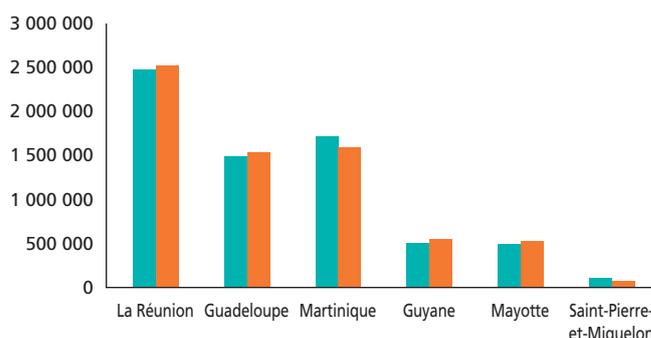
2008 2009

Comparaison par moyens de paiement entre 2008 et 2009 du montant des opérations présentées par les agences IEDOM (montants en milliers d'euros)



2008 2009

Répartition du volume des opérations présentées par agence IEDOM en 2008 et 2009 (volumes)



2008 2009

¹ L'EPC, organisme interbancaire européen, assure la gouvernance de SEPA.



La Réunion, plantation de canne à sucre

L'OBSERVATOIRE DES ENTREPRISES

L'observatoire des entreprises des DOM et des collectivités de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Barthélemy s'articule autour de trois volets complémentaires :

- la gestion des données : collecte des documents comptables et des annonces légales, centralisation des risques, centralisation des incidents de paiement sur effets ;
- la cotation : les données sont synthétisées dans une cote qui reflète la capacité des entreprises et des groupes à honorer leurs engagements financiers à un horizon de trois ans ; la cotation est utilisée pour les besoins de la politique monétaire (*créances pouvant être utilisées par les banques pour leur refinancement*) et des systèmes de paiement ainsi que pour les besoins du contrôle prudentiel (*appréciation de la solidité des actifs bancaires*) ;
- les travaux d'études : les données sont également exploitées à des fins d'études sur les risques de crédit et le comportement des entreprises domiennes.

Depuis 2003, l'ensemble des données recueillies par l'IEDOM dans sa zone d'intervention sont intégrées au dispositif national de la Banque de France, FIBEN. La même méthodologie que celle utilisée par la Banque de France est par ailleurs appliquée pour la cotation des entreprises.

La gestion des données

Le fichier bancaire des entreprises (FIBEN)

Le FIBEN est une base de données dans laquelle des informations collectées auprès des entreprises, des banques et des

greffes des tribunaux de commerce sont centralisées depuis 1982. L'ensemble des données recueillies par l'IEDOM dans son champ géographique y sont intégrées.

FIBEN a fait l'objet d'un agrément de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL), qui garantit le droit d'accès et de rectification reconnu par la loi aux intéressés. Seuls les établissements de crédit et les administrations à vocation économique ont accès à la base de données FIBEN.

Le service central des risques (SCR)

Conformément aux dispositions du règlement n° 86-09 du CRBF, le SCR recense mensuellement les crédits et engagements par signature consentis, au-delà d'un certain seuil (*25 000 euros depuis 2006*), par les établissements de crédit à chacun de leurs clients (*personnes morales sauf celles exerçant une activité d'établissement de crédit et personnes physiques ayant une activité professionnelle non salariée*).

Les résultats de cette centralisation sont diffusés auprès des établissements déclarants, leur permettant de connaître l'endettement total, par catégorie de crédits, contracté en France par leur clientèle. Ils fournissent également aux autorités monétaires des informations utiles sur la distribution du crédit par établissement déclarant, nature de crédits, secteur d'activité économique et région.

Depuis 2002, les établissements de crédit déclarent directement auprès du SCR de la Banque de France les encours bancaires relatifs aux entreprises situées dans les DCOM.

Parallèlement, l'IEDOM conserve une application de recensement des créances douteuses et des arriérés de Sécurité sociale. Ces données sont fournies par les établissements de crédit dans le cadre de conventions de place et sont stockées dans une base de données spécifique. Les restitutions sont accessibles aux seuls établissements déclarants.

FIBEN en quelques chiffres (source : Banque de France)

	Niveau national		Zone couverte par l'IEDOM	
	Fin décembre 2008	Fin décembre 2009	Fin décembre 2008	Fin décembre 2009
Entreprises actives (1)	5,5 millions	5,8 millions	143 000	154 000
Dirigeants recensés	5,0 millions	5,1 millions	49 000	53 000
Nombre d'incidents de paiement recensés	1,6 million	1,6 million	17 000	18 500
Nombre d'entreprises ayant des concours bancaires recensés	2,33 millions	2,31 millions	45 700	45 600
Bilans analysés	260 000	267 000	2 500	3 000
Nombre de bilans consolidés	4 877	4 978	47	35

(1) Depuis mars 2008, le FIBEN recense les TPE cotées automatiquement ne correspondant pas aux critères de cotation nécessaires.

Évolution des encours de risques recensés dans le SCR entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009

montants en millions d'euros

	2008	2009	Évolution en pourcentage
Guadeloupe (1)			
Crédits à court terme	534	522	-2,2
Crédits à terme	3 346	3 468	3,6
Crédit-bail et opérations assimilées	197	218	10,7
Crédits titrisés	5	5	-13,0
Engagements de hors bilan	671	761	13,4
Total	4 752	4 973	4,6
Guyane			
Crédits à court terme	133	108	-18,2
Crédits à terme	1 170	1 261	7,8
Crédit-bail et opérations assimilées	84	80	-4,2
Crédits titrisés	5	5	0,9
Engagements de hors bilan	245	186	-24,1
Total	1 636	1 641	0,3
Martinique			
Crédits à court terme	526	500	-5,0
Crédits à terme	3 928	3 960	0,8
Crédit-bail et opérations assimilées	195	178	-8,4
Crédits titrisés	3	2	-27,8
Engagements de hors bilan	675	689	2,0
Total	5 327	5 329	0,0
La Réunion			
Crédits à court terme	1 418	1 144	-19,3
Crédits à terme	7 667	7 682	0,2
Crédit-bail et opérations assimilées	325	309	-5,1
Crédits titrisés	14	11	-20,6
Engagements de hors bilan	1 464	1 301	-11,1
Total	10 890	10 448	-4,1
Saint-Pierre-et-Miquelon			
Crédits à court terme	16	11	-31,6
Crédits à terme	41	46	12,6
Crédit-bail et opérations assimilées	0	0	-
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	21	11	-46,4
Total	78	68	-12,4
Mayotte			
Crédits à court terme	147	61	-58,3
Crédits à terme	318	422	32,5
Crédit-bail et opérations assimilées	6	5	-30,8
Crédits titrisés	0	0	-
Engagements de hors bilan	82	77	-6,2
Total	553	565	2,0

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.



Martinique, le marché

La centrale des incidents de paiements sur effets (CIPE)

La Banque de France centralise les incidents de paiement concernant les instruments autres que le chèque dans une centrale d'incidents de paiement (CIPE) qui recense auprès des établissements participants les incidents affectant les effets de commerce domiciliés à leurs guichets.

Les incidents enregistrés sont signalés à l'ensemble des établissements déclarants. Par ce biais, la CIPE aide les établissements de crédit à apprécier plus exactement la situation des entreprises qui sollicitent leur concours.

La cotation des entreprises

L'IEDOM attribue une cote aux entreprises de son champ géographique recensées dans la base de données FIBEN. Cette cotation est une appréciation sur la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers à un horizon de trois ans. Les objectifs poursuivis sont de :

- fournir aux établissements de crédit une information sur la qualité des engagements qu'ils s'approprient à décider ou qu'ils ont déjà pris, répondant aux standards européens d'analyse du risque ;
- aider les chefs d'entreprise à identifier les facteurs qui vont influencer sur une analyse externe de leur situation financière et leur montrer où ils se positionnent sur une échelle de « risque de crédit » ;
- faciliter le dialogue banque-entreprise en mettant à disposition une référence commune.

La cotation s'appuie sur l'ensemble des informations recueillies sur l'entreprise concernée et est réexaminée chaque fois que des éléments significatifs nouveaux sont portés à la

AGRÈMENT DE LA BANQUE DE FRANCE EN TANT QU'ORGANISME EXTERNE D'ÉVALUATION DU CRÉDIT (OEEC)

La Commission bancaire a agréé par décision en date du 19 juin 2007 sept organismes externes d'évaluation de crédit (OEEC) dont la Banque de France. Les notations délivrées par ces OEEC pourront être utilisées par les établissements de crédit et les entreprises d'investissement pour la mise en œuvre de la nouvelle réglementation relative à la solvabilité.

Pour les entreprises des départements et collectivités territoriales d'outre-mer, les agences de l'IEDOM gèrent le système d'information sur les entreprises de la Banque de France, FIBEN, et la cote est attribuée en appliquant les mêmes règles que pour les entreprises de métropole.

La reconnaissance de la cotation Banque de France, matérialisée par l'inscription de cette dernière sur la liste des organismes externes d'évaluation du risque de crédit, s'applique donc également aux cotes attribuées par les agences de l'IEDOM.

connaissance de l'IEDOM. Elle est établie par des analystes selon des normes professionnelles et déontologiques inscrites dans un « code de conduite » disponible sur le site internet de l'IEDOM.

Les prêts bancaires (hors découverts) détenus par les établissements de crédit sur des entreprises qui bénéficient des cotes les plus favorables (3++ à 4+) sont éligibles pour servir de garantie au refinancement auprès de l'Eurosystème.

¹ Mesure temporaire applicable jusqu'à fin 2010 pour la cote 4+.

Évolution des incidents de paiement sur effets entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2009

	Nombre d'entreprises présentant des IPE			Montants (en millions d'euros)		
	Déc. 2008	Déc. 2009	Évolution	Déc. 2008	Déc. 2009	Évolution
Guadeloupe (1)	771	790	2,5 %	23,6	21,1	-10,6 %
Guyane	170	192	12,9 %	5,2	8,3	59,6 %
Martinique	569	615	8,1 %	20,4	18,9	-7,4 %
La Réunion	1 845	1 888	2,3 %	62,6	80,9	29,2 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	1	2	NS	0,0	0,0	-
Mayotte	90	97	7,8 %	3,7	3,5	-5,4 %
Total	3 446	3 584	4,0 %	115,8	132,7	14,9 %

(1) Y compris Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

LA COTATION BANQUE DE FRANCE

La cotation constitue une approche synthétique de la situation financière d'une entreprise, en termes de structure financière, de rentabilité et de solvabilité. Elle comprend une cote d'activité et une cote de crédit.

La cote d'activité, symbolisée par une lettre, indique le niveau du dernier chiffre d'affaires annuel hors taxes.

A	supérieur ou égal à	750 M€		
B	compris entre	150 M€	et	750 M€
C	compris entre	50 M€	et	150 M€
D	compris entre	30 M€	et	50 M€
E	compris entre	15 M€	et	30 M€
F	compris entre	7,5 M€	et	15 M€
G	compris entre	1,5 M€	et	7,5 M€
H	compris entre	0,75 M€	et	1,5 M€
J	compris entre	0,50 M€	et	0,75 M€
K	compris entre	0,25 M€	et	0,50 M€
L	compris entre	0,10 M€	et	0,25 M€
M	inférieur à	0,10 M€		
N	non significatif (1)			
X	inconnu ou trop ancien (exercice clos depuis plus de vingt-et-un mois)			

La cote de crédit prend en compte la situation financière et la rentabilité de l'entreprise au travers d'une batterie d'indicateurs comptables (comptes consolidés pour les groupes), l'existence d'incidents de paiement ou de créances douteuses, d'éventuelles procédures judiciaires à l'encontre de l'entreprise et/ou des dirigeants, ainsi que de tout élément significatif de l'environnement de l'entreprise.

De façon schématique, la capacité de l'entreprise à honorer ses engagements financiers est jugée :

3++	excellente
3+	très forte
3	forte
4+	assez forte
4	acceptable
5+	assez faible
5	faible
6	très faible
7	présence d'au moins un incident de paiement
8	menacée, compte tenu des incidents de paiement déclarés
9	compromise, les incidents déclarés dénotant une trésorerie très obérée
P	entreprise en procédure judiciaire
0	neutre, aucune information défavorable recueillie

Pour les entreprises appartenant à un groupe, on différencie :

- la cote de groupe, essentiellement fondée sur l'analyse des comptes consolidés quand la nature juridique de la filiale entraîne une responsabilité de droit illimitée de sa maison mère et rend l'analyse de sa situation intrinsèque sans objet ;
- la cote influencée, résultant d'une analyse combinée des comptes sociaux et consolidés, dès lors que la filiale entretient des relations étroites avec son groupe et que, par conséquent, pour apprécier son crédit, il convient de tenir compte de l'ensemble auquel elle appartient ;
- la cote autonome, qui s'appuie sur la seule analyse des comptes sociaux lorsque la filiale est considérée comme une entité indépendante et devant être jugée uniquement sur ses caractéristiques propres.

(1) Entreprises qui n'exercent pas directement d'activité industrielle ou commerciale ou dont le CA ne peut constituer la mesure de l'activité.

Les travaux d'études

Les données sur les risques bancaires sont exploitées dans plusieurs publications et études de l'IEDOM :

- analyse trimestrielle des engagements des établissements de crédit ;
- bulletins trimestriels « suivi de la conjoncture financière et bancaire » ;
- notes expresses sur les grandes tendances de l'évolution des risques de contrepartie ces dernières années.

La médiation du crédit

La médiation du crédit s'intègre dans le dispositif d'accueil et d'aide des entreprises confrontées à des problèmes de financement. Ce mécanisme s'adresse plus précisément à celles qui se sont vues opposer un refus récent de financement, ou une réduction de lignes accordées. Le médiateur national du crédit s'appuie sur des médiateurs départementaux, fonction attribuée aux directeurs de l'IEDOM pour les huit DCOM.

Déployé début novembre 2008, le dispositif de la médiation du crédit est opérationnel dans toutes les géographies couvertes par l'IEDOM. Son fonctionnement et son organisation ne présentent pas de spécificités ou particularités par rapport à la métropole :

- la totalité des établissements bancaires et financiers installés dans les DCOM appartiennent aux grands réseaux bancaires nationaux, signataires de conventions avec l'État ;
- les directeurs des agences de l'IEDOM ont été désignés médiateurs départementaux du crédit, à l'instar de leurs homologues de la Banque de France en métropole ;
- la gamme des garanties et produits de financement Oséo est accessible outre-mer via le réseau de l'Agence française de développement ;
- tous les départements et collectivités d'outre-mer bénéficient également du dispositif associé des Tiers de confiance de la médiation (TCM) ;
- le dépôt du dossier par l'entreprise qui sollicite la médiation du crédit est effectué sur la plateforme informatique nationale accessible par Internet.

M. Gérard Rameix, médiateur national du crédit aux entreprises, et M. Yves Barroux ont signé, le 25 novembre 2009, une convention opérationnelle sur le fonctionnement de la médiation du crédit aux entreprises dans les géographies couvertes par l'IEDOM. Cette convention s'inscrit dans le prolongement de l'accord de place, signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée, qui pérennise la médiation du crédit et stipule dans l'article 2 que les relations entre la médiation du crédit et l'IEDOM doivent être encadrées par une convention opérationnelle consignant les règles de fonctionnement qui régissent les relations entre la médiation du crédit et l'IEDOM à l'échelon des DOM et des collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Fin 2009, le dispositif de la médiation du crédit s'est enrichi de deux nouvelles attributions :

- en application des décisions du Conseil interministériel de l'outre-mer du 6 novembre 2009, il a été décidé de renforcer la médiation du crédit pour le secteur touristique aux Antilles. Les directeurs départementaux des agences de l'IEDOM de la Guadeloupe et de la Martinique sont chargés d'animer chaque mois un Comité d'accompagnement des entreprises du tourisme qui réunit les représentants des hôteliers, de la restauration et autres professionnels du tourisme, en présence du directeur régional du Tourisme. Ce Comité a pour objet de faire le point sur les difficultés de financement du secteur en incitant les entreprises concernées à recourir au dispositif de la médiation du crédit et d'informer régulièrement le ministère de l'Outre-mer de l'évolution de la situation des entreprises de ce secteur. Les premiers comités d'accompagnement ont été organisés au cours du mois de janvier 2010 dans chacune des géographies ;
- la médiation du crédit participe également à la mise en œuvre du plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) proposé par le Président de la République le 27 octobre 2009. Dans ce cadre, la médiation du crédit aux entreprises a étendu son offre de service aux agriculteurs qui rencontrent des difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou d'insuffisance de leurs fonds propres. Dans le cadre du plan d'urgence, son champ d'intervention s'élargit aux prêts bancaires aidés, à savoir aux prêts de reconstitution de fonds de roulement et aux prêts bonifiés de consolidation.

	La Réunion	Guadeloupe	Martinique	Guyane	Mayotte	St-Pierre-et-Miquelon	Total	%	% national
Dossiers reçus	278	97	102	21	13	1	512	-	-
Dossiers refusés	80	35	37	3	5	1	161	31	17
Dossiers acceptés	198	62	65 (1)	18	8	0	351	69	83
Dossiers traités	159	40	37	7	8	0	251	-	-
Succès	119	19	23	5	5	0	171	68	64
Échecs	40	21	14	2	3	0	80	32	36
Dossiers en cours	39	22	23	11	0	0	95	-	-

(1) Cinq dossiers acceptés et clôturés en cours de médiation par l'entreprise.

Données au 31 décembre 2009.

La comparaison des chiffres avec la métropole reste difficile, compte tenu des particularités des économies ultramarines et de leur tissu économique (moteurs de croissance différenciés, prépondérance économique de groupes d'entreprises aux côtés de très petites entreprises, gammes de produits bancaires moins étoffées, etc.). La mise en œuvre de la médiation comporte des spécificités notamment celles relatives à la taille et à la structure financière des entreprises. Les dossiers portent essentiellement sur des TPE et PME souffrant d'une insuffisance structurelle de fonds propres mise en exergue par la baisse conjoncturelle du volume d'affaires. Cependant, le taux de succès de la médiation outre-mer est similaire au taux métropolitain, ce qui témoigne de la bonne participation des établissements de crédit locaux au dispositif.

L'OBSERVATOIRE DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

L'Institut d'émission joue un rôle d'observateur de la situation des établissements de crédit sur les places où il exerce son activité. Il suit également l'évolution des taux débiteurs pratiqués sur ces marchés et, de façon plus générale, il établit les statistiques financières des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM).

Le suivi de l'activité bancaire

L'IEDOM a mis en place en 2001 des conventions de place destinées à formaliser et à contractualiser ses relations avec les différents établissements installés dans les DCOM. Ces conventions définissent notamment les informations dont souhaitent disposer les établissements de crédit dans le cadre du pilotage de leur activité et les informations spécifiques que ne traitent pas les systèmes nationaux ou qui revêtent une

importance particulière dans la zone d'intervention de l'IEDOM. Elles permettent en particulier de produire des données monétaires et financières départementalisées. Plus de 50 établissements ont signé ces conventions sur les 8 départements et collectivités d'outre-mer.

Les informations collectées dans le cadre des conventions de place ont une triple finalité :

- l'élaboration des statistiques monétaires et financières des différentes places (évolution des dépôts et des crédits) ; ces données éclairent les évolutions de la sphère financière et contribuent à l'analyse de la conjoncture économique dans les différentes géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM ;
- la production de parts de marché, permettant à chaque établissement de se positionner sur sa place ; des parts de marché par groupe bancaire sont également produites qui permettent un positionnement au niveau d'un ensemble plus vaste (zones océan Indien et départements français d'Amérique) ou dans l'ensemble des DCOM ;
- le suivi des établissements de crédit et de l'activité bancaire (analyse de la bancarisation, suivi de la monétique, suivi des performances commerciales et des résultats).

Ces informations sont complétées par l'exploitation des données de la centrale des risques de la Banque de France, qui permet d'apprécier l'évolution quantitative et qualitative des risques de contrepartie de chaque établissement installé dans un département ou une collectivité d'outre-mer.

La mise en cohérence de ces différents travaux donne à l'IEDOM une connaissance fine des principales évolutions des places financières de sa zone d'intervention, pour la production d'analyses et d'études, mais aussi pour assurer l'information régulière du superviseur bancaire, le Secrétariat général de la Commission bancaire.

Sur chaque site, les agences de l'IEDOM réunissent régulièrement les représentants des établissements de crédit de la place. De la même façon, à Paris, la direction générale de l'IEDOM rencontre périodiquement les dirigeants des réseaux bancaires ayant une activité dans sa zone d'intervention.

Guadeloupe, Baie des Saintes



Les travaux d'étude

Les travaux d'analyse

L'IEDOM analyse et diffuse sous forme d'études tout un ensemble d'informations relatives à l'activité des établissements de crédit dans ces géographies. Ces travaux permettent d'avoir une meilleure compréhension des problématiques de l'exercice de l'activité bancaire et de ses évolutions dans les départements et collectivités d'outre-mer. Outre des notes expresses, qui font un focus sur un thème précis, et des notes plus détaillées, l'IEDOM produit chaque année un panorama de l'activité bancaire. Cette étude présente la structure du système bancaire dans les DCOM ainsi qu'une analyse de l'activité et des résultats d'un échantillon de banques installées localement.

Le coût du crédit aux entreprises

L'IEDOM mène auprès des principaux établissements de crédit locaux des quatre DOM une enquête portant sur la nature et les conditions débitrices des crédits accordés aux entreprises. Cette enquête est réalisée tous les semestres et permet le calcul de taux de crédit par nature de concours et par géographie.

Les résultats de ces enquêtes sont à comparer avec précaution avec ceux de l'enquête trimestrielle réalisée en métropole par la Banque de France, dans la mesure où les populations d'entreprises ne sont pas équivalentes. En effet, le poids des très grandes entreprises est notamment plus important dans l'Hexagone. Or, ces dernières ont accès à des conditions de crédit plus avantageuses qui expliquent, par exemple, des taux moyens pondérés particulièrement bas en métropole pour les découverts.

C'est pourquoi, afin de permettre une meilleure comparaison, deux types de séries sont présentées pour la métropole :

- les taux moyens pondérés sur l'ensemble des tranches de crédits octroyés (le mode de calcul est identique à celui qui est appliqué dans les DOM) ;
- les taux moyens observés sur la tranche de crédits de 45 735 € à 76 225 € (tranche la plus représentative des concours octroyés aux entreprises domiennes).

Après une période de hausse générale des taux observée du milieu de l'année 2005 jusqu'en 2008, la tendance s'est brutalement inversée sous l'effet de la politique monétaire menée

Synthèse des différents taux moyens pondérés pratiqués pour la clientèle entreprises dans les DOM et en métropole entre 2005 et 2009

en %

	jan. 05	juil. 05	jan. 06	juil. 06	jan. 07	juil. 07	jan. 08	juil. 08	jan. 09	juil. 09
Escompte										
Guadeloupe	5,59	5,78	6,29	6,64	6,67	7,48	8,80	9,67	8,53	5,90
Martinique	6,89	6,54	7,27	8,55	8,35	8,82	9,29	8,69	7,85	5,26
Guyane	6,38	7,60	7,43	n.s.	n.s.	n.s.	6,16	6,53	n.s.	n.s.
La Réunion	5,98	5,93	5,56	7,08	5,69	7,30	6,58	7,86	6,71	4,22
Métropole 3 ^e tranche	5,26	5,43	5,47	5,35	5,63	6,31	5,99	6,92	4,67	2,79
Métropole global	3,79	4,37	4,01	3,99	4,66	5,30	5,14	5,68	3,52	2,09
Découvert										
Guadeloupe	9,13	9,09	8,87	9,29	10,76	12,30	12,34	12,61	11,19	9,59
Martinique	10,57	8,26	7,89	9,85	8,19	9,40	10,57	12,00	10,58	9,58
Guyane	9,14	9,49	9,27	9,14	8,31	8,81	10,35	8,04	6,50	n.s.
La Réunion	5,52	6,70	6,06	6,79	7,67	6,72	6,96	9,55	7,22	9,48
Métropole 3 ^e tranche	6,38	6,60	7,03	6,69	6,58	7,04	7,12	7,26	5,98	4,42
Métropole global	4,14	4,16	3,99	4,45	4,72	5,29	5,07	5,29	3,67	2,18
Autres court terme										
Guadeloupe	6,23	5,68	6,44	5,99	5,76	6,61	6,95	8,47	9,14	7,16
Martinique	6,35	4,73	5,47	6,21	6,54	6,29	7,42	7,49	5,86	6,89
Guyane	8,13	6,07	5,50	6,61	6,38	6,24	6,67	7,75	6,54	5,05
La Réunion	5,49	4,38	5,64	5,71	5,35	6,36	6,33	6,67	5,66	3,46
Métropole 3 ^e tranche	4,54	4,15	4,66	4,73	5,12	5,96	5,73	6,41	5,02	3,50
Métropole global	2,91	3,03	3,08	3,63	4,42	4,91	4,81	5,42	3,17	1,73
Moyen et long terme										
Guadeloupe	4,76	4,89	4,78	4,93	4,86	5,37	5,87	5,46	6,10	5,38
Martinique	5,26	5,16	6,11	5,78	5,44	5,90	6,44	6,37	6,49	6,11
Guyane	5,39	5,17	5,46	5,48	5,76	5,72	6,27	5,68	6,18	6,13
La Réunion	4,72	4,26	4,13	4,28	4,64	5,16	5,64	6,20	5,87	5,06
Métropole 3 ^e tranche	4,15	3,80	3,61	4,07	4,29	4,64	4,91	5,18	5,10	4,12
Métropole global	3,46	3,31	3,31	3,94	4,52	4,96	4,90	5,50	3,94	3,04

n.s. : non significatif, les résultats ne sont pas disponibles en raison d'un échantillon d'observations insuffisant.

par la BCE. Ainsi, les taux observés sur le marché monétaire ont atteint des niveaux historiquement bas sur l'année 2009.

Le renchérissement des conditions de crédit observé en 2008, entraîné par les incertitudes de la crise du système bancaire mondial et les difficultés des banques pour obtenir des liquidités, a pris fin en 2009. En effet, la baisse des conditions de refinancement des banques ont conduit ces dernières à les répercuter sur les taux des crédits accordés à la clientèle et à réduire sensiblement le coût du crédit aussi bien en métropole que dans les DOM.

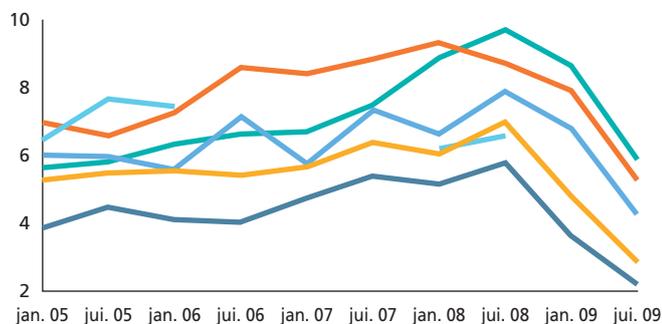
Le mouvement de baisse des taux est toutefois plus marqué en métropole que dans les DOM pour les crédits à court terme (escompte, découvert et autres crédits à court terme), ce qui se traduit par un accroissement du différentiel de taux. Sur les crédits à moyen et long termes, la baisse des conditions débitrices est particulièrement significative dans l'enquête de juillet 2009 dans les DOM, alors qu'en janvier 2009, les taux étaient stables voire en hausse.



Guyane, papayers

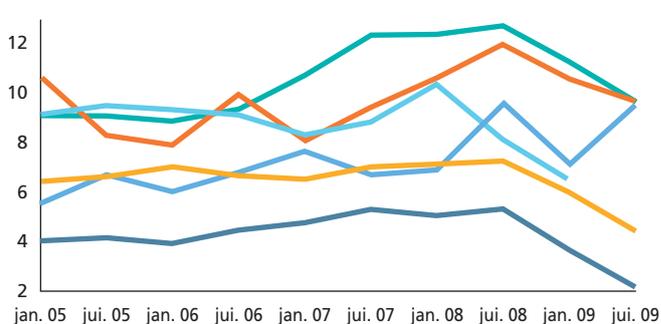
© CNASEA

Évolution du taux moyen pondéré de l'escompte (en %)



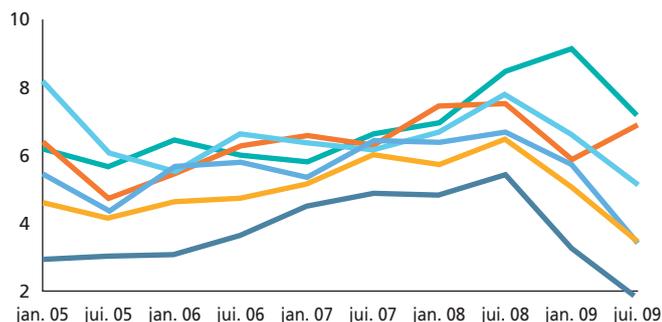
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3° tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré du découvert (en %)



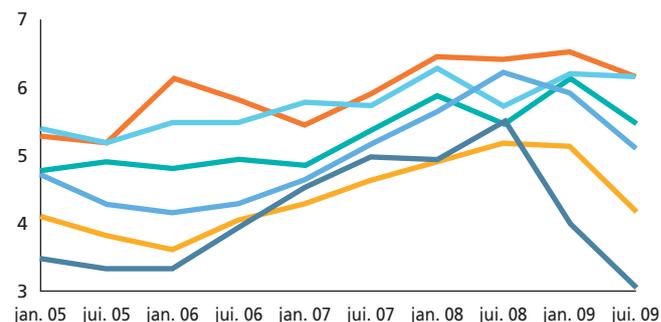
Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3° tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des autres crédits à court terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3° tranche Métropole global

Évolution du taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme (en %)



Guadeloupe Martinique Guyane La Réunion
Métropole 3° tranche Métropole global

Dans l'ensemble, le coût du crédit reste plus élevé dans les départements d'outre-mer qu'en métropole, en raison notamment d'un niveau de risque plus élevé. Cet écart est en grande partie expliqué par des conditions particulières d'activité des banques dominiennes, caractérisées par des marchés étroits et des coefficients d'exploitation importants. Moins contraints par ces particularités que leurs homologues des DFA, les établissements de crédit de La Réunion continuent d'offrir les conditions de crédit les plus proches de celles de la métropole.

L'observatoire des tarifs bancaires

M^{me} Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, a confié à l'IEDOM la mise en place « d'un observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM pour renforcer la transparence et mieux suivre les évolutions tarifaires ». La première production de cet observatoire est intervenue le 30 novembre 2009 sur la base de données au 30 septembre 2009 et a été rendue publique sur le site Internet de l'IEDOM.

L'observatoire des tarifs bancaires est établi sur la base de données publiques, telles qu'elles sont transcrites dans les plaquettes tarifaires des banques. Leur collecte est opérée semestriellement à fin mars et à fin septembre.

Outre la mise en parallèle des tarifs des différentes banques, cet observatoire présente des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré) pour chacune des six géographies incluses dans le périmètre IEDOM, pour une trentaine de tarifs bancaires s'appliquant aux opérations les plus courantes. Il retrace également leur évolution sur les trois dernières années. Des tarifs moyens pour l'ensemble de la zone ont aussi été calculés (pondération par le poids de chaque place bancaire).

LA GESTION DES INFORMATIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Les études et publications

Les études

La demande d'informations statistiques, d'indicateurs économiques et financiers ou encore de diagnostics et d'analyses sur les départements d'outre-mer et sur les collectivités territoriales de Mayotte, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin est croissante.

Cette tendance s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs :

- la multiplication des usages de la statistique publique régionale ou locale suscitée par les lois de décentralisation et la nécessité pour les acteurs locaux de bâtir leur propre expertise ;
- les exigences en matière de suivi de l'impact des politiques publiques engendrées par la mise en place de la Loi organique relative aux Lois de Finance (LOLF) ;
- une meilleure appréhension des contraintes liées à l'ultrapériorité.

Ces demandes s'orientent en particulier vers l'IEDOM, compte tenu de son expertise en matière d'analyse conjoncturelle et structurelle de ces économies et de sa connaissance précise

Guadeloupe, Terre-de-Bas - Les Saintes



de l'activité monétaire et financière. L'IEDOM y répond par la production de nombreuses publications périodiques détaillées ci-après, d'études thématiques ou sectorielles et par sa participation au projet CEROM¹.

Par ailleurs, en application de la Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000, l'IEDOM réalise chaque année, pour le compte du ministère chargé de l'Outre-mer et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, une étude sur l'activité bancaire et le coût du crédit aux entreprises dans les DOM². Cette étude est transmise par le ministre au président du Sénat et au président de l'Assemblée nationale.

Les publications périodiques

L'IEDOM produit des publications tout au long de l'année.

Dans chaque agence, sont publiées :

- tous les mois, la Lettre de l'Institut d'émission ;
- tous les trimestres, les bulletins trimestriels de conjoncture ;
- tous les ans, une monographie par département ou collectivité.

Parallèlement, le siège parisien de l'IEDOM publie :

- tous les trimestres, depuis juin 2005, un quatre pages sur la conjoncture outre-mer ;
- tous les ans, le rapport général de l'établissement.

/ La Lettre de l'Institut d'émission

Ce document de quatre pages à parution mensuelle est rédigé dans chaque agence³. Il regroupe, d'une part, des informations nationales communes afférentes au secteur bancaire, à la monnaie et, d'autre part, des informations relatives aux principaux acteurs économiques et financiers et aux activités de place de l'Institut. Une édition nationale qui résulte de la compilation des lettres des différentes agences est également diffusée.

/ Les bulletins trimestriels de conjoncture – Suivi de la conjoncture économique et suivi de la situation financière et bancaire

L'IEDOM produit chaque trimestre, dans chaque DOM ou collectivité, deux bulletins de suivi de la conjoncture, l'un consacré à la conjoncture économique, l'autre à la conjoncture financière et bancaire. Les bulletins issus des différentes agences sont ensuite regroupés chaque trimestre sous forme de deux bulletins complets au siège.

Le bulletin de conjoncture économique appréhende l'évolution des principales variables conjoncturelles de chaque DOM et collectivité au travers d'indicateurs économiques et d'une enquête d'opinions réalisée auprès des chefs d'entreprise et englobant tous les secteurs importants de l'économie.

Le bulletin de conjoncture financière et bancaire retrace, sur chaque place, les statistiques financières relatives à l'évolution par catégorie et par agent, des dépôts, de l'épargne et des crédits consentis. Une enquête de conjoncture auprès des établissements de crédit permet d'informer les lecteurs des évolutions attendues et prévues des principaux indicateurs



La Réunion, nouveau Parc des expositions de Saint-Denis

financiers. Ce bulletin comporte désormais une synthèse de plusieurs pages des principales évolutions monétaires et financières.

/ Le quatre pages « Conjoncture Outre-mer »

Cette publication présente une synthèse des conjonctures économiques et financières ultramarines, à partir des informations contenues dans les bulletins trimestriels de conjoncture. Sont ainsi décrites chaque trimestre les principales évolutions de l'indice des prix et du marché de l'emploi dans les départements et collectivités d'outre-mer, suivies d'une analyse des principales évolutions économiques dans les géographies de la zone d'intervention de l'IEDOM.

/ Les rapports annuels des agences

Ces monographies présentent de façon détaillée la situation économique et financière de chaque département et collectivité, au travers de données chiffrées et d'analyses sectorielles sur des séries de moyen et long termes.

Documents de référence, il s'agit de recueils d'informations visant particulièrement à permettre à un observateur extérieur d'approfondir sa connaissance de la géographie concernée.

Au fil des éditions, les rapports annuels s'enrichissent de nouveaux thèmes ; ainsi, y ont été insérés des développements sur les caractéristiques institutionnelles ou encore sur l'analyse des finances publiques locales.

Depuis 2007 deux monographies sur les collectivités territoriales de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont venues s'ajouter à celles élaborées chaque année sur chacun des quatre DOM ainsi que sur les collectivités territoriales de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

¹ Le projet Comptes économiques rapides pour l'outre-mer (CEROM), né en 2003 et spécifié par un accord cadre signé en 2004 sous l'impulsion de l'AFD, l'IEDOM, l'IEOM et de l'INSEE, consiste à mettre en place un cadre permettant d'analyser les évolutions récentes de la situation économique des DOM.

² Cf. « Les publications thématiques ou sectorielles - Les Notes de l'Institut d'émission », page 50.

³ Depuis 2005, la Lettre de l'Institut d'émission de Saint-Pierre-et-Miquelon paraît tous les trimestres et non plus tous les mois.



Guadeloupe, la Soufrière

© P. Pivoir

/ Le rapport annuel de l'Institut

Le rapport de l'Institut décrit l'activité et les comptes annuels de l'IEDOM et fait une brève synthèse de la situation économique et monétaire des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, de Mayotte, de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Il s'agit d'un document destiné principalement à fournir une information sur les activités de l'IEDOM au cours de l'exercice sous revue.

Les publications thématiques ou sectorielles

De façon ponctuelle et parallèlement aux publications périodiques, l'IEDOM diffuse des *Notes de l'Institut d'émission, des Notes expresses et des études sectorielles* sur divers sujets récurrents ou non et sur des thèmes intéressant l'ensemble des départements ou l'un d'entre eux.

Nombre de publications thématiques

	2007	2008	2009
Notes de l'Institut d'émission	7	3	3
Notes expresses	9	4	12
Études sectorielles	-	-	-
Contributions aux publications CEROM	3	6	6

NB : dans le cadre de CEROM, les publications ont démarré en 2004.

/ Les Notes de l'Institut d'émission

Chaque année, l'IEDOM publie des études approfondies sur des thèmes ayant trait à l'économie et au financement dans sa zone d'intervention. Ces notes (20 à 40 pages) agrègent des données chiffrées émanant des établissements de crédit, des entreprises ou des fichiers gérés par l'IEDOM.

En 2009, trois Notes de l'Institut d'émission ont ainsi été publiées :

- « Le développement économique de Singapour et de l'île Maurice » ;
- « Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles au premier trimestre 2009 » ;
- « Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2008 ».

/ Les Notes expresses

Complément des autres publications, les Notes expresses sont des études synthétiques de quatre pages. Il peut s'agir d'un

point de situation sur une activité propre de l'IEDOM (surendettement, fichiers, circulation fiduciaire, cotation...), d'un point de conjoncture particulier (situation d'une géographie, d'une branche ou d'un secteur) ou d'une information rapide sur le financement de l'économie (coût du crédit).

Sont parues en 2009 les Notes expresses suivantes :

- n° 53 - Synthèse de la conjoncture à Mayotte en 2008 ;
- n° 54 - Synthèse de l'année 2008 à La Réunion ;
- n° 55 - Synthèse de l'année 2008 en Guyane ;
- n° 56 - Synthèse de l'année 2008 à la Guadeloupe ;
- n° 57 - Synthèse de la conjoncture de Saint-Pierre-et-Miquelon en 2008 ;
- n° 58 - La gestion des déchets à la Martinique ;
- n° 59 - Synthèse de l'année 2008 à la Martinique ;
- n° 60 - Les crédits à l'économie guadeloupéenne : caractéristiques, évolution et gestion du risque ;
- n° 61 - Réduction de la commande publique à La Réunion : jusqu'à 2 points de croissance en moins en 2009 ? ;
- n° 62 - L'habitat à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- n° 63 - L'habitat à la Réunion : analyse des décalages entre l'offre et la demande de logements ;
- n° 64 - Les effets économiques de la crise sociale aux Antilles de début 2009.

/ Les études sectorielles

L'IEDOM publie, depuis 1996, dans des études dites sectorielles, des données comparatives sur les profils des entreprises domiennes et métropolitaines (Cf. L'observatoire des entreprises - Les travaux d'études, p. 44). Ces publications visent essentiellement à fournir des éléments de comparaison sur les caractéristiques, les comportements et les performances des entreprises domiennes et métropolitaines par grand secteur d'activités. Les indicateurs comparatifs sont réalisés à partir des documents comptables collectés dans le fichier FIBEN de la Banque de France sur les entreprises des DOM et de la métropole. Dans les DOM, ces données sont recueillies par l'IEDOM. Il est à noter que le champ de ces statistiques est limité par les seuils de collecte des bilans dans FIBEN, soit les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 750 000 euros ou qui présentent un encours de risque supérieur ou égal à 380 000 euros.

Les travaux CEROM

Le projet CEROM, mis en place en 2004, permet de contribuer au développement progressif d'une capacité d'analyse des évolutions économiques ultramarines. Il s'agit d'un projet conduit en partenariat entre l'Agence française de développement, l'INSEE et l'IEDOM. Ce projet s'articule autour de trois volets : l'élaboration de comptes économiques rapides ; la confection d'indicateurs synthétiques de conjoncture ; la promotion de l'analyse économique à travers la réalisation régulière d'études d'ensemble.

L'élaboration des comptes économiques rapides

Les comptes économiques rapides de l'année 2008 ont été produits pour l'ensemble des départements d'outre-mer. La présentation et l'analyse de ces comptes ont été publiées dans le format de quatre pages des « Synthèses de CEROM ».

Les chantiers méthodologiques

Le deuxième volet CEROM sur les « Indicateurs Synthétiques de Conjoncture » a été abandonné et remplacé par un volet plus large sur les « chantiers méthodologiques ». Ce volet comprend les différents travaux méthodologiques engagés dans le cadre de CEROM tels que ceux réalisés ou projetés sur l'estimation du PIB de petites économies, l'analyse de la conjoncture, les mesures de l'inflation importée ou du PIB en parité de pouvoir d'achat, etc.

Par ailleurs, des travaux d'estimation de la fonction d'investissement, qui contribuent à l'élaboration des comptes rapides, seront menés par l'IEDOM.

Les études et synthèses macroéconomiques

Les travaux conduits au titre de projets CEROM qui ont fait l'objet de publications en 2009 sont :

- une étude comparative « Guyane-Suriname », publiée en français et en anglais ;
- « Le secteur de l'environnement à La Réunion » ;
- « Compte satellite du tourisme à La Réunion - 2005 ».

Le CEROM dispose d'un outil de communication sur ses publications et études au travers d'un site Internet (<http://www.cerom-outremer.org>).

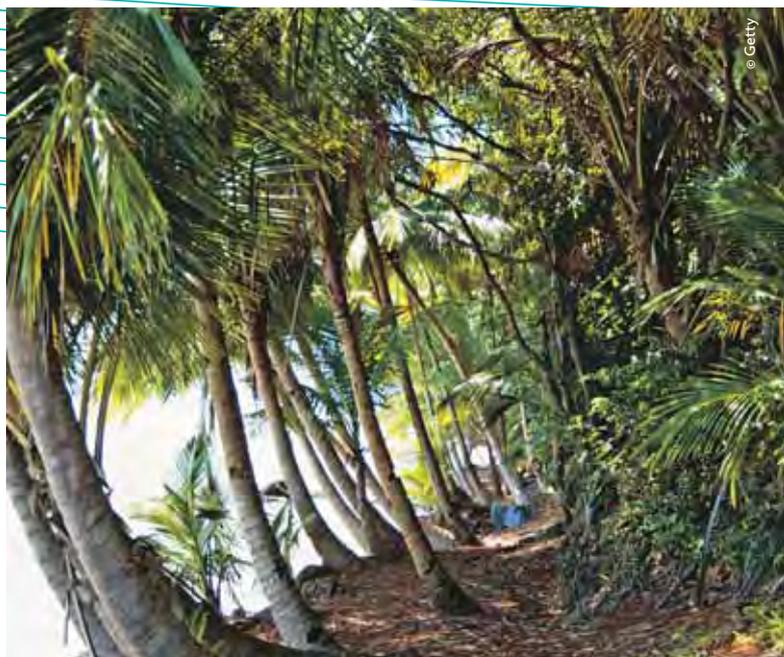
Le site Internet

L'IEDOM utilise Internet, dans le cadre de son rôle d'observatoire économique et financier, afin d'assurer une meilleure communication sur son rôle et ses publications.

Une nouvelle version du site www.iedom.fr sera déployée en 2010. Elle vise un double objectif :

- faciliter l'accès aux publications et leur téléchargement ;
- mettre à la disposition des internautes un moteur de recherche performant.

Toutes les publications sont téléchargeables, gratuitement, à partir de ce site.



Guyane, arbres

LES ACTIVITÉS GRAND PUBLIC

L'activité des commissions de surendettement

Textes de référence

Loi n° 89-1010 du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés liées au surendettement des particuliers, dite « loi Neiertz ».

Loi n° 95-125 du 8 février 1995.

Loi n° 98-657 du 29 juillet 1998.

Loi n° 2003-710 du 1^{er} août 2003, dite « loi Borloo ».

Loi n° 2007-290 du 5 mars 2007, dite « du droit au logement opposable ».

L'IEDOM assure le secrétariat des commissions de surendettement dans les DOM, dans la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et la collectivité départementale de Mayotte. Les commissions relevant des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin sont regroupées au sein de la commission de la Guadeloupe.

Le nombre de dossiers de surendettement déposés dans les DOM (1 948 dossiers) a progressé en 2009 de 16 %, suivant la même tendance que celle observée en métropole (+15 %). Cette croissance est toutefois très hétérogène selon les zones d'activités. Ces évolutions géographiques contrastées sont à mettre en relation avec les deux événements majeurs de l'année 2009 dans les DOM : la crise sociale aux Antilles du début d'année qui a paralysé les activités pendant plusieurs semaines, d'une part, la diffusion progressive des effets de la crise économique et financière, d'autre part.

Le taux de redépôts de dossiers sur l'année entière diminue de 3 points (17 %, contre 20 % en 2008), témoignant d'un meilleur traitement pérenne des situations de surendettement.



La Réunion, barques de pêche à Sainte-Rose

Le taux d'orientation en procédure de rétablissement personnel (PRP)¹ s'établit en moyenne à 16 % sur 2009, soit une progression de 7 points par rapport à 2008, mais reste inférieur au taux observé en métropole (22 %) du fait :

- de la jeunesse de la population ultramarine, sur laquelle la reconnaissance d'une situation irrémédiablement compromise est plus difficile ;
- d'une fraction plus importante qu'en métropole de personnes ayant bénéficié d'une accession sociale à la propriété dans le cadre d'un dispositif propre à l'Outre-mer.

Le taux de succès en phase amiable a diminué en 2009 de 4 points à 56 %. Ce repli s'explique par l'utilisation moins systématique des moratoires en phase amiable, dorénavant ciblés vers les débiteurs présentant une probabilité raisonnable de retour à meilleure fortune, soit du fait d'entrées prévisibles d'argent (cession d'un patrimoine par exemple), soit par suite d'une vraisemblable reprise d'activité professionnelle compte tenu du niveau de formation.

Enfin, le taux de recours à la phase de recommandation² gagne 1 point sur un an à 70 %, contribuant à renforcer l'action des commissions pour un traitement durable de la situation des débiteurs surendettés.

L'IEDOM publie trimestriellement sur son site Internet un observatoire du surendettement dans les DOM qui fait le point sur l'évolution du traitement des dossiers de surendettement.

Le droit au compte

Texte de référence

Article L 312-1 du code monétaire et financier : toute personne physique ou morale domiciliée en France, dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un tel compte dans l'établissement de crédit de son choix ou auprès des services financiers de La Poste.

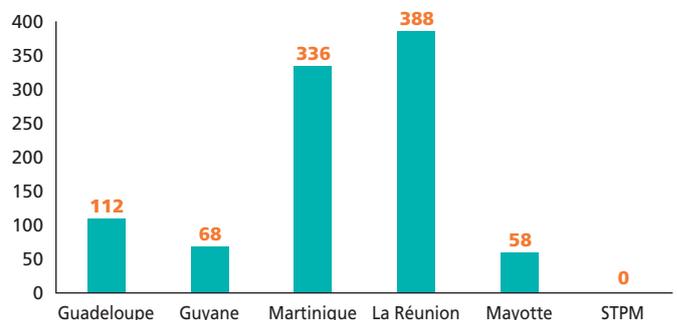
Article D 312-5 du code monétaire et financier (Décret n° 2001-45 du 17 janvier 2001) : il définit les services bancaires de base.

Les particuliers résidant en France et ne disposant pas de compte bancaire peuvent bénéficier de la procédure dite « du droit au compte », c'est-à-dire demander à la Banque de France ou, dans les DCOM, à l'Institut d'émission des départements d'outre-mer la désignation d'office d'une banque qui sera tenue de leur ouvrir un compte permettant d'accéder aux services bancaires de base. La Banque de France ou l'IEDOM dispose alors d'un jour ouvré pour traiter cette demande et désigner un établissement.

Depuis avril 2006, l'intéressé peut également donner mandat à l'établissement qui lui refuse l'ouverture d'un compte de transmettre à la Banque de France ou à l'IEDOM sa demande d'exercice du droit au compte, accompagnée d'une lettre de refus d'ouverture de compte.

En 2009, 962 personnes ont bénéficié de la procédure du droit au compte dans les DCOM, soit une augmentation de 53 % par rapport à 2008, notamment sensible à la Martinique et à La Réunion.

Droit au compte dans les DCOM en 2009



La gestion des fichiers relatifs aux particuliers

Le fichier des incidents de paiement sur les crédits aux particuliers

Texte de référence

Loi du 31 décembre 1989 relative à la prévention et au règlement des difficultés des particuliers et des familles (articles L 333-4 à L 333-6 du code de la consommation).

Depuis le 3 mars 2003, le FICP DOM est intégré dans le FICP national, géré par la Banque de France. Depuis cette date, toutes les déclarations (incidents et radiations) des DOM, de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, sont adressées au FICP national selon les procédures en vigueur en métropole.

Le stock de dossiers déclarés au FICP par les établissements de crédit dans les DOM et les quatre collectivités était de 73 282 au 31 décembre 2009, en sensible progression de 19 % par rapport au 31 décembre 2008.

Le fichier des incidents sur chèques et des retraits de cartes bancaires

Textes de référence

Règlement n° 86-08 du 27 février 1986 du Comité de la réglementation bancaire.

Loi n° 91-1382 du 30 décembre 1991.

Loi n° 2001-420 du 15 mai 2001.

Le stock d'incidents de paiement sur chèques de la zone de l'IEDOM représente en 2009, comme en 2008, 5 % du total des incidents enregistrés au niveau national. Sur un an, il a augmenté de 2 %.

Le nombre des interdictions bancaires (personnes physiques) de la zone de l'IEDOM a augmenté de 1 % par rapport à 2008 et représente également 5 % du nombre enregistré au niveau national.

Le droit d'accès aux fichiers et le droit de communication

Texte de référence

Loi du n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite loi « Informatique et Libertés ».

Toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre des traitements automatisés, en vue de savoir si ces traitements portent sur des informations nominatives la concernant et, le cas échéant, d'en obtenir communication et rectification si nécessaire.

Dans ce cadre, l'IEDOM a permis en 2009 l'exercice par des résidents des départements d'outre-mer, de Saint-Pierre-et-Miquelon, Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin, de 21 475 demandes de droit d'accès aux fichiers de la Banque de France (-31 % par rapport à 2008), soit 10 395 au FCC (-34 % par rapport à 2008), 10 955 au FICP (-29 % par rapport à 2008) et 125 au FNCI (-28 % par rapport à 2008).

LA COOPÉRATION RÉGIONALE

Dans le cadre de ses activités, l'IEDOM a développé des axes de coopération régionale, notamment dans l'océan Indien. L'objectif est double : d'une part, mieux faire connaître l'IEDOM comme Banque centrale déléguée agissant au nom de la Banque de France et représentant l'Eurosystème dans l'Outre-mer français ; d'autre part, partager les expériences sur les métiers communs et développer de véritables projets de coopération.

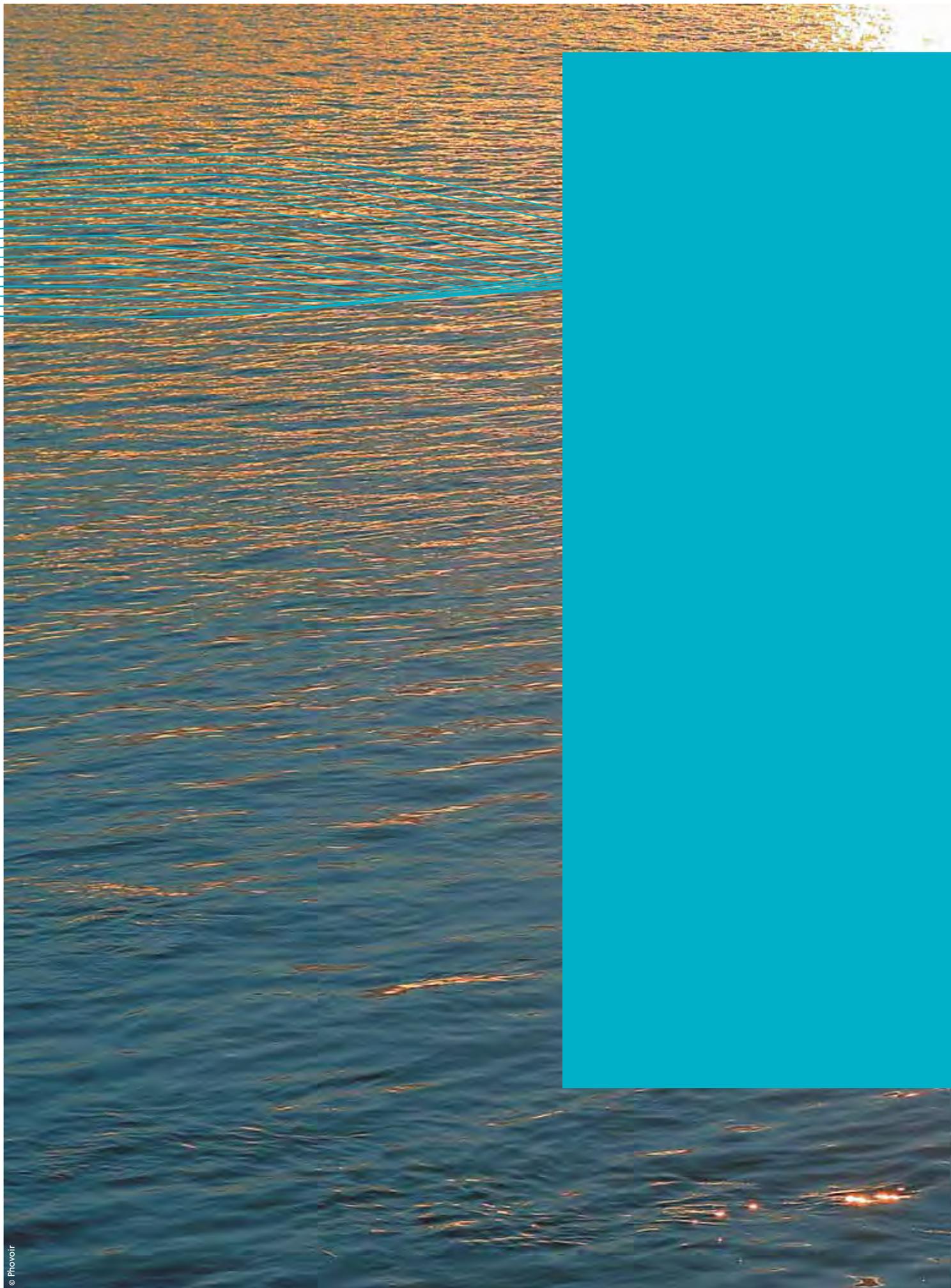
La coopération entre l'IEDOM et la Banque Centrale des Comores (BCC), fondée sur une convention signée en septembre 2003, s'est poursuivie de manière opérationnelle en 2009.

1 Nombre d'orientations par la commission vers la procédure de rétablissement personnel / nombre total de décisions de la commission.

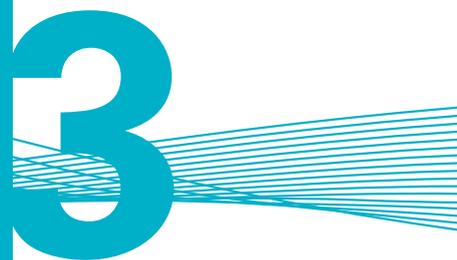
2 Nombre de demandes d'ouverture de la phase de recommandation / nombre de non-accords sur les propositions de plans amiables.

La Réunion, Grand galet





L'ACTIVITÉ BANCAIRE ET FINANCIÈRE



56 Le système bancaire
et financier

58 Les actifs et les passifs
financiers des agents
non financiers

63 Les comptes d'exploitation
des établissements
de crédit



Saint-Pierre-et-Miquelon, vedette de la SNSM

LE SYSTÈME BANCAIRE ET FINANCIER

L'organisation

À l'exception des caisses de Crédit municipal, toutes les catégories d'établissements de crédit (définies par l'article L511-9 du Code monétaire et financier) sont présentes dans les quatre DOM, la collectivité départementale de Mayotte et les collectivités d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (cf. annexe). À la fin de l'année 2009, 37 établissements de crédit étaient installés localement, dont 19 banques, 17 sociétés financières et 1 institution financière spécialisée.

Si le système bancaire des départements et collectivités d'outre-mer (DCOM) conserve des caractéristiques qui lui sont propres, notamment en raison de la taille des marchés, les évolutions récentes l'amènent progressivement à converger vers le système métropolitain. La quasi-totalité des établissements exclusivement locaux a disparu au profit de rapprochements avec de grands groupes bancaires métropolitains, dans le sillage des mouvements de concentration observés sur le plan national. L'année 2009 est marquée par la fusion à Saint-Pierre-et-Miquelon de la BDI et du Crédit Saint-Pierrais qui est intervenue dans le courant du mois de juin.

Le système bancaire dans les DCOM

	Décembre 2007	Décembre 2008	Décembre 2009
Établissements de crédits locaux	38	38	37
Banques	20	20	19
Sociétés financières	17	17	17
Autres	1	1	1
Nombre de guichets bancaires	642	662	663
Nombre de guichets automatiques	1 211	1 248	1 296
Nombre de comptes bancaires	4 630 245	4 673 589	4 771 877
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 793 083	1 908 289	1 916 544

Données 2009 provisoires

Par ailleurs, certains établissements de crédit interviennent directement dans les DCOM depuis la métropole. L'IEDOM collecte des informations individuelles auprès de sept établissements financiers non installés mais intervenant régulièrement et de façon significative : il s'agit de Natixis, de la CASDEN, de la Compagnie de Financement Foncier (CFF), de Dexia, de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et de l'Agence Française de Développement (AFD). Parallèlement, un certain nombre d'établissements, soit environ 150 fin 2009, interviennent de façon subsidiaire, directement depuis la métropole, dans le financement des entreprises et des administrations publiques locales, sans disposer de guichets localement.

Après trois années d'accroissement soutenu du réseau d'agences, la couverture bancaire dans les DCOM est demeurée relativement stable en 2009 avec la création nette d'un seul nouveau guichet, ce qui porte leur nombre total à 663 unités. Bien qu'en amélioration, leur densité, avec 1 guichet pour 3 000 habitants, demeure inférieure à celle de la métropole (1 guichet bancaire pour 1 600 habitants en 2008). La situation par département est contrastée : alors que la densité à Saint-Pierre-et-Miquelon dépasse le ratio hexagonal, la zone océan Indien accuse un sous-équipement en matière de guichet bancaire, en particulier à Mayotte.

Parallèlement, l'installation de nouveaux DAB-GAB s'est poursuivie, avec 48 nouvelles unités en un an soit un DAB-GAB pour 1 600 habitants en moyenne dans les DCOM. En la matière, Saint-Pierre-et-Miquelon et la Martinique sont les mieux équipés, avec respectivement un DAB-GAB pour 870 habitants et un pour 1 155 habitants, soit une densité proche de celle de la France métropolitaine (un DAB-GAB pour environ 1 170 habitants en 2008).

Ces évolutions s'accompagnent d'une progression des ouvertures de comptes bancaires de 2 % en 2009 pour un total de 4,8 millions. Le nombre de cartes bancaires en circulation dans les DCOM atteint près de 2 millions, soit un niveau stable par rapport à l'année précédente.

En termes de bancarisation, les DCOM enregistrent en moyenne 0,8 compte à vue par habitant en 2009, soit un niveau sensiblement inférieur à celui constaté en métropole (1,16 compte à vue par habitant en 2008). C'est à Saint-Pierre-et-Miquelon et à la Martinique que le nombre de comptes à vue par habitant est le plus élevé, avec respectivement 1,4 et 1,1 compte à vue par habitant. Inversement, la bancarisation reste faible à Mayotte ainsi qu'en Guyane, avec respectivement 0,27 et 0,44 compte à vue par habitant.

Martinique, Fort-de-France



© Phovoir

LES ACTIFS ET LES PASSIFS FINANCIERS DES AGENTS NON FINANCIERS

Les actifs financiers des agents non financiers

Au 31 décembre 2009, le total des **actifs financiers** collectés par les établissements de crédit des DCOM dépasse **24,3 milliards d'euros**, en hausse de 3 % sur l'année. Les actifs financiers affichent un rythme de croissance plus soutenu qu'en 2008 (+2 %) sans toutefois atteindre les niveaux des années précédentes. La progression est tirée par les dépôts à vue (+6 %) et les placements à long terme (+8 %), alors que les placements liquides ou à court terme sont en recul de près de 3 %.

Les dépôts à vue

Les dépôts à vue, qui représentent 34 % du total des actifs financiers dans les DCOM, affichent un encours de 8,2 milliards d'euros en 2009, en hausse de près de 6 % après un repli de 1 % observé en 2008. Les dépôts à vue des entreprises (+7 %) enregistrent une croissance plus soutenue que ceux des ménages (+5,5 %).

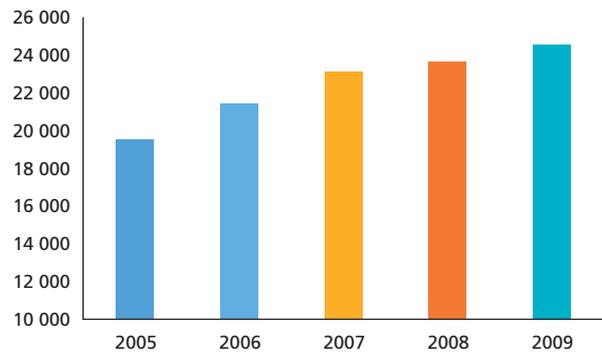
Toutes les géographies sont concernées par cette reprise. Après un recul des encours en 2008, les dépôts à vue de la Martinique et de La Réunion présentent des taux de croissance supérieurs à 5 %.

Les placements liquides ou à court terme¹

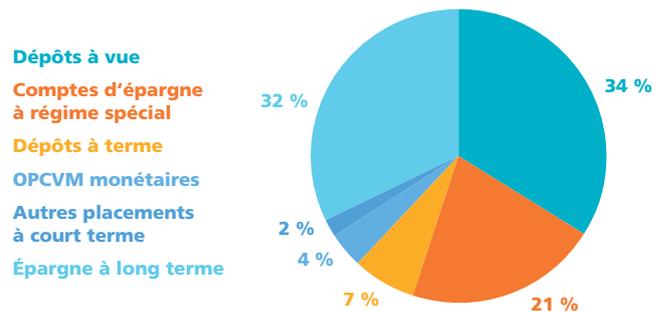
L'encours des placements liquides ou à court terme des DCOM atteint plus de 8,3 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en recul de 3 % en glissement annuel, contre une progression de 9 % en 2008. Cette catégorie d'actifs, qui représente 34 % de l'ensemble des actifs financiers, diminue dans toutes les géographies, hormis en Guyane. La baisse est particulièrement prononcée à La Réunion avec -5 %.

Les comptes d'épargne à régime spécial, qui constituent la principale composante des placements liquides ou à court terme (62 %), enregistrent une progression de 5 % en 2009 à 5,2 milliards d'euros. En dépit de la baisse des taux de rémunération, ces produits continuent de bénéficier de l'engoue-

Évolution des actifs financiers (en millions d'euros)



Répartition des actifs par nature au 31 décembre 2009



ment des épargnants pour des formes de placement sans risques de pertes en capital et en particulier le livret A dont le dynamisme est lié à l'ouverture de sa distribution à l'ensemble des établissements de crédit au 1^{er} janvier 2009 mais aussi à l'attrait traditionnel de ce placement (absence de fiscalité, garantie de l'État, conditions de leur rémunération²).

Les dépôts à terme ont enregistré une forte croissance qui a soutenu celle des actifs financiers jusqu'en 2008. En 2009, la tendance s'est inversée. Les encours de dépôts à terme connaissent ainsi un net recul (-36 %) qui touche toutes les géographies et en particulier Mayotte (-59 %), La Réunion (-47 %) et la Guadeloupe (-40 %). Cette évolution s'explique par la baisse généralisée des taux sur les marchés monétaires qui a directement pesé sur les conditions de rémunération des dépôts à terme et sur le rendement des OPCVM monétaires.

Répartition des actifs financiers au 31 décembre 2009

en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Dépôts à vue	2 173	582	1 919	172	3 315	80	8 241
Placements liquides ou à court terme	2 095	371	2 093	104	3 490	111	8 265
dont comptes d'épargne à régime spécial	1 402	246	1 287	58	2 116	52	5 160
dont comptes à terme	365	54	450	40	617	59	1 585
dont autres placements à court terme	328	70	357	7	757	1	1 521
Épargne à long terme	1 968	282	1 937	69	3 574	19	7 848
Total	6 235	1 234	5 948	345	10 378	210	24 350

Placements à long terme gérés par les établissements de crédit

Les données présentées ici ne sont pas exhaustives car elles n'incluent que partiellement les encours de contrats d'assurance-vie souscrits auprès des établissements de crédit et n'incluent pas ceux souscrits auprès des compagnies d'assurance. Elles contribuent néanmoins à une estimation des placements à long terme.

Au 31 décembre 2009, l'encours d'épargne à long terme gérée par les établissements de crédit des DCOM s'élève à 7,8 milliards d'euros, en hausse de 8 % sur un an ; il a bénéficié de la remontée des cours sur les marchés financiers. Son poids se renforce de 1 point et représente désormais plus de 32 % du total des actifs financiers.

Principale composante de l'épargne à long terme (53 % en 2009), les contrats d'assurance-vie demeurent le produit privilégié des épargnants. Ils présentent un encours de 4,1 milliards d'euros, en hausse de 12 %, soit un rythme de croissance proche de celui de 2007 après l'inflexion observée en 2008.

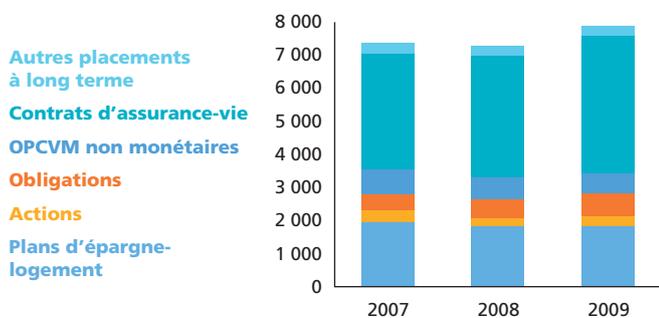
Les plans d'épargne-logement (23 % des placements à long terme) présentent un encours en légère diminution (-1 % en 2009), à 1,8 milliard d'euros. L'ouverture de nouveaux PEL a été rendue moins attractive depuis 2006 par le changement de réglementation qui conditionne le versement de la prime d'État à la réalisation d'une construction.

Les encours des OPCVM non monétaires (8 % des placements à long terme) se contractent de 2 %. Les placements en actions (4 %) et en obligations (9 %) connaissent des évolutions qui reflètent celles des marchés sur lesquels ces titres sont cotés (respectivement +27 % et +20 %).

Les autres placements à long terme, constitués principalement des plans d'épargne populaire, sont en recul de 4 % en 2008.

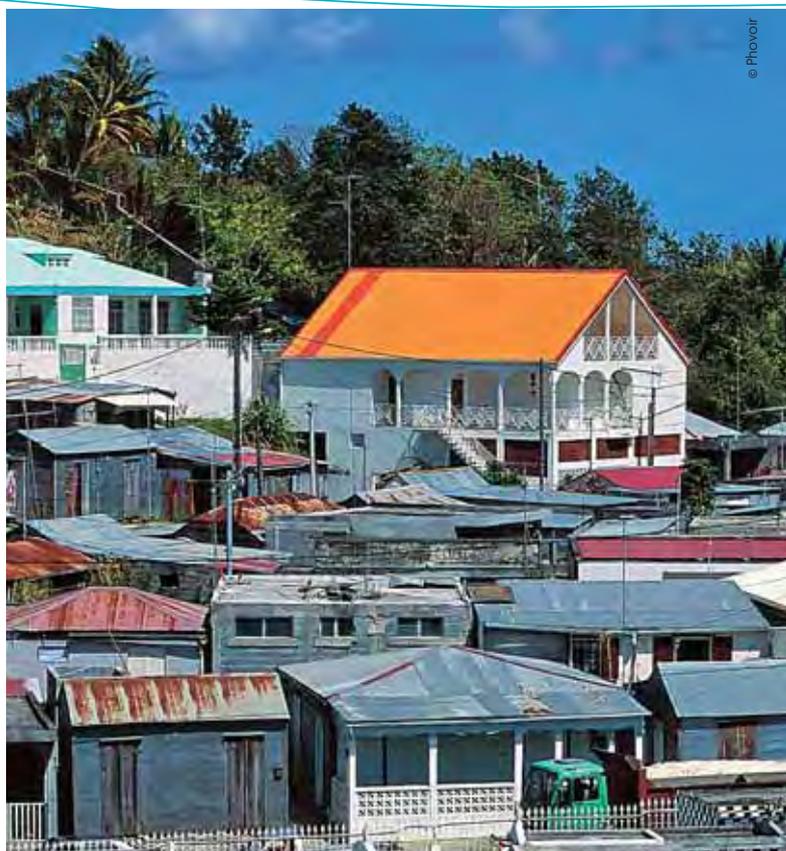
Répartition de l'épargne à long terme au 31 décembre

(en millions d'euros)



1 Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des produits immédiatement disponibles, sans risque de perte de capital, à savoir les comptes d'épargne à régime spécial (livrets A, ordinaires, bleus, jeunes et d'épargne populaire, les Codevi et les comptes d'épargne-logement) et les produits rémunérés au taux du marché monétaire (dépôts à terme, bons de caisse, certificats de dépôts et OPCVM monétaires).

2 Le taux du livret A a été revu à la baisse à trois reprises au cours de l'année 2009. Il est toutefois resté tout au long de l'année au-dessus des conditions offertes par les banques.

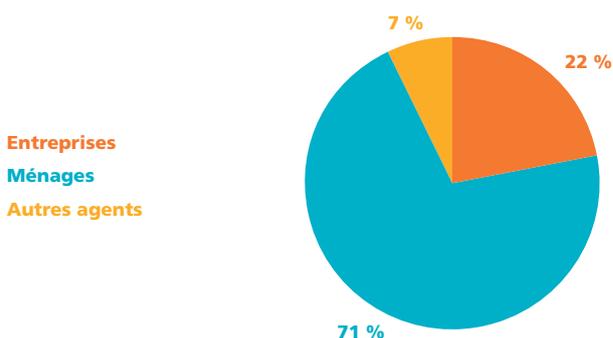


Guadeloupe, Morne à l'eau

Répartition des actifs par agent économique

Les actifs financiers des DCOM sont détenus à hauteur de 71 % par les ménages, soit un encours de 17,2 milliards d'euros au 31 décembre 2009, en hausse de 4 % sur un an. Les entreprises détiennent 23 % des actifs. La prépondérance des ménages dans la détention des actifs financiers est particulièrement marquée à la Martinique (74 %) alors qu'elle est beaucoup plus faible à Mayotte (52 %).

Répartition des actifs financiers par agents économiques au 31 décembre 2009



Les passifs financiers des agents non financiers

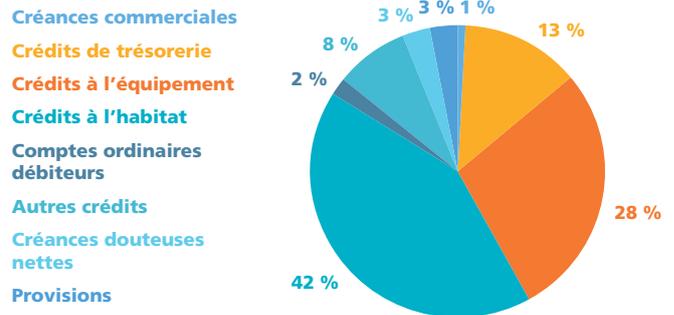
Évolution des concours bancaires par nature

Au 31 décembre 2009, l'ensemble des concours bancaires consentis dans les départements et collectivités d'outre-mer atteint 35,2 milliards d'euros, dont 68 % sont accordés par les établissements installés localement. L'encours brut des crédits enregistre une hausse de 2 % en 2009, après une augmentation de 8,5 % en 2008. L'évolution des crédits accordés par les établissements locaux est deux fois moins forte (+1 %).

/ Répartition de l'ensemble des concours par type de produit

La croissance de l'encours en 2009 est tirée par la progression des crédits à l'habitat (+4 %). Ces derniers représentent la première composante des concours accordés aux agents économiques des DCOM avec 43 % de l'encours total ; 59 % des crédits à l'habitat sont distribués par les ménages. La Guyane et Mayotte enregistrent en 2009 une croissance de leurs encours de crédits à l'habitat particulièrement soutenue, avec respectivement +9 % et +6 %. La hausse est en revanche contenue à 3 % à la Martinique, essentiellement en raison d'une stabilisation des encours de crédits immobiliers des entreprises¹. Les crédits à l'équipement présentent globalement un encours stable sur l'année 2009. Alors que les crédits à l'équipement des collectivités locales progressent de 6 %, ceux des entre-

Répartition des concours bancaires de l'ensemble des établissements par nature au 31 décembre 2009



prises sont en retrait de près de 3 %, conséquence d'une baisse des projets d'investissement de ces dernières et de la dégradation de la situation économique dans les DCOM. Cette tendance est plus marquée à la Guadeloupe et à La Réunion où les crédits à l'équipement des entreprises diminuent respectivement de 7 % et 5 %. À l'inverse, les encours continuent de progresser à Mayotte (+19 %) et en Guyane (+13 %), soutenus par les crédits à l'équipement des collectivités locales.

Représentant 13 % des concours, les crédits de trésorerie diminuent de 7 % en 2009 et retrouvent leur niveau de 2007. Du fait de leur nature, ils sont distribués essentiellement par les établissements locaux (94 %).

Concours bancaires accordés par l'ensemble des établissements de crédits au 31 décembre 2009

concours nets en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Créances commerciales	36	17	27	4	126	0	210
Crédits de trésorerie	1 012	197	1 040	140	2 250	17	4 656
Crédits à l'équipement	1 732	632	2 288	288	4 724	49	9 713
Crédits à l'habitat	3 172	1 104	2 972	159	7 491	62	14 961
Comptes ordinaires débiteurs	204	34	190	29	284	4	745
Autres crédits	542	135	525	108	1 413	3	2 726
Créances douteuses nettes	231	29	213	16	466	4	959
Provisions	343	63	307	11	516	9	1 248
Clientèle non financière	7 272	2 211	7 563	754	17 271	147	35 217

Martinique, Fort-de-France - habitat



/ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de crédit

À fin décembre 2009, 68 % de l'ensemble des concours accordés à la clientèle des DCOM sont distribués par les établissements de crédit locaux. Leur poids est variable selon les géographies, s'étageant de 43 % en Guyane à 85 % à Saint-Pierre-et-Miquelon. Le montant des concours accordés par les établissements de crédit installés localement progresse de près de 1 % en 2009, contre +8 % en 2008, et atteint 24 milliards d'euros au 31 décembre 2009.

L'encours distribué par les établissements de crédit locaux est constitué à 39 % de crédits à l'habitat, soit plus de 9 milliards d'euros. Les crédits à l'habitat sont eux-mêmes distribués pour 84 % aux ménages ; leur croissance continue de ralentir, s'établissant à 4 % en 2009 (+13 % en 2007 et +10 % en 2008).

L'encours des crédits à l'équipement (24 % du total) est en léger recul de 1 % en 2009 (+9 % en 2008) à 5,8 milliards d'euros. Cette baisse est particulièrement visible à la Guadeloupe (-7 %), à La Réunion (-2 %) et à la Martinique (-1 %). En revanche, les crédits à l'équipement des entreprises progressent de 15 % en Guyane et de 11 % à Mayotte.

L'encours des crédits de trésorerie, qui représentent 18 % des crédits accordés par les établissements locaux, est en retrait de 6 % en 2009, à 4,4 milliards d'euros. Ils sont octroyés à 76 % aux ménages.

Répartition des concours bancaires locaux par nature au 31 décembre 2009

Créances commerciales

Crédits de trésorerie

Crédits à l'équipement

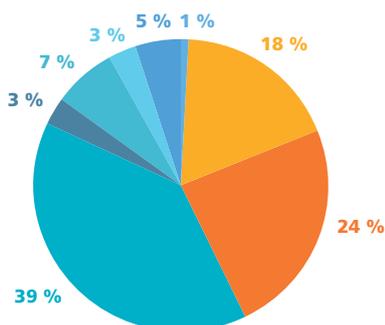
Crédits à l'habitat

Comptes ordinaires débiteurs

Autres crédits

Créances douteuses nettes

Provisions



La Réunion, maison créole

1 Défiscalisation, habitat social, promotion immobilière.

Concours bancaires accordés par les établissements de crédit installés localement au 31 décembre 2009

concours nets en millions d'euros

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	SPM	Total
Créances commerciales	35	9	27	4	124	0	198
Crédits de trésorerie	934	174	964	134	2 161	16	4 382
Crédits à l'équipement	986	173	1 322	152	3 137	30	5 800
Crédits à l'habitat	1 636	422	1 973	115	5 139	62	9 345
Comptes ordinaires débiteurs	186	33	180	29	274	4	706
Autres crédits	292	48	327	25	1 052	1	1 744
Créances douteuses nettes	156	21	166	15	306	4	667
Provisions	342	63	306	11	513	9	1 244
Clientèle non financière	4 567	941	5 264	484	12 707	125	24 087



Guadeloupe, Trois-Rivières

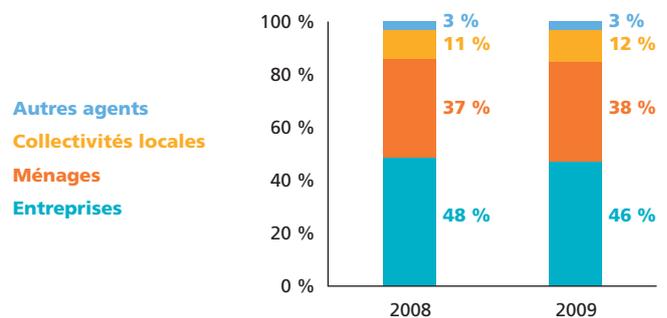
Évolution des concours bancaires par agent économique

/ Répartition de l'ensemble des concours par type de clientèle

Près de la moitié des crédits accordés aux agents économiques des DCOM sont consentis aux entreprises. Avec 47 % du total des encours au 31 décembre 2009, leur part est en recul de 1,5 point sur un an. Leurs encours de crédit enregistrent un recul historique de 2 %. Cette baisse est liée au recul des crédits à l'équipement (-3 %) qui constituent près de 39 % des crédits accordés à cette catégorie d'agents. Les crédits immobiliers destinés aux entreprises¹, soit 40 % de leur endettement bancaire, augmentent de 3 %. Les crédits de trésorerie (7 % des concours accordés aux entreprises) sont en retrait de 17,5 %.

Les ménages détiennent 38 % de l'ensemble des concours accordés aux agents économiques des DCOM. Leur encours progresse de 3 % en 2009 (contre 7 % en 2008). Cette croissance est tirée exclusivement par celle des crédits à l'habitat (+5 %) qui constituent plus des deux tiers des crédits accordés aux ménages. Les crédits à la consommation, deuxième composante des crédits de cette catégorie d'agents (30 %), baissent de 2 % en 2009.

Répartition des concours bancaires par agents économiques accordés par l'ensemble des établissements de crédit



Les collectivités locales bénéficient de 11 % des concours bancaires des DCOM. Leur encours, constitué pour l'essentiel de crédits à l'équipement (97 %), enregistre une hausse de 6 % en 2009, à un rythme plus faible qu'en 2008 (+8 %). En 2009, les crédits aux collectivités locales constituent un des principaux facteurs de la croissance des concours des DCOM. Cette tendance est notable dans toutes les géographies, hormis à la Guadeloupe où ils affichent un léger recul de 1 %.

Répartition des concours de caractères bancaires au 31 décembre 2009

concours nets en millions d'euros

	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	Total
Créances commerciales	210	-	-	-	210
Crédits de trésorerie	1 071	3 520	65	-	4 656
Crédits à l'équipement	5 909	-	3 804	-	9 713
Crédits à l'habitat	6 195	8 764	2	-	14 961
Comptes ordinaires débiteurs	598	139	8	-	745
Autres crédits	1 363	167	41	1 155	2 725
Créances douteuses nettes	679	258	-	22	959
Provisions					1 248
Clientèle non financière	16 025	12 849	3 919	1 177	35 217

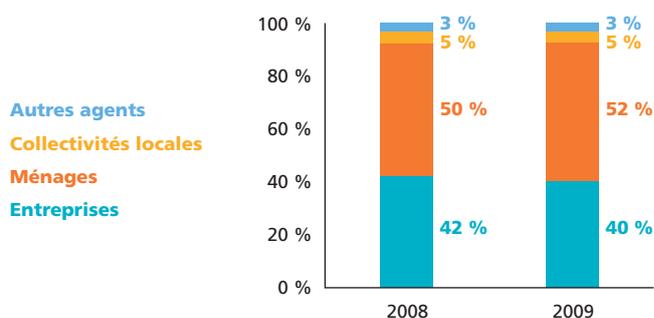
/ Répartition et évolution des concours des établissements locaux par type de clientèle

Avec 52 % du total des crédits distribués par les établissements de crédit installés localement, les ménages sont les principaux bénéficiaires des financements accordés par les établissements locaux. Avec une progression de 2 % en 2009, inférieure à celle de 2008 (+7 %), l'encours sain des crédits aux ménages atteint désormais 11,5 milliards d'euros. Il se compose à 68 % de crédits à l'habitat et à 29 % de crédits de trésorerie qui évoluent respectivement de +4 % et -2 %.

Les entreprises reçoivent 40 % des concours accordés par les établissements de crédit locaux, soit près de 9 milliards d'euros. Cela constitue 58 % de l'ensemble des concours dont elles bénéficient, le solde étant contracté auprès d'établissements métropolitains. L'encours diminue de 4 % sur un an et concerne presque toutes les natures de crédit et en particulier les crédits de trésorerie (-16,5 %) et les crédits à l'équipement (-1 %).

Le financement des collectivités locales n'est assuré qu'à hauteur de 28 % par les établissements de crédit locaux. Leur encours progresse toutefois de 2 % en 2009 après un recul de 3 % en 2008.

Répartition des concours bancaires par agents économiques accordés par les établissements de crédit installés localement



1 Défiscalisation, habitat social, promotion immobilière.

Répartition des concours de caractères bancaires au 31 décembre 2009

concours nets en millions d'euros

	Entreprises	Ménages	Collectivités locales	Autres agents	Total
Créances commerciales	198	-	-	-	198
Crédits de trésorerie	1 018	3 312	52	-	4 382
Crédits à l'équipement	4 777	-	1 024	-	5 800
Crédits à l'habitat	1 500	7 844	2	-	9 345
Comptes ordinaires débiteurs	559	139	8	-	706
Autres crédits	874	167	15	689	1 745
Créances douteuses nettes	429	233	-	6	667
Provisions					1 244
Clientèle non financière	9 355	11 694	1 100	695	24 087

LES COMPTES D'EXPLOITATION DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Il convient de souligner que cette partie repose sur l'analyse d'un échantillon de 13 banques, dont 9 situées dans la zone DFA et 4 dans la zone océan Indien. En conséquence, les conditions d'exploitation décrites ci-après ne reflètent pas nécessairement, en niveau comme en tendance, celles de l'ensemble des établissements de crédit locaux des DCOM.

Le total de bilan des banques des DCOM progresse de 1,2 % en 2009 et atteint 18,6 milliards d'euros au 31 décembre 2009. Cette situation recouvre toutefois des évolutions différenciées.

Dans les DFA, les banques enregistrent en 2009 un niveau d'activité atone. Le total de bilan des banques de l'échantillon

est en légère progression (+0,7 %) et atteint 8,6 milliards d'euros. La distribution de crédit, qui représente 73 % du total de l'actif, affiche une croissance de 1,6 %, en net ralentissement par rapport à 2008 (+13 %). Par ailleurs, la collecte de dépôts enregistre une faible croissance pour la deuxième année consécutive (+0,3 % en 2009 et +1,7 % en 2008). Le déficit du solde des opérations de trésorerie se creuse ainsi de 2 %. Excédentaires jusqu'en 2005, les banques des DFA affichent en 2009 un besoin de financement global de plus de 1,1 milliard d'euros.

Dans l'océan Indien, la progression du total de bilan des banques a également fortement ralenti (+1,5 % contre +7 % en 2008). Le ralentissement de l'activité bancaire se traduit même par un recul des encours de crédits (-0,5 %, contre +6 % en 2008) et de dépôts (-3 %). En conséquence, le besoin global de financement se maintient à un niveau relativement stable (+0,7 %). En décembre 2009, la position nette emprunteuse s'élevait à 3,2 milliards d'euros.



La Réunion, Boucan-Canot

Dans les deux zones géographiques, la qualité du portefeuille des banques s'est dégradée de manière significative sur l'année 2009. Dans les DFA, alors que les banques de l'échantillon s'étaient engagées dans un processus d'assainissement de leurs portefeuilles de risques jusqu'en 2008 (baisse du taux de créances douteuses de plus de 4 points entre 2005 et 2008), le taux de créances douteuses est reparti à la hausse en 2009 (+0,5 point) pour atteindre 7,8 %. Dans l'océan Indien, le taux de créances douteuses (6,8 %) demeure structurellement moins élevé que dans les DFA mais enregistre une dégradation pour la deuxième année consécutive (+2 points après +0,4 point en 2008).

Le produit net bancaire (PNB) progresse plus rapidement en 2009 (+4,8 %) qu'en 2008 (+1,1 %). Cette situation résulte d'évolutions différentes entre les DFA et l'océan Indien.

Dans les DFA, le PNB progresse de 2 %. Le rythme de croissance a ralenti par rapport à 2008 (+4 %) mais demeure supérieur à celui du total de bilan (+0,7 %). Le produit net des opérations avec la clientèle, qui représente 87 % du PNB, progresse de 3,5 %. Cependant, ces produits sont amputés par le solde des opérations de trésorerie dont le déficit se creuse de 31 %, à 52 millions d'euros. Par catégorie de produit, si les intérêts nets progressent de 1 %, la hausse du PNB est surtout tirée par les produits accessoires et divers (+74 %) alors que les commissions nettes sont en recul sur l'année 2009 (-6,5 %, soit 38 % du PNB).

Dans l'océan Indien, après un recul de 2,5 % en 2008, le PNB est reparti à la hausse en 2009 (+8 %), conséquence d'une baisse du coût de refinancement (-13 %) et d'importantes reprises de provision sur titres de placement (+17,5 millions d'euros) dans un contexte de léger recul des produits nets des

Bilan agrégé dans les DFA

en millions d'euros

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	Var. 09/2008
Actif				
Opérations de trésorerie	1 653	1 654	1 696	2,5 %
Opérations avec la clientèle	5 499	6 206	6 305	1,6 %
Opérations diverses	580	551	469	-14,9 %
Valeurs immobilisées	90	116	119	2,8 %
Total de bilan	7 822	8 529	8 589	0,7 %
Passif				
Opérations de trésorerie	2 193	2 748	2 811	2,3 %
Opérations avec la clientèle	4 672	4 751	4 765	0,3 %
Opérations diverses	358	362	314	-13,3 %
Capitaux propres	599	669	699	4,5 %

Bilan agrégé dans l'océan Indien

en millions d'euros

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009	Var. 09/2008
Actif				
Opérations de trésorerie	1 042	1 142	1 429	25,2 %
Opérations avec la clientèle	7 458	7 904	7 864	-0,5 %
Opérations diverses	655	760	671	-11,7 %
Valeurs immobilisées	92	94	93	-1,5 %
Total de bilan	9 248	9 899	10 057	1,6 %
Passif				
Opérations de trésorerie	4 017	4 385	4 650	6,0 %
Opérations avec la clientèle	4 043	4 112	3 998	-2,8 %
Opérations diverses	201	349	356	2,1 %
Capitaux propres	987	1 054	1 053	0,0 %

opérations avec la clientèle (-0,8 %). En termes de composantes, les intérêts nets progressent de 14 % alors que les commissions sont en baisse de 7,5 %, constituant désormais 29,3 % du PNB (-5 points).

Dans les DFA, les frais généraux (+1,9 %) progressent à un rythme légèrement inférieur à celui du PNB mais les dotations aux amortissements augmentent de près de 15 %. En conséquence, le résultat brut d'exploitation progresse de 2 %. Le coefficient net d'exploitation¹ demeure relativement stable à 75,1 %. Le coût du risque affiche une très forte progression (70 millions d'euros en 2009 contre 4 millions en 2008) et impacte très significativement le résultat d'exploitation qui est en retrait de près de 66 % à 38 millions d'euros. Par rapport à l'année 2008, le résultat net 2009 des banques des DFA se trouve divisé par 7 pour s'établir à 10 millions d'euros.

Dans l'océan Indien, les frais généraux augmentent de 6,5 %, soit à un niveau plus faible que la croissance du PNB, ce qui conduit à un résultat brut d'exploitation en hausse de 12 %. Le coefficient net d'exploitation est en amélioration de 1,4 point et demeure à un niveau nettement inférieur (57,9 %) à celui des banques des DFA. Le coût du risque s'alourdit très sensiblement pour la deuxième année consécutive, passant de 50 à 121 millions d'euros et pèse significativement sur le résultat d'exploitation qui recule de plus de 64 % à 30 millions d'euros. Le résultat net est négatif et s'élève à -2 millions d'euros.

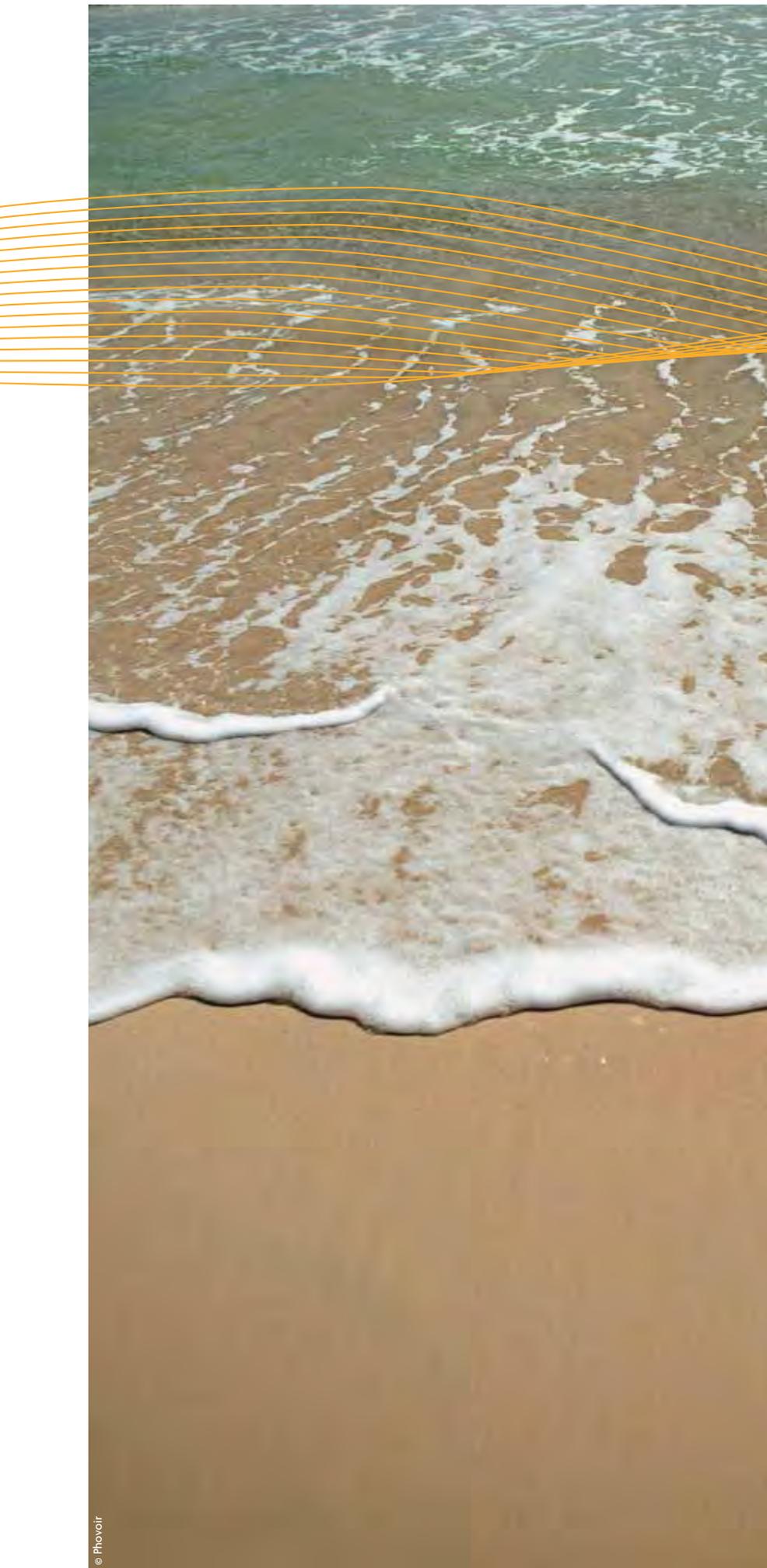
¹ (Frais généraux + dotations aux amortissements)/produit net bancaire.
Par construction, le coefficient net d'exploitation s'améliore quand son niveau diminue.

Compte de résultat agrégé dans les DFA

	2007	2008	2009	Var. 09/08
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-17	-39	-52	31,5 %
(+) Opérations avec la clientèle	333	367	380	3,7 %
(+) Opérations sur titres	2	2	0	-89,8 %
(+) Autres opérations	91	96	106	10,4 %
(=) Produit net bancaire	408	425	435	2,2 %
(-) Frais généraux	302	305	311	1,9 %
dont frais de personnel	180	181	186	2,3 %
dont services extérieurs	114	116	117	1,1 %
(-) Dotations aux amortissements	14	13	15	14,9 %
(-) Divers	1	1	0	-69,9 %
(=) Résultat brut d'exploitation	92	106	108	2,0 %
(-) Coût du risque	-7	-4	70	-1 834,1 %
Résultat d'exploitation	98	110	38	-65,7 %
Résultat courant avant impôt	99	110	38	-65,4 %
Résultat net	53	66	10	-85,4 %

Compte de résultat agrégé dans l'océan Indien

	2007	2008	2009	Var. 09/08
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-111	-145	-126	-13,4 %
(+) Opérations avec la clientèle	353	386	383	-0,8 %
(+) Opérations sur titres	8	7	-2	-129,0 %
(+) Autres opérations	89	82	102	24,3 %
(=) Produit net bancaire	339	331	358	8,2 %
(-) Frais généraux	177	183	195	6,6 %
dont frais de personnel	105	110	117	6,8 %
dont services extérieurs	65	67	71	5,7 %
(-) Dotations aux amortissements	16	15	15	-1,9 %
(-) Divers	-0	-2	-3	38,1 %
(=) Résultat brut d'exploitation	147	135	151	12,0 %
(-) Coût du risque	28	50	121	142,5 %
Résultat d'exploitation	119	85	30	-64,4 %
Résultat courant avant impôt	111	107	28	-73,7 %
Résultat net	74	83	-2	-102,1 %



ANNEXES

4



68 Annexe statistique
74 Commission
de surendettement
des DOM - Statistiques 2009
75 Le fichier central
des chèques (FCC)

76 Répartition des principaux
établissements de crédit
intervenant dans
les départements
et les collectivités
d'outre-mer

78 Chronologie
des principaux faits
en 2009 dans les DOM
et les collectivités
d'outre-mer

ANNEXE STATISTIQUE

Les comptes économiques régionaux

Évolution à prix courants (en millions d'euros)

	2002	2003	2004	2005	2006	Variations 2006/2005
Guadeloupe						
PIB (Produit Intérieur Brut)	6 202	6 741	6 964	7 388	7 758	5,0 %
Importations	2 019	2 037	1 952	2 384	2 425	1,7 %
Total des ressources	8 221	8 778	8 916	9 772	10 183	4,2 %
Consommation finale effective	6 351	6 644	6 892	7 733	8 112	4,9 %
ménages	4 030	4 248	4 332	5 010	5 168	3,1 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 321	2 396	2 560	2 722	2 943	8,1 %
FBCF (Formation Brute de capital Fixe)	1 416	1 638	1 584	1 648	1 674	1,6 %
Variations des stocks	-51,3	16,6	-57	-129	-123	4,6 %
Exportations	505	478	497	520	521	0,2 %
Total des emplois	8 221	8 778	8 916	9 772	10 183	4,2 %
Martinique						
PIB	6 104	6 442	6 800	7 210	7 638	5,9 %
Importations	1 941	1 978	2 111	2 381	2 584	8,5 %
Total des ressources	8 045	8 420	8 911	9 591	10 222	6,6 %
Consommation finale effective	6 381	6 653	6 921	7 259	7 620	5,0 %
ménages	3 995	4 161	4 296	4 468	4 650	4,1 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	2 386	2 492	2 625	2 791	2 970	6,4 %
FBCF	1 128	1 238	1 416	1 593	1 778	11,6 %
Variations des stocks	-35	-79	-53	3	-25	-933,3 %
Exportations	571	608	627	736	849	15,4 %
Total des emplois	8 045	8 420	8 911	9 591	10 222	6,6 %
Guyane						
PIB	2 255	2 298	2 392	2 576	2 789	8,3 %
Importations	2 005	956	882	1 057	1 478	39,8 %
Total des ressources	4 269	3 254	3 274	3 633	4 267	17,5 %
Consommation finale effective	2 177	2 293	2 439	2 602	2 749	5,6 %
ménages	1 127	1 139	1 192	1 340	1 390	3,7 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	1 050	1 154	1 247	1 262	1 359	7,7 %
FBCF	503	493	485	517	660	27,7 %
Variations des stocks	-21	-30	-29	-7	+2	128,6 %
Exportations	1 599	498	379	521	856	64,3 %
Total des emplois	4 259	3 254	3 274	3 633	4 267	17,5 %
La Réunion						
PIB	9 923	10 523	11 234	12 061	12 720	5,5 %
Importations	3 095	3 423	3 543	3 852	3 909	1,5 %
Total des ressources	13 018	13 946	14 777	15 913	16 629	4,5 %
Consommation finale	10 687	11 275	12 046	12 782	13 345	4,4 %
ménages	6 449	6 844	7 293	7 806	8 220	5,3 %
administrations (APU + ISBLSM) (1)	4 239	4 431	4 753	4 976	5 145	3,4 %
FBCF	1 830	2 151	2 166	2 708	3 120	15,2 %
Variations des stocks	-84	-92	-81	-198	-74	62,6 %
Exportations	585	612	646	621	238	61,7 %
Total des emplois	13 018	13 946	14 777	15 913	16 629	4,5 %

Source : INSEE, comptes économiques définitifs.

(1) Administrations publiques et institutions sans but lucratif au service des ménages.

Évolution des principaux indicateurs économiques dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Ces tableaux ne représentent que les principaux indicateurs sélectionnés par départements et collectivités. Des analyses et de plus amples détails sont fournis dans les rapports annuels des agences de l'IEDOM.

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
1. Taux d'inflation moyen						
Guadeloupe	3,2 %	2,1 %	1,4 %	2,2 %	0,2 %	-2,0 pt
Guyane	1,6 %	2,1 %	3,4 %	3,5 %	0,7 %	-2,8 pt
Martinique	2,4 %	2,4 %	2,4 %	2,8 %	-0,3 %	-3,1 pt
La Réunion	2,2 %	2,6 %	1,3 %	3,0 %	0,4 %	-2,6 pt
Mayotte	1,7 %	1,4 %	4,4 %	4,1 %	2,7 %	-1,4 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	6,6 %	5,7 %	0,8 %	6,1 %	ND	ND
2. Taux de chômage						
<i>INSEE (au sens du BIT - enquête emploi)</i>						
Guadeloupe	24,3 %	25,1 %	22,7 %	22,0 %	23,5 %	+1,5 pt
Guyane	23,7 %	27,6 %	20,7 %	21,8 %	20,5 %	-1,3 pt
Martinique	17,9 %	23,0 %	21,2 %	22,4 %	22,0 %	-0,4 pt
La Réunion	29,5 %	27,5 %	24,2 %	24,5 %	27,2 %	+2,7 pt
<i>DTEFP (DEFM au 31 décembre) (1)</i>						
Mayotte	25,4 %	25,6 %	ND	ND	ND	ND
Saint-Pierre-et-Miquelon	8,4 %	8,4 %	10 %	10,5 %	-9,3 %	-1,2 pt
3. Commerce extérieur (en millions d'euros)						
Importations						
Guadeloupe	2 211,0	2 224,3	2 404,9	2 545,6	1 799,0	-29,3 %
Guyane	734,8	749,7	757,9	1 051,4	944,7	-10,1 %
Martinique	2 273,0	2 410,3	2 429,0	2 723,3	2 024,0	-25,7 %
La Réunion	3 720,0	3 901,9	3 971,1	4 525,9	4 072,0	-10,0 %
Mayotte	218,6	253,1	336,7	374,1	355,1	-5,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	68,2	58,5	61,7	69,7	59,5	-14,6 %
Exportations						
Guadeloupe	157,1	172,6	171,8	170,5	139,0	-18,5 %
Guyane	90,5	122,7	94,2	99,9	116,7	16,8 %
Martinique	343,1	412,7	320,0	367,1	267,5	-27,1 %
La Réunion	249,7	238,0	267,0	257,9	243,0	-5,8 %
Mayotte	3,9	5,9	6,6	4,6	5,4	17,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5,5	7,0	6,0	6,5	3,7	-43,1 %
Solde commercial de marchandises						
Guadeloupe	-1 667,3	-2 051,7	-2 233,1	-2 375,1	-1 660	-30,1 %
Guyane	-581,6	-627,0	-663,7	-951,5	-828	-13,0 %
Martinique	-1 691,9	-1 997,6	-2 109,0	-2 356,2	-1 756,6	-25,4 %
La Réunion	-3 049,3	-3 663,9	-3 704,1	-4 268,0	-3 829	-10,3 %
Mayotte	-198,9	-247,2	-330,1	-369,5	-349,7	-5,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	-54,3	-51,5	-55,7	-63,2	-55,8	-11,7 %
Taux de couverture						
Guadeloupe	8,6 %	7,8 %	7,1 %	6,7 %	7,7 %	+1,0 pt
Guyane	13,5 %	16,4 %	12,4 %	9,5 %	12,3 %	+2,8 pt
Martinique	16,9 %	17,1 %	13,2 %	13,5 %	13,2 %	-0,3 pt
La Réunion	7,6 %	6,1 %	6,7 %	5,7 %	6,0 %	+0,3 pt
Mayotte	1,9 %	2,3 %	2,0 %	1,2 %	1,5 %	+0,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	9,2 %	12,0 %	9,7 %	9,3 %	6,3 %	-3,0 pt

(1) DEFM : Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois. Estimations basées sur le rapport DEFMI / Population active au dernier recensement.

ND : non disponible.

Évolution des principaux indicateurs sectoriels dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
1. Exportations de bananes (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	50,4	44,5	37,9	44,6	53 866	20,9 %
Martinique	228,4	216,8	134,0	147,1	190	29,2 %
2. Cannes manipulées par les sucreries (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	841,1	716,9	732,5	622,2	634,3	19,4 %
Martinique	82,7	59,6	84,5	75,5	89,5	18,5 %
La Réunion	1 801,3	1 864	1 576	1 774	1 908	7,6 %
3. Sucre produit (en milliers de tonnes)						
Guadeloupe	72,8	73,7	80,8	63,5	75,1	0,5 %
Martinique	4,4	4,1	5,8	4,7	5,6	19,1 %
La Réunion	202,0	205,0	158,0	194,0	207,0	6,7 %
4. Production de rhum (en hectolitres d'alcool pur)						
Guadeloupe	58 831	57 447	74 898	74 689	75 094	0,5 %
Guyane	3 966	2 965	83	2 077	1 614	-22,3 %
Martinique	80 754	74 824	79 352	74 500	70 600	-5,2 %
La Réunion	78 929	92 263	110 109	119 032	111 075	-6,7 %
5. Exportations de rhum (en HAP)						
Guadeloupe	41 753	42 240	44 853	50 245	48 048	-4,4 %
Martinique	54 938	53 067	52 846	59 399	60 389	1,7 %
La Réunion	59 250	70 761	77 047	85 654	108 621	26,8 %
6. Élevage						
Abattages contrôlés de viande bovine (en tonnes)						
Guadeloupe	1 772	1 740	1 930	1 997	1 861	-6,8 %
Guyane	272	282	283	281	303	7,9 %
Martinique	1 224	1 235	1 214	1 258	1 189	-5,5 %
La Réunion	1 774	1 841	1 915	1 783	1 807	1,3 %
Abattages contrôlés de viande porcine (en tonnes)						
Guadeloupe	745	732	957	1 037	992	-4,3 %
Guyane	423	453	449	408	441	8,1 %
Martinique	895	971	1 010	1 080	998	-7,6 %
La Réunion	13 144	12 368	12 355	11 554	11 802	2,1 %
7. Riz de Guyane						
Production (en tonnes)	17 774	15 073	8 671	9 704	9 035	-6,9 %
Rendement moyen (tonnes / hectare)	2,0	1,7	2,3	3,3	2,95	-10,6 %
8. Exportations d'ylang-ylang de Mayotte (en tonnes)						
	7,7	7,8	8,0	6,6	2,2	-66,7 %
9. Exportations de poissons d'aquaculture frais et entiers de Mayotte (en tonnes)						
	130,1	118,0	119,6	95,2	89	-6,5 %
10. Pêche crevettière de Guyane (en tonnes)						
	2 964	2 239	2 362	1 531	1 326	-11,4 %
11. Pêche artisanale à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 641	1 332	1 693	1 388	1 534	10,5 %
12. Pêche industrielle à Saint-Pierre-et-Miquelon (en tonnes)						
	1 738	1 844	1 925	1 610	1 420	-11,8 %

	2005	2006	2007	2008	2009	Variations 2009/2008
13. Ventes de ciment (en tonnes)						
Guadeloupe (consommation)	266 121	277 860	288 376	261 639	231 966	-11,3 %
Guyane	60 091	72 905	86 730	97 461	80 701	-17,2 %
Martinique (production)	234 204	258 277	264 900	263 700	200 800	-23,9 %
La Réunion	517 774	596 471	620 315	583 454	ND	
Mayotte (importation)	78 901	84 256	86 475	196 246	ND	
Saint-Pierre-et-Miquelon (importation)	1 926	1 290	1 760	ND	ND	
Saint-Barthélemy (importation)	12 483	13 144	15 927	14 567	13 657	-6,2 %
14. Consommation d'énergie électrique (en millions de kWh)						
Guadeloupe	1 565	1 603	1 671	1 660	1 687	1,6 %
Guyane	647	653	582	322	329	2,2 %
Martinique	1 305	1 335	1 488	1 530	ND	
La Réunion (production)	2 271	2 365	2 461	2 546	2 618	2,8 %
Mayotte	139	148	167	188	220	17 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	40	42	44	44	45	2 %
Saint-Martin (production)	168	173	181	178	ND	
Saint-Barthélemy (production)	85	91	92	73	ND	
15. Tourisme						
Nombre de touristes de croisières (1)						
Guadeloupe	67 014	72 383	91 860	114 800	111 263	-3,1 %
Martinique	96 324	96 089	76 698	87 400	69 749	-20,2 %
Saint-Martin	8 144	8 843	8 500	9 146	13 383	48,3 %
Saint-Martin (partie hollandaise incluse)	1 496 605	1 430 488	1 430 406	1 354 958	ND	
Saint-Barthélemy	54 963	45 636	45 039	42 477	47 732	12,4 %
Nombre de touristes de séjour						
Guadeloupe (2)	525 000 (3)	607 000	407 944	ND	ND	
Martinique	484 127	503 474	501 491	479 933	441 647	-8,0 %
La Réunion	409 000	278 800	380 500	396 400	421 900	6,4 %
Mayotte	39 000	32 000	40 670	ND	ND	
Coefficient d'occupation des chambres d'hôtels						
Guadeloupe (4)	ND	54,2 %	58,6 %	57,0 %	50,0 %	-7,0 pt
Martinique (5)	56,2 %	59,4 %	59,6 %	54,4 %	52,3 %	-2,1 pt
La Réunion	57,8 %	53,5 %	61,4 %	68,5 %	69,0 %	+0,5 pt
Guyane (6)	50,9 %	52,0 %	53,8 %	59,1 %	ND	
Saint-Martin	52,9 %	60,1 %	60,1 %	56,2 %	49,9 %	-6,3 pt

(1) Hors plaisanciers. (2) Années 2004 à 2006 : îles du Nord comprises. (3) Hors touristes provenant des marchés américains (USA et Canada) et caribéens. (4) Années 2003 et 2004 : source Groupement des hôtels de tourisme de la Guadeloupe ; Années 2006 et 2007 : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE. (5) Années 2003 à 2005 : source Club des hôteliers ; Années 2006 à 2008 : estimation effectuée à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE (2008 : sur la base des 11 premiers mois de l'année uniquement). (6) Estimations effectuées à partir de la moyenne simple des coefficients mensuels d'occupation des chambres publiés par l'INSEE (2008 : sur la base des 11 premiers mois de l'année uniquement).

ND : non disponible.

Sources : AHSM, CODERUM, CTCS, CTICS, Douanes, DAF, Direction départementale des affaires maritimes, Ciment antillais, Ciments guyanais, CER-BTP, Comité des îles de Guadeloupe, Comité martiniquais du tourisme, Comité départemental du tourisme de Mayotte, Port de Gustavia, Direction régionale au commerce, à l'artisanat et au tourisme, DRCCRF, EDF, EDM, INSEE, Office du Tourisme de Saint-Martin, Préfectures, Régie du droit de quai de Saint-Barthélemy, SEMAM, Syndicat des Producteurs exportateurs de sucre et de rhum.

Evolution des principaux indicateurs monétaires et financiers dans les DOM et les collectivités d'outre-mer

Indicateurs monétaires

en millions d'euros

	2005	2006	2007	2008	2009*	Variations 2009/2008
Encours total de crédits*	25 175	28 774	31 896	34 611	35 217	1,8 %
Guadeloupe	5 347	6 111	6 752	7 212	7 272	0,8 %
Guyane	1 412	1 756	1 857	2 085	2 211	6,0 %
Martinique	5 672	6 454	6 955	7 524	7 563	0,5 %
La Réunion	12 200	13 885	15 664	16 952	17 271	1,9 %
Mayotte	395	419	517	692	754	9,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	148	149	151	147	147	0,2 %
Actifs financiers globaux	19 378	21 280	23 036	23 539	24 354	3,5 %
Guadeloupe	4 771	5 304	5 722	5 929	6 236	5,2 %
Guyane	902	1 072	1 119	1 173	1 235	5,2 %
Martinique	4 679	5 107	5 606	5 763	5 949	3,2 %
La Réunion	8 581	9 345	10 089	10 148	10 379	2,3 %
Mayotte	275	278	307	328	345	5,0 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	170	175	192	197	210	6,2 %
Encours de crédit sain des entreprises	10 808	12 906	14 392	15 724	15 346	-2,4 %
Guadeloupe	2 198	2 756	3 109	3 360	3 321	-1,2 %
Guyane	673	849	938	1 083	1 125	3,8 %
Martinique	2 271	2 776	2 952	3 241	3 177	-2,0 %
La Réunion	5 485	6 333	7 129	7 729	7 420	-4,0 %
Mayotte	142	162	227	279	269	-3,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	38	30	35	32	34	7,5 %
Encours de crédit sain des ménages	9 187	10 369	11 449	12 249	12 591	2,8 %
Guadeloupe	1 858	2 058	2 262	2 435	2 497	2,5 %
Guyane	324	421	495	558	597	6,9 %
Martinique	2 142	2 340	2 593	2 780	2 812	1,2 %
La Réunion	4 680	5 348	5 854	6 191	6 385	3,1 %
Mayotte	116	133	171	207	225	8,6 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	67	70	74	78	76	-3,3 %
Actifs financiers globaux des entreprises	4 265	4 742	5 464	5 331	5 479	2,8 %
Guadeloupe	986	1 103	1 268	1 275	1 339	5,0 %
Guyane	204	247	256	271	307	13,4 %
Martinique	954	1 030	1 288	1 267	1 272	0,3 %
La Réunion	2 037	2 280	2 547	2 410	2 447	1,5 %
Mayotte	70	67	85	87	89	2,1 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	15	15	21	20	26	28,5 %
Actifs financiers globaux des ménages	13 694	14 996	16 038	16 549	17 232	4,1 %
Guadeloupe	3 469	3 881	4 127	4 262	4 530	6,3 %
Guyane	622	730	759	784	805	2,7 %
Martinique	3 477	3 792	4 061	4 220	4 376	3,7 %
La Réunion	5 895	6 340	6 811	6 976	7 187	3,0 %
Mayotte	100	121	140	166	180	8,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	130	131	140	141	155	10,0 %
Taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux						
Guadeloupe	14,5 %	12,7 %	12,1 %	10,8 %	10,9 %	0,1 pt
Guyane	19,0 %	14,7 %	11,0 %	9,4 %	8,9 %	-0,5 pt
Martinique	10,9 %	9,4 %	8,7 %	7,8 %	9,0 %	1,2 pt
La Réunion	5,6 %	5,0 %	4,7 %	4,9 %	6,4 %	1,5 pt
Mayotte	4,1 %	3,9 %	4,3 %	4,0 %	5,3 %	1,3 pt
Saint-Pierre-et-Miquelon	14,4 %	15,8 %	14,1 %	13,5 %	10,4 %	-3,1 pt

* Encours sain + créances douteuses nettes + provisions

Indicateurs d'équipement bancaire

	2005	2006	2007	2008	2009*	Variations 2009/2008
Nombre de guichets bancaires	612	626	642	662	663	0,2 %
Guadeloupe	137	140	146	148	150	1,4 %
Guyane	78	78	79	81	80	-1,2 %
Martinique	149	151	151	152	154	1,3 %
La Réunion	201	206	214	226	228	0,9 %
Mayotte	22	25	26	27	25	-7,4 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	5	5	7	5	-28,6 %
Saint-Martin	11	12	12	12	12	0,0 %
Saint-Barthélemy	9	9	9	9	9	0,0 %
Nombre de DAB-GAB	1 071	1 156	1 211	1 248	1 296	3,8 %
Guadeloupe	228	245	263	277	286	3,2 %
Guyane	70	78	83	87	90	3,4 %
Martinique	304	315	331	332	348	4,8 %
La Réunion	401	443	449	466	485	4,1 %
Mayotte	34	41	46	47	45	-4,3 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	6	6	7	7	7	0,0 %
Saint-Martin	20	20	22	22	25	13,6 %
Saint-Barthélemy	8	8	10	10	10	0,0 %
Nombre de cartes bancaires en circulation	1 721 764	1 684 489	1 793 083	1 908 289	1 916 544	0,4 %
Guadeloupe	479 222	495 301	517 270	544 401	549 838	1,0 %
Guyane	161 253	168 858	176 114	190 287	193 794	1,8 %
Martinique	499 429	491 912	514 343	537 971	564 375	4,9 %
La Réunion	538 100	483 500	533 400	583 079	556 434	-4,6 %
Mayotte	39 328	40 570	47 272	47 868	46 648	-2,5 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	4 432	4 348	4 684	4 683	5 455	16,5 %
Nombre de comptes bancaires	4 409 246	4 516 670	4 630 245	4 673 589	4 771 877	2,1 %
Guadeloupe	1 143 445	1 170 670	1 205 602	1 197 579	1 240 052	3,5 %
Guyane	255 040	257 435	274 848	281 051	276 883	-1,5 %
Martinique	1 199 226	1 233 563	1 234 752	1 259 961	1 268 384	0,7 %
La Réunion	1 717 400	1 756 058	1 810 592	1 830 539	1 870 342	2,2 %
Mayotte	74 386	79 215	84 532	84 322	96 701	14,7 %
Saint-Pierre-et-Miquelon	19 749	19 729	19 919	20 137	19 515	-3,1 %

* Données 2009 provisoires

La Réunion, entrepôt Logistisud à Pierrefonds



© R. Monfront

COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES DOM - STATISTIQUES 2009

Zones	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Saint- Pierre-et- Miquelon	Mayotte	DOM	Métropole
Reception des dossiers et orientation								
Dossiers déposés	295	151	354	1 142	0	6	1 948	216 396
Dossiers soumis pour examen de recevabilité	282	157	299	958	0	6	1 702	198 598
Décisions d'orientation de la commission	245	152	268	839	1	4	1 509	192 562
a. vers une demande d'ouverture d'une PRP	28	18	31	163	1	0	241	42 704
b. vers une demande d'ouverture d'une procédure classique	217	134	237	676	0	4	1 268	149 858
Décisions d'irrecevabilité	41	5	29	119	0	0	194	14 941
Procédure de rétablissement personnel								
Accords des débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP	26	16	31	145	1	0	219	41 045
Refus ou absence de réponse des débiteurs sur l'ouverture d'une PRP	0	1	2	14	0	0	17	446
Jugements d'ouverture d'une PRP	7	10	5	57	1	0	80	
Jugements de clôture d'une PRP prononcés	22	2	7	69	1	0	101	
Phase amiable								
Plans conventionnels conclus	124	105	143	319	0	1	692	95 426
Constats de non-accord entérinés	82	18	103	247	0	0	450	50 024
Clôtures de la phase amiable	41	19	75	219	0	2	356	20 106
a. Clôtures avant recevabilité	17	4	51	183	0	1	256	16 379
b. Clôtures après recevabilité	24	15	24	36	0	1	100	3 727
Dossiers entièrement traités en phase amiable	314	163	381	1 040	0	3	1 901	180 497
Phase de recommandation								
Demandes de mise en œuvre de la phase de recommandation	64	12	56	183	0	0	315	43 285
Recommandations élaborées	71	13	68	206	0	1	359	46 665
Recommandations ordinaires	32	7	65	42	0	0	146	19 051
Recommandations combinées (art. L 331-7 et L 331-7-1)	7	5	0	69	0	0	81	12 573
Recommandations extraordinaires (article L 331-7-1)	32	1	3	99	0	1	136	15 032
Réexamen d'un dossier dans le cadre de l'article L 331-7-1	18	2	4	69	0	1	94	
Recommandations homologuées par le juge	59	11	28	171	0	0	269	35 515
Ratios								
Taux de recevabilité	85 %	97 %	90 %	88 %	0 %	100 %	89 %	92 %
Taux de succès	54 %	76 %	53 %	53 %	0 %	50 %	56 %	64 %
Taux d'orientation vers une PRP	11 %	12 %	12 %	19 %	0 %	0 %	16 %	22 %
Demandes d'ouverture de la phase de recommandation / non-accords en phase amiable	78 %	67 %	54 %	74 %	nd	nd	70 %	87 %

LE FICHER CENTRAL DES CHÈQUES (FCC)

Incidents de paiement sur chèques (total des flux)

	2008	2009	Variation en %
3 DFA	151 879	145 616	-4,1
La Réunion	69 186	71 573	3,5
DFA dont SPM	152 103	145 662	-4,2
Océan Indien	71 463	78 310	9,6
Métropole	4 886 123	4 804 670	-1,7

Nombre d'interdictions bancaires personnes physiques (stock au 31/12)

	2008	2009	Variation en %
3 DFA	49 302	49 464	0,3
La Réunion	21 342	22 280	4,4
DFA dont SPM	49 340	49 493	0,3
Océan Indien	22 815	23 937	4,9

Nombre d'interdictions bancaires personnes morales (stock au 31/12)

	2008	2009	Variation en %
3 DFA	5 768	5 889	2,1
La Réunion	2 517	2 731	8,5
DFA dont SPM	5 772	5 892	2,1
Océan Indien	2 651	2 934	10,7

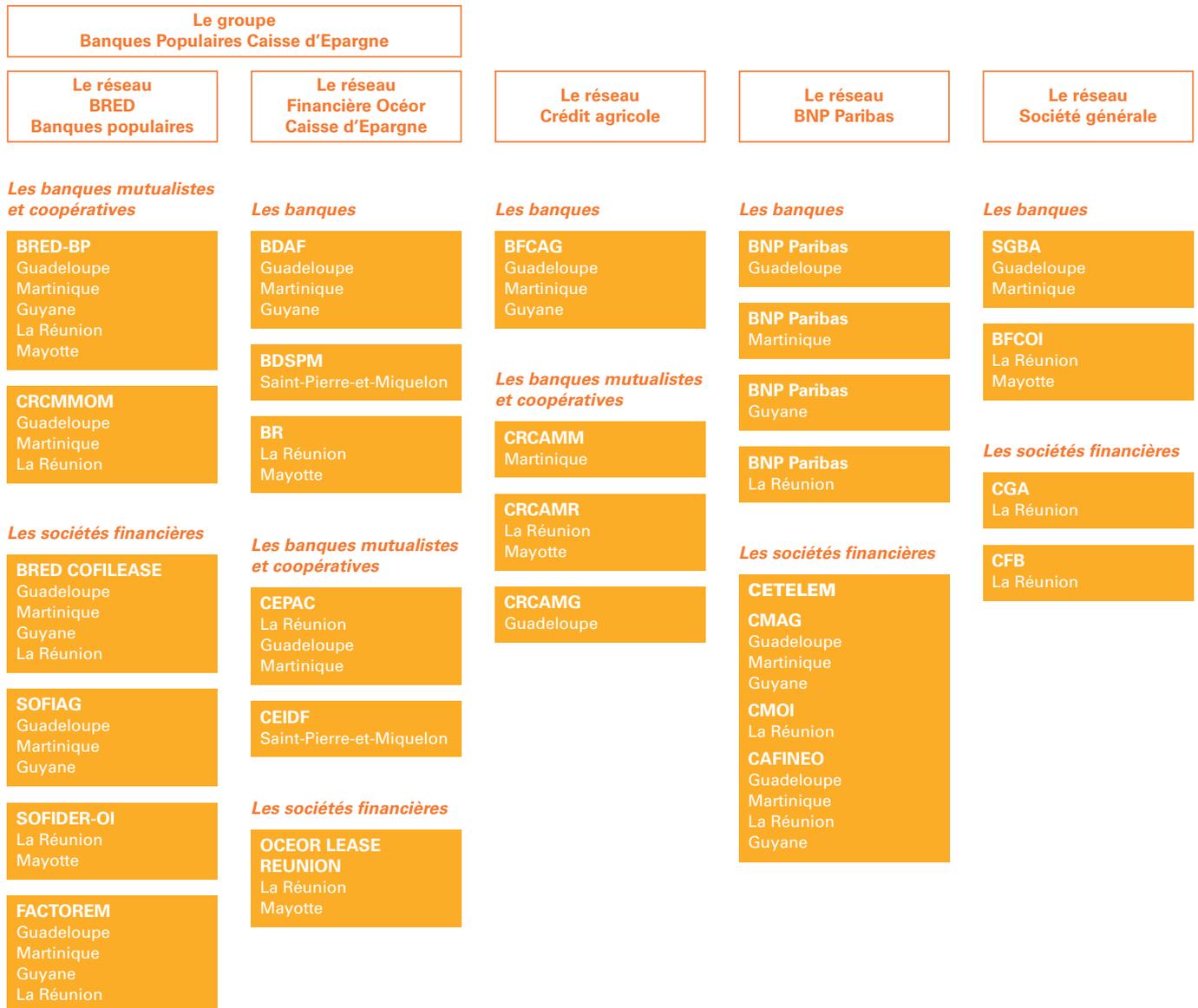
Guadeloupe, Porte d'Enfer

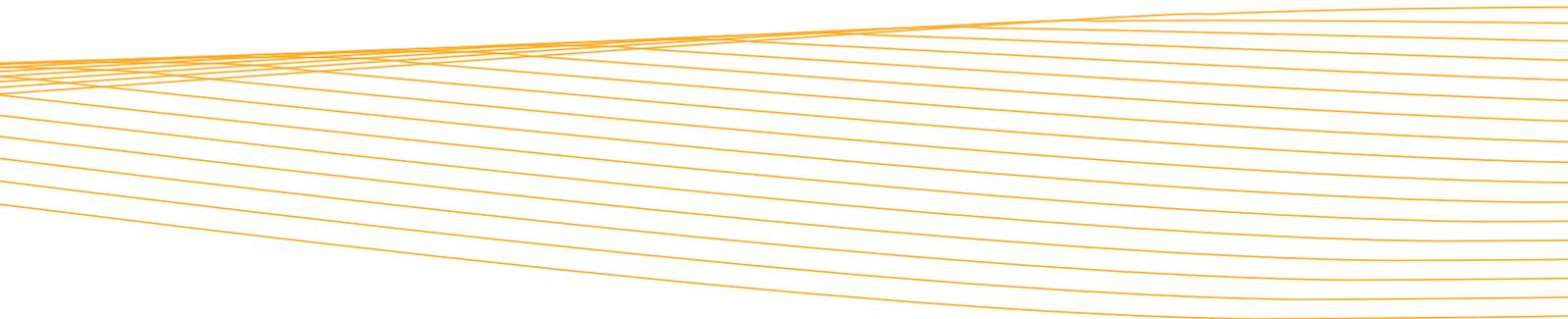


© Photoair

RÉPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT INTERVENANT DANS LES DÉPARTEMENTS ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

6 grands réseaux bancaires nationaux





**Le réseau
Crédit mutuel**

**Les banques mutualistes
et coopératives**

FCMAG
Guadeloupe
Martinique
Guyane

Les sociétés financières

FORTIS
**FORTIS OCEAN
INDIEN**
La Réunion

**GENERAL ELECTRIC
MONEY**
SOGUAFI
Guadeloupe
SOMAFI
Martinique
Guyane
SOREFI
La Réunion
Mayotte
REUNIBAIL
La Réunion

RR INVESTISSEMENT
SAGEFI
Guadeloupe
Martinique

SCISPM
Saint-Pierre-et-Miquelon

**Les institutions
financières spécialisées**

OSEO
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte

Les banques

LA BANQUE POSTALE
Guadeloupe
Martinique
Guyane
La Réunion
Mayotte
Saint-Pierre-et-Miquelon

EN 2009

**37 établissements sont installés
localement dans les DOM**

dont
11 banques
8 banques mutualistes et coopératives
17 sociétés financières
1 institution financière spécialisée



Martinique, barque

CHRONOLOGIE DES PRINCIPAUX FAITS EN 2009 DANS LES DOM ET LES COLLECTIVITÉS D'OUTRE-MER

Cette chronologie n'a pas vocation à être exhaustive, mais s'attache à retracer les principaux événements importants qui ont marqué les économies domiennes en 2009.

Faits économiques et sociaux

Janvier

Guadeloupe : le 19 janvier, les gérants des stations-service de Guadeloupe débutent une grève illimitée, contestant le plan d'implantation de nouvelles stations-service automatiques dans le département.

Guadeloupe : début d'un mouvement de grève générale contre la vie chère à la Guadeloupe le 20 janvier 2009, à l'initiative du LKP (Liyannaj Kont Pwofitasyon, mouvement contre l'exploitation outrancière), constitué d'une cinquantaine d'organisations regroupant un ensemble significatif de centrales syndicales ainsi que des associations d'horizons divers. Les revendications présentées portent notamment sur le relèvement immédiat de 200 euros nets des bas salaires et sur la baisse des prix des produits et services de base, y compris les tarifs bancaires.

Guyane : ARIANESPACE annonce un chiffre d'affaires d'environ 950 millions d'€ et un résultat équilibré pour la sixième année consécutive.

Mayotte : Yves Jégo, secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer, se rend à Mayotte le 8 janvier. Sa visite est particulièrement marquée par le lancement de la campagne officielle pour le référendum du 29 mars sur la départementalisation de Mayotte.

La Réunion : des barrages routiers sont érigés par les transporteurs et les terrassiers mécontents du prix des carburants. Forte mobilisation de la population pour la hausse du pouvoir d'achat et la cherté de la vie.

La Réunion : mesures fiscales concernant l'octroi de mer et nouveaux taux applicables : rhum (13 %), whisky (51 %), bière et vin (6,5 %), charbon (6,5 %).

Février

Martinique : le 5 février débute un mouvement de grève générale initié par le « Collectif du 5 février contre la vie chère », constitué d'une douzaine de centrales syndicales. Près de 20000 manifestants défilent à Fort-de-France. Les revendications portent plus particulièrement sur le niveau des prix, les salaires et les minima sociaux, l'emploi, l'éducation, l'agriculture et la santé.

Guadeloupe : suite au mouvement de grève générale initié par le LKP, un accord régional interprofessionnel sur les salaires, dit « Accord Jacques Bino », est entériné le 26 février 2009 à Pointe-à-Pitre par des organisations professionnelles d'employeurs et des organisations syndicales de salariés. Applicable à compter du 1^{er} mars 2009, cet accord stipule que tous les salariés représentés par les organisations signataires dont le salaire horaire de base (hors prime et accessoires de salaire) est égal au SMIC et jusqu'à 1,4 SMIC inclus verront leurs revenus mensuels augmenter de 200 euros nets.

Guyane : premier lancement d'Ariane 5, mise en orbite de deux satellites de communication (Hot Bird-10 de Eutelsat et NSS-9 de l'opérateur New Skies) ainsi que deux microsattelites de la Délégation générale à l'armement.

Mayotte : une délégation du Conseil supérieur de la magistrature (CSM) se rend à Mayotte le 23 février. Les missionnaires reconnaissent les spécificités de la justice mahoraise (impact de l'immigration clandestine, évolution statutaire, etc.) et les difficultés liées au manque de moyens.

La Réunion : création d'un observatoire des délais de paiements pour les commandes publiques s'adressant plus particulièrement aux TPE-PME.

Saint-Pierre-et-Miquelon : en février, les habitants et les élus de l'archipel se mobilisent au sein du « Collectif pour l'extension du plateau continental » afin de convaincre le gouvernement de déposer, auprès de la commission de l'ONU chargée des limites du plateau continental et avant le 13 mai 2009, une lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental. Cette extension, qui concerne les fonds marins et leur sous-sol, offrirait des perspectives de diversification économique à l'archipel, notamment dans le secteur des hydrocarbures.

Mars

Martinique : à l'issue de 38 jours de grève, la signature d'un protocole de suspension de conflit intervient le 14 mars. Les principaux points de l'accord portent sur la baisse des prix sur des produits de première nécessité et de grande consommation, la hausse des salaires du privé et un plan de revalori-

sation des bas salaires dans la fonction publique. Pour permettre le redémarrage de l'activité, le secrétaire d'État chargé de l'Outre-mer annonce des mesures de soutien aux entreprises, la mise en œuvre d'un plan de relance du tourisme, la baisse de la taxe sur le foncier non bâti, un plan de soutien au petit commerce, la mise en place du plan Corail (contrat de reprise d'activité et d'initiative local) et la tenue des États Généraux de l'Outre-mer.

Guadeloupe : signature le 4 mars 2009 d'un protocole d'accord mettant fin à 44 jours de grève générale, en présence des représentants de l'État, des collectivités locales, de l'association des maires et des établissements publics de coopération intercommunale ainsi que du collectif *Lyannaj kont pwofitasyon*.

Guyane : **spatial**. L'ESA (European space agency) et le CNES (Centre national des études spatiales) signent un contrat de 435 millions d'€ permettant à l'ESA de poursuivre l'utilisation de la base de Kourou pour la période 2009-2013.

Mayotte : à la question suivante : « Approuvez-vous la transformation de Mayotte en une collectivité unique appelée « Département », régie par l'article 73 de la Constitution, exerçant les compétences dévolues aux départements et aux régions d'Outre-mer ? », les Mahorais se prononcent à 95,2 % pour le « oui ». Le changement de statut sera juridiquement effectif en 2011.

Réunion : après la réalisation de plusieurs grands chantiers, le secteur du BTP traverse une crise grave : chiffre d'affaires en baisse, effectifs en moins. Une diminution de 5 900 emplois sera enregistrée sur l'année 2009.

Avril

DCOM : le Conseil d'administration de l'AFD approuve le 2 avril 2009 le dispositif de couverture jusqu'à fin 2009 de la garantie des lignes de crédit court terme confirmées (LCCCT) accordées par les banques à des entreprises situées notamment dans les départements d'outre-mer et les collectivités de Saint-Martin et Saint-Barthélemy.

DCOM : lancement des États Généraux de l'Outre-mer le 22 avril par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. M. Richard Samuel, préfet, délégué général à l'Outre-mer, est nommé coordinateur national de cette consultation nationale.

Martinique : des dispositifs d'aides financières complémentaires aux différents outils financiers sont mis en place par le Conseil régional pour faciliter la reprise d'activité suite au conflit social. Le fonds de garantie post conflit en collaboration avec l'Agence française de développement (AFD) vise à garantir les octrois de concours bancaires. De plus, une charte sur le financement des entreprises est signée entre la Région et plusieurs établissements de crédit locaux afin de soutenir conjointement les entreprises à travers un réseau de d'accompagnement « Cap performance Martinique ».

Guadeloupe : signature d'accords sur les prix de la grande distribution entre les enseignes (Carrefour, Champion, Cora, Match, Ecomax, Leader Price, Super U et Boisripeaux supermarché) et le collectif LKP. Une baisse de prix est actée impac-



Martinique, Le Carbet

tant jusqu'au 31 décembre 2009 plus de 1 400 produits de première nécessité répertoriés sur près de 100 familles de produits.

Guyane : le pont sur l'Oyapock sera construit par un consortium brésilien. Pour la part française, les travaux, d'un montant global de 20 millions d'€, seront entièrement financés par l'État.

Mayotte : le calcul de l'impôt sur le revenu 2008 sera modifié en vue d'un alignement avec la fiscalité de droit commun, qui devrait être achevé pour 2014. Ces nouvelles mesures comprennent également la possibilité pour un contribuable mahorais de défiscaliser à l'extérieur du territoire.

La Réunion : signature d'un protocole d'accord portant sur la baisse des tarifs bancaires passé entre le Cospar (Collectif d'organisations syndicales, politiques et associatives de La Réunion) et les sept établissements bancaires de la place.

Saint-Pierre-et-Miquelon : la reprise de la société Interpêche par la société canadienne Louisbourg Seafood est judiciairement entérinée le 21 avril 2009. Le Conseil territorial est désormais propriétaire des infrastructures de l'usine, tandis que Louisbourg Seafood détient la société d'exploitation et loue l'ensemble de l'outil de production. Quelque 45 emplois sur 60 ont été maintenus.

Mai

DCOM : la Loi du 27 mai 2009 pour le développement économique des outre-mer (LODEOM) est publiée au Journal Officiel de la République du 28 mai 2009.

DCOM : le décret d'application du Revenu supplémentaire temporaire d'activité (RSTA) est publié au Journal Officiel du 29 mai 2009. Prestation versée par l'État en vue de soutenir le pouvoir d'achat des salariés outre-mer, le RSTA apporte un complément de revenu forfaitaire de 100 euros aux salariés ayant un revenu mensuel inférieur ou égal à 1,4 SMIC mensuel, soit 1 849,46 euros brut par mois.

Guadeloupe : un accord commercial, dénommé Liyannaj komès alimenté pwoksimité (LKAP), est signé entre 170 commerces de proximité alimentaires et Discount center (centrale d'achat et plate-forme de distribution). Une baisse des prix sur près de 100 produits est ainsi actée à partir du 25 mai jusqu'au 31 décembre 2009, à l'instar des grandes surfaces.

Guyane : deuxième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite de deux satellites scientifiques Herschel et Planck. Ce programme de l'ESA s'élève à 1,8 milliard d'€.

Guyane : les prix de 100 produits de première nécessité baissent globalement de 20 % par décision préfectorale, suite aux mouvements sociaux du début d'année « contre la vie chère ».

La Réunion : la crise affecte les entreprises réunionnaises. De nombreux mouvements sociaux ont lieu un peu partout dans l'île. Les salariés revendiquent une augmentation de leur pouvoir d'achat et craignent des suppressions d'emplois. Des mesures d'aides exceptionnelles et la relance de la commande publique sont réclamées.

Saint-Pierre-et-Miquelon : la lettre d'intention revendiquant l'extension du plateau continental est déposée auprès de l'ONU le vendredi 8 mai, soit cinq jours avant la date limite. Les deux points principaux concernent l'étendue de la zone revendiquée et la date de dépôt du dossier final.

Juin

Outre-mer : M^{me} Marie-Luce Penchard est nommée secrétaire d'État à l'Outre-mer.

Mayotte : le Plan d'aménagement et de développement durable (PAAD) élaboré en 2004 sous l'autorité du Conseil général est approuvé par le Premier ministre François Fillon. Le Plan énonce les choix et les stratégies ayant trait à l'aménagement du territoire et au développement durable. Le décret portant approbation est publié au Journal Officiel du 23 juin, permettant la mise en chantier des projets prioritaires.

Guyane : le projet de schéma minier (SDOM) est en cours. Le préfet Mansillon rend son rapport sur l'orpaillage en Guyane : 45 % du territoire devrait être interdit à l'activité minière contre 29 % actuellement.

La Réunion : cérémonie d'inauguration de la route des Tamarins par le Premier ministre, François Fillon, et par le président de la

Région, Paul Vergès. Cette route express de 33,7 km, située entre Saint-Paul et l'Etang-Salé, a coûté 1,15 milliard d'€.

Saint-Pierre-et-Miquelon : la Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon naît le 4 juin de la fusion de la Banque des Îles Saint-Pierre-et-Miquelon et du Crédit Saint-Pierrais. Ce rapprochement vise à élargir la gamme de produits et à développer l'activité bancaire dans l'archipel en mettant en commun les ressources de deux établissements adossés au même groupe, la Financière Océor.

Juillet

DOM : avis public de l'Autorité de la concurrence dans lequel elle pointe les « dérives » et les « effets pervers » de la régulation actuelle sur les prix des carburants dans les DOM qui n'a pas empêché la constitution de rentes.

Martinique : suite au gel des prix des carburants routiers consécutif au mouvement social de février, la Commission des finances de l'Assemblée nationale donne son accord pour le paiement par l'État de 44 millions d'euros au profit des compagnies pétrolières afin de prendre en charge le surcoût généré par la hausse du prix du pétrole durant le gel des prix.

Guadeloupe : l'Observatoire des loyers de la Guadeloupe est mis en place à la préfecture de Basse-Terre. L'objectif est d'assurer plus de transparence dans l'élaboration des prix.

Guyane : troisième lancement d'Ariane 5 dans sa version la plus lourde (charge de 12 tonnes) et mise en orbite de TerreStar 1, le plus gros satellite de télécommunications mis sur orbite.

La Réunion : création du projet « Réunion 2030-Gerri » qui vise à faire de La Réunion un laboratoire pour atteindre l'autonomie énergétique et des modes de transport propres en 2030.

La Réunion : signature d'une convention relative à la médiation du crédit à La Réunion.

La Réunion, route des Tamarins





Guadeloupe, Pointe de la Grande Vigie - Anse-Bertrand

Août

Martinique : mise en place du prêt à taux zéro. Martinique Initiative met en place le dispositif du prêt à taux zéro prévu dans le cadre du plan Corail. Une enveloppe de 1,5 million d'euros est attribuée par l'État pour financer le fonds. Les frais de fonctionnement sont supportés par la Région.

Guyane : quatrième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications JCSAT-12 et OPTUS D3 (japonais et australien).

Mayotte : la Chambre territoriale des comptes (CTC), saisie sur les finances de la collectivité départementale de Mayotte en juillet 2009, met en évidence de nombreux dysfonctionnements dans le pilotage des finances de la Collectivité, des dérives dans la tenue de la comptabilité ainsi qu'un déficit estimé à 92,4 millions d'euros.

La Réunion : près de 100 000 Réunionnais vont bénéficier du RSTA. Le versement de cette allocation devrait être complété par un bonus exceptionnel de 50 à 60 € suite à un arrêté d'extension de l'accord signé entre le Cospar et le Medef s'étalant sur une période allant jusqu'au 31 décembre 2011.

Saint-Pierre-et-Miquelon : constatant que la société Alliance SA ne se trouvait plus en mesure de poursuivre la desserte maritime internationale de l'archipel en fret, le préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon dénonce la délégation de service public et procède à la réquisition de l'entreprise TMS pour assurer la desserte jusqu'à la conclusion d'une nouvelle DSP.

Septembre

Guyane : cinquième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications Amazonas 2 et COMSATBw-1 (espagnol et allemand).

Guyane : fin du gel des prix des carburants. Augmentation de 6 centimes du prix de l'essence et du gazole.

Mayotte : l'AFD, dont le directeur et les locaux étaient communs avec l'IEDOM, crée une agence de plein exercice.

Mayotte : la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ouvre une antenne à Mayotte.

Octobre

DCOM : la ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi confie à l'IEDOM la réalisation d'un « Observatoire public sur les tarifs bancaires » pour les départements et collectivités territoriales d'outre-mer. Les premiers travaux sont publiés en octobre. Cette étude comprend des tarifs moyens par géographie pour une série d'indicateurs puis le détail de ces mêmes tarifs par établissement. Elle est actualisée semestriellement.

Antilles : la branche française du groupe belge Louis Delhaize se retire des Antilles. Le retrait du groupe s'explique par les pertes subies et l'incapacité à mettre en œuvre la stratégie définie en 2000. De plus, le surdimensionnement de structure, les mouvements sociaux, la guerre des prix accrue ont incité le distributeur à quitter la région. Plusieurs groupes locaux sont candidats aux rachats des différentes enseignes du groupe (Cora, Match, Leader Price, Ecomax).

Guyane : spatial. Sixième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite des satellites de télécommunications NSS-12 et THOR 6 (américain et norvégien).

Guyane : lancement des chantiers de rénovation de la route de Cacao, du port de Dégrad-des-Cannes et de l'agrandissement de l'hôpital de Cayenne, pour un total de 140 M€.

La Réunion : la Chambre des métiers de La Réunion signe une convention de partenariat avec les banques locales visant notamment à faciliter l'accès des artisans aux financements nécessaires à leur installation et au développement de leurs entreprises.

Novembre

Outre-mer : le Président Nicolas Sarkozy préside le 6 novembre le premier Conseil interministériel de l'Outre-mer (CIOM). Le chef de l'État annonce une centaine de mesures visant à développer les départements et collectivités d'Outre-mer ainsi que la promotion au rang de ministre de M^{me} Marie-Luce Penchard.

Guyane : liquidation administrative de la SA HLM.

Saint-Pierre-et-Miquelon : ses travaux de rénovation achevés, la principale usine de transformation de poisson, SPM Seafood International, reprend son activité le 23 novembre à l'occasion du premier débarquement à Saint-Pierre du navire canadien le *Cape Fortune*.

Décembre

Outre-mer : la Commission européenne donne son accord à la mise en œuvre des dispositions de la LODEOM (Loi pour le développement économique des outre-mer) relatives aux zones franches d'activité, aux exonérations de charges sociales et à l'investissement pour le logement social.

Antilles : la Commission européenne et les pays latino-américains signent, après plus de dix ans de négociation, un accord sur la tarification des droits de douanes applicables aux importations de bananes des pays hors ACP. L'accord prévoit une première baisse à 148 €/tonne, au 1^{er} janvier 2010, contre 176 €/tonne actuellement, suivie d'une baisse progressive



La Réunion, terminal pétrolier de la SRPP au Port

© S. Gelibert

devant atteindre 117 €/tonne d'ici 2017. Une contrepartie devrait être versée aux producteurs européens et ACP dans le cadre du POSEI banane.

Guadeloupe : la Holding SESG (Société d'exploitation des supermarchés de Guadeloupe) est le nouveau propriétaire des sept supermarchés Match de Guadeloupe.

Guyane : septième lancement d'Ariane 5 et mise en orbite du satellite de renseignements militaires HELIOS-2B.

La Réunion : les deux usines de l'île, Bois-Rouge et le Gol, ont traité 1 907 630 tonnes de cannes pour la campagne sucrière 2009, soit 7,6 % de plus qu'en 2008. Signature d'un accord sur la revalorisation de la bagasse. Sur les 13 € de prime par tonne de canne, les planteurs toucheront 11,30 € et les industriels 1,70 €. L'accord entrera en vigueur dès le premier trimestre 2010.

Faits monétaires et financiers

Janvier

Extension de la distribution du Livret A. En application de la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008, la distribution du Livret A est étendue à compter du 1^{er} janvier 2009 à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'État.

Droit au compte. Homologuée par un arrêté du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi et adoptée par l'AFECEI (Association française des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), la charte d'accessibilité permettant de renforcer l'effectivité du droit au compte est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009. Le Code monétaire et financier prévoit que toute personne, physique ou morale, domiciliée en France et dépourvue d'un compte de dépôt, a droit à l'ouverture d'un tel compte dans un établissement de crédit de son choix. La charte d'accessibilité précise les modalités et délais des échanges entre les établissements de crédit et la Banque de France ainsi que l'information des clients.

Publication de l'ordonnance n° 2009-104 du 30 janvier 2009 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce texte transpose en droit français la 3^e directive européenne anti-blanchiment. Il a pour objet d'assurer la transparence dans le déroulement des opérations financières en dotant l'État d'instruments de régulation efficaces dans la lutte contre les flux financiers illicites et la surveillance accrue des systèmes financiers susceptibles de financer le terrorisme.

Ce texte introduit notamment un changement de la réglementation applicable à la profession de changeur manuel.

Résultat des banques françaises. Conséquence de la crise financière, les résultats agrégés des huit principales banques françaises (BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale, Crédit Mutuel, Banque Postale, Banque Populaire, Caisse d'Épargne et Dexia) chutent de 93 % en 2008 (1,58 milliard d'euros contre 23,29 milliards d'euros en 2007).

Février

Plans de relance de l'économie. Alors que de nombreux pays s'installent dans la récession, les gouvernements présentent leurs plans de relance de l'économie. En France, le Premier ministre annonce les 1 000 projets devant relancer l'activité et l'emploi ; aux États-Unis, le secrétaire au Trésor dévoile son plan de stabilité financière et, en Allemagne, le Parlement vote un plan de relance de 50 milliards d'euros sur deux ans.

Abaissement du taux du Livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi abaisse le taux du Livret A de 4 % à 2,5 % à compter du 1^{er} février 2009.

Avril

Création du Conseil de stabilité financière. Le sommet du G20 qui s'est tenu le 2 avril 2009 a procédé à la création du Conseil de stabilité financière (CSF), en substitution du Forum de stabilité financière créé en 1999. Le CSF rassemble les autorités nationales contribuant à la stabilité financière des pays membres du G20 et se positionne comme un dispositif de supervision et régulation bancaire.

Modification de l'actionnariat de la banque belge Fortis. Les actionnaires de la banque belge Fortis acceptent de céder 75 % de la banque et 25 % de Fortis Insurance Belgium à BNP Paribas. Cette opération permet à BNP Paribas de s'installer sur les marchés bancaires belges et luxembourgeois et de devenir la première banque européenne par le montant des dépôts collectés.

Mai

Abaissement du taux du Livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi abaisse le taux du Livret A de 2,5 % à 1,75 % à compter du 1^{er} mai 2009, soit son plus bas niveau depuis 1946.

Baisse de taux par la BCE. Pour la 7^e fois en 8 mois, la BCE baisse son principal taux directeur. Le Conseil des gouverneurs abaisse le principal taux directeur de la BCE à 1 %, un nouveau plancher historique.

Fusion de la Banque des Îles et du Crédit Saint-Pierrais.

Par une décision en date du 19 mai 2009, le CECEI a donné son accord sur la fusion de la Banque des Îles et du Crédit Saint-Pierrais, le premier absorbant le second. L'établissement a désormais pour dénomination Banque de Saint-Pierre-et-Miquelon (BDSPM).

Juin

Publication par la Commission bancaire de l'Instruction n° 2009-01 relative à la mise en place du système unifié de rapport financier (SURFI). Le projet SURFI, qui entrera en vigueur le 30 juin 2010, a pour objet de faire évoluer le système de reporting financier des agents financiers aux autorités de contrôle vers une plus grande harmonisation et un allègement. Les nouveaux reportings SURFI adopteront le format standard XBRL, déjà utilisé pour COREP et FINREP.

Juillet

Accord de place sur la médiation du crédit. Un accord de place pérennisant le dispositif de la médiation du crédit aux entreprises a été signé le 27 juillet 2009 à l'Élysée entre l'État, le médiateur du crédit et les différents partenaires du dispositif dont la Banque de France, l'IEDOM, l'IEOM et les principaux établissements de crédit.

Publication de l'ordonnance n° 2009-866 du 15 juillet 2009 relative aux conditions régissant la fourniture de services de paiement et portant création des établissements de paiement. Ce texte définit un cadre de régulation et de contrôle sécurisé pour les services de paiement (virements, prélèvements et paiements par carte) et autorise la création d'établissements de paiement qui pourront offrir des services de paiement comme les banques.

Création du groupe Banque Populaire Caisse d'Épargne (BPCE). L'organe central commun aux Caisses d'Épargne et aux Banques Populaires voit le jour le 31 juillet 2009. Il se substitue à la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et à la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Août

Abaissement du taux du Livret A. Le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi abaisse le taux du Livret A de 1,75 % à 1,25 % à compter du 1^{er} août 2009.

Septembre

Adoption par la Commission européenne de propositions législatives visant à renforcer la surveillance financière en Europe. La Commission européenne a adopté le 23 septembre 2009 un ensemble de propositions législatives visant à renforcer de manière significative la surveillance du secteur financier en Europe. L'objectif de ces dispositions est d'accroître la stabilité financière dans l'ensemble de l'Union européenne, de garantir que les mêmes règles techniques seront appliquées partout, de déceler aussitôt que possible les risques qui menacent le système et de permettre une action collective plus efficace dans les situations d'urgence. À cet effet, sont créés le Comité européen du risque systémique (CERS), chargé de détecter les risques pesant sur le système financier, et le Système européen de surveillance financière (SESF), chargé de la surveillance des établissements financiers.

Novembre

Service d'aide à la mobilité bancaire. À compter du 1^{er} novembre, les banques françaises mettent à la disposition de leurs clients un nouveau service pour faciliter la mobilité bancaire, conformément à l'engagement pris en mai 2008. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôt agira, après accord formel du client concerné, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire.

Guadeloupe, Terre-de-Bas - Les Saintes



© A. Guingand

Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Yves Barroux
Éditeur : IEDOM - 164, rue de Rivoli - 75001 PARIS - Tél. 01 53 44 41 41

Conception et réalisation **LUCIOLE** - 75003 PARIS
Imprimé sur papier recyclé Satimat Green (60 % de fibres recyclées, 40 % de fibres vierges FSC),
un papier certifié FSC, ISO 14001 et ISO 9001, pour une gestion durable des forêts - pâte FSC,
sur les presses de l'imprimerie CHIRAT

Achévé d'imprimer en juin 2010 - Dépôt légal : juin 2010 - ISSN 1632-420X



WWW.IEDOM.FR

Le nouveau site internet, **www.iedom.fr**, est en ligne depuis avril 2010.

Il permet :

- une navigation plus simple et un accès nettement amélioré aux publications ;
- le téléchargement de toutes les publications ;
- une gestion simplifiée des abonnements aux différentes collections.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles sur ce site gratuitement.

